



## LA MÉDITERRANÉE EN PARTAGE LE SOCLE COMMUN



**Avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional**

**Assemblée Plénière du 2 juin 2026**

*Le Conseil Économique, Social et Environnemental régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil régional, avec lequel il constitue le Conseil régional.*

*Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.*

*Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.*

*Les Avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente du Conseil régional ou d'une autosaisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.*

**Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
02 juin 2026**

**AVIS**

**LA MÉDITERRANÉE EN PARTAGE**  
*Le socle commun*

**Adopté à l'unanimité**

**Co-rapporteurs : Madame Myriam GONZATO et Monsieur Bruno LAFAGE**

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional  
CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

## **SOMMAIRE**

**MOT D'ACCUEIL DE MONSIEUR DIDIER CODORNIU,  
PREMIER VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

**DISCOURS INTRODUCTIF  
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,  
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

**AVIS**

**LA MÉDITERRANÉE EN PARTAGE  
Le socle commun**

**EXPLICATIONS DE VOTE**

**MOT D'ACCUEIL DE MONSIEUR DIDIER CODORNIU,  
PREMIER VICE-PRÉSIDENT  
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

**MOT D'ACCUEIL DE MONSIEUR DIDIER CODORNIU,  
PREMIER VICE-PRÉSIDENT  
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Merci, Monsieur le Président, merci cher Jean-Louis,  
Mesdames et Messieurs, en vos grades et qualités, bienvenus à Gruissan.

Je reconnais et je vois beaucoup d'amis parmi l'assistance, je suis vraiment très heureux. Permettez-moi tout d'abord d'excuser la présidente Carole DELGA ; tout à l'heure vous aurez également notre Vice-président, Jean-Louis CAZAUBON, qui viendra parler de la souveraineté alimentaire.

Je ne vais pas pouvoir rester toute la matinée, je vais rester 1 h, 1 h 30 ; après j'ai une autre conférence de presse avec mes amis que je salue du Parlement de la mer, Geneviève, Serge. Je ne sais pas si Bernard est là, et Maria, qui font partie du Parlement de la mer que je préside depuis onze ans. Nous avons une conférence de presse à 14 h 30. Je ne sais pas s'ils vont s'absenter ou pas, s'ils ont une autorisation du Président, on va parler des cales de mise à l'eau. C'est un sujet, me semble-t-il, important.

Et puis le local de l'étape, mon ami Denis CARRETIER, qui est Gruissanais Narbonnais, en bref occitan. Je suis très heureux d'être parmi vous avec tous mes amis qui sont ici dans cette assemblée.

Les années 2025 et 2026 se ressemblent avec les mêmes contraintes budgétaires, dans un contexte national et international marqué par les incertitudes économiques, les tensions géopolitiques, tout ce qui se passe aujourd'hui, et bien sûr les défis climatiques majeurs. La Région a maintenu depuis dix ans une gestion responsable et volontariste de son budget.

Je vais, en quelques mots, retracer les grandes lignes avec toujours le même objectif : la volonté de la Présidente et des élus de la Région, c'est de protéger les habitants et les territoires, anticiper les bouleversements futurs, transformer notre modèle de développement. C'est tout le sens de notre ambition « Occitanie résiliente ».

Pour rappel, dans la construction du Budget, la promulgation de la loi des Finances pour 2026 est intervenue fin février, après l'adoption du BP. Au-delà de la reprise du résultat 2025, l'objectif principal de cette Décision modificative est de moduler le budget au regard de la version définitive de la loi de Finances pour 2026.

En synthèse, les recettes de fonctionnement augmentent de 35 M€, portés notamment par l'ajustement de la TVA et de la TICPE.

Les recettes d'investissement sont majorées de 45 M€ en intégrant des reversements de tiers et des fonds européens complémentaires.

Dans le même temps, des crédits complémentaires sont alloués à des priorités comme la santé, les solidarités, les mobilités, l'action économique et bien sûr l'aménagement du territoire qui font partie des axes très structurants de la Région.

L'impact de cette Décision modificative sur le Budget de 2026 sera en définitive très faible, DM que nous allons voter jeudi. Le Président sera à nos côtés.

La DM ne représente que 3,4 % du montant initial. Le Budget 2026 sera porté à 3,662 milliards d'euros.

En dépit des mesures imposées par l'État, dont l'impact budgétaire cumulé pour la Région s'élève à plusieurs centaines de millions d'euros depuis 2023, cette Décision modificative illustre une gestion rigoureuse, responsable et volontariste, à l'œuvre depuis dix ans. La baisse de l'autorisation d'emprunt de 10 M€ en est l'illustration, me semble-t-il.

Comme vous le savez, nous avons maintenu les crédits affectés aux formations sanitaires et sociales - je sais que pour vous, c'est très important - dès le BP 2026 adopté en février, en dépit des fortes incertitudes qui pèsent sur la pérennité des recettes associées au Ségur de la santé.

Comme vous le savez aussi, dans le cadre du cadrage budgétaire, la Présidente avait demandé une baisse de 5 % qui constitue un effort limité en comparaison avec les coupures budgétaires réalisées par l'État au détriment des régions, et en particulier la nôtre.

Je rappelle la baisse massive des dotations, le gel de la TVA, la baisse de la TICPE, le prélèvement DILICO : 80 M€ en 2025 pour notre région et 116 M€ en 2026.

Vous le savez aussi, si l'on fait des comparaisons sur l'investissement d'un lycée, on est à peu près entre 40 et 50 M€. Donc, vous voyez ces baisses qui impactent fortement notre collectivité et peut-être d'autres collectivités moins bienveillantes que nous.

Il convient également de rappeler qu'à la demande de Madame la Présidente, l'administration régionale est très vigilante quant à la santé financière des associations afin de préserver les plus fragiles. La Région ne nie pas la nécessité d'un redressement des comptes publics par souci de responsabilité, mais sera particulièrement vigilante pour que cet effort soit équitablement réparti, sans mettre en péril les structures les plus fragiles.

Vous vous inquiétez également quant à l'inscription des provisions pour risques. Il s'agit d'une procédure classique normale dans le cadre de la qualité comptable et pour des montants tout à fait comparables aux années précédentes. Donc, il y a eu plus de risque latent résiduel lié à des avances remboursables accordées durant la crise Covid avec le dispositif « L'OCCAL » précisément au profit des structures les plus fragiles, un dispositif qui avait été très efficace, donc très impactant pour le budget, mais aussi des décisions politiques.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement ne doit pas altérer la qualité du service public régional. Au niveau des lycées, je rappelle que la Région est particulièrement vigilante en la matière, tout en préservant les dispositifs au profit des familles, malgré les coupes budgétaires de l'État, afin de garantir la rentrée la moins chère de France, ici en Occitanie.

Cet équilibre s'inscrit pleinement dans la stratégie financière préservée lors de l'adoption du Budget 2026. Elle vise à consolider notre capacité de désendettement à un niveau proche, voire inférieur, à 7 années. Effectivement, on a encore des marges. Moi, je me souviens, quand j'étais Président de la commission des Finances, j'ai connu une période où l'on était à 3,4 années. Et comme vous le savez, avec la crise, il faut un peu plus s'endetter, il y a des financements incontournables et on augmente notre dette, mais nous avons encore des marges pour essayer de retrouver de meilleurs équilibres.

Je partage enfin, comme vous, la hiérarchisation des préoccupations sur le dossier « La Méditerranée en partage », recentrée sur la gouvernance, la structuration de l'économie bleue, les enjeux économiques et sociaux ainsi que la gestion des milieux et l'adaptation aux changements climatiques. Juste pour votre information, nous avons écrit au Premier ministre avec la Présidente sur le CIMer (Comité Interministériel de la Mer), qui va se passer prochainement avec l'artificialisation en mer sur les enceintes des ports de commerce, de faire très attention aux aménagements sur des infrastructures où le coup est déjà parti et que ce ne soit pas pris en compte. Je pense par exemple à Sète, je pense à Port-La-Nouvelle où il faut qu'on soit extrêmement vigilants. Nous avons fait des remarques à ce niveau-là.

Nous avons également écrit sur la fiscalité de l'éolien flottant en mer dans les parcs situés en zone économique exclusive, avec des rappels. Puis, on demande que soit mis en place un groupe de travail sur la fiscalité, on en parle déjà depuis pas mal d'années, on veut être acteurs et ne pas subir.

Ce sujet est lié au changement climatique et à la transition énergétique. Comme vous le savez, nous sommes sur deux fois trois éoliennes expérimentales. En 2030-2032, il va y avoir deux fermes

industrielles, 250 mégawatts, 500 mégawatts, avec des objectifs très ambitieux qui nous permettent de rassurer les investisseurs et d'amortir aussi et d'accélérer cette transition qui est très importante.

Puis, les co-usages de la pêche dans les parcs éoliens flottants en mer, avec des nouvelles techniques pour que les pêcheurs puissent continuer à pêcher durablement tout en respectant les normes européennes. C'est compliqué, mais je crois qu'on peut y arriver.

L'aménagement des territoires littoraux face à des risques naturels, sur le plan d'adaptation de la montée de la mer, du réchauffement climatique, le problème de la biodiversité, tous ces sujets qui sont très importants.

Et puis le déploiement d'une jauge décarbonation dans le cadre de la révision de la politique commune des pêches, c'est un sujet très important.

Pour revenir également sur un autre sujet qui me tient à cœur, sur les risques liés aux ports avec le narcotraffic. Je sais que c'est un sujet sur lequel Serge PALLARÈS a été nommé au niveau de l'État, j'allais dire comme l'ambassadeur, un des piliers de notre région. Sur ce sujet-là, il est aussi très important qu'on puisse regarder avec précision tout ce qui se passe sur les ports de commerce, avec beaucoup de trafics et malheureusement des choses qui ne sont pas très correctes.

Je conclus, Président, cher Jean-Louis, je voudrais remercier et féliciter Myriam GONZATO et Bruno LAFAGE, les deux co-rapporteurs sur la partie Méditerranée. J'ai regardé dans le détail, il y a beaucoup de vert, il y a beaucoup d'orange et quelques rouges, tout n'est pas parfait. Mais je vous remercie parce que vos avis sont précieux ; il faut continuer notre route vers l'excellence, il faut toujours tirer vers l'excellence, même s'il y a des sujets qui sont complexes.

L'harmonisation des ports est un sujet qui me tient à cœur, c'est un peu compliqué parce que nous avons deux ports, le port de Sète qui est un Établissement Public Régional et le port de Port-La-Nouvelle que je préside qui est une SEMOP, et le port de Vendres qui est porté par le département des Pyrénées-Orientales. Donc, c'est un sujet en termes d'harmonisation où les équilibres ne sont pas faciles à trouver. Les financements ne sont pas forcément les mêmes, les enjeux ne sont pas les mêmes. Mais je sais qu'on a une forte pression, notamment avec la Fédération des dockers sur le plan national, sur les ports qu'ils considèrent comme low-cost, je suis très remonté à ce sujet. On ne peut pas parler de ports low-cost dans la mesure où tous les trafics, quand on regarde précisément les prix, sont sur les mêmes prix que Fos, que Sète par rapport à Port-La-Nouvelle, donc il faut tout simplement essayer de remettre de l'ordre et notamment être très à l'écoute des syndicats.

Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur le Président, cher Jean-Louis.

Je souligne la qualité du dialogue institutionnel entre le CESER et la Région, c'est aussi le message que la Présidente voulait faire passer, au profit du débat public. Il est toujours apprécié, il s'agit de valoriser ce travail collaboratif. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne journée et une bonne Assemblée.

Merci de votre écoute.

**DISCOURS INTRODUCTIF  
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,  
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

**DISCOURS INTRODUCTIF  
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,  
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Monsieur le Premier Vice-Président de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, en charge de la Méditerranée, représentant Madame la Présidente de Région,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,  
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un plaisir renouvelé que je vous retrouve aujourd'hui au Palais des Congrès de Gruissan. Je tiens, en préambule, à remercier Monsieur le Premier Vice-Président de Région - Cher Didier - pour son accueil dans ce cadre qui, une nouvelle fois, abrite les travaux de notre Assemblée plénière.

Nous sommes réunis pour examiner cinq Avis importants pour l'avenir de notre territoire :

1. Souveraineté alimentaire - Du champ à l'assiette en Occitanie : bien produire, bien transformer et bien tous se nourrir ; la rapporteure est Lauriane BOULP.
2. Entretenir la flamme de l'Olympisme en Occitanie - Pour une politique du sport vivante et source d'animation territoriale et sociale ; la rapporteure est Émilie LEPRON.
3. La Méditerranée en partage – Le socle commun ; les co-rapporteurs sont Myriam GONZATO et Bruno LAFAGE.
4. Vers un numérique souverain, quels rôles et quels leviers d'actions pour la Région Occitanie ? Le rapporteur est Philippe LEROUX.
5. Et enfin, pour la première fois, un avis sur une décision modificative au budget : Avis du CESER sur la Décision Modificative n°1 relative au Budget 2026 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ; le rapporteur est François CAZES.

Ces travaux sont le fruit d'une relation de travail exemplaire avec la Présidente de Région Carole DELGA. Qu'ils répondent à des saisines de la Présidente de Région ou qu'ils relèvent de notre propre initiative, ils démontrent une chose essentielle : le CESER est un acteur incontournable, agile et rigoureux, au service de l'élaboration des politiques publiques régionales, gardant toute son autonomie dans la rédaction de ses avis.

Je veux ici remercier chaleureusement les présidentes et présidents de commission, respectivement par ordre de présentation des Avis : Denis CARRETIER, président de la Commission « Espace et développement rural - Montagne - Agri-Agro – Forêt – Bois - Alimentation » ; Jérôme CAPDEVIELLE, président de la Commission « Santé - Culture - Sport - Cohésion sociale - Précarité et Solidarités » ; Émilie VARRAUD, présidente de la Commission « Littoral - Coopérations transfrontalières et méditerranéennes - Europe » ; Sylvain LABBÉ, président de la Commission « Enseignement Supérieur – Recherche – Valorisation - Transfert – Innovation - Numérique et Intelligence Artificielle » ; et Karen SERRES, présidente de la Commission « Finances - Politiques contractuelles - Fonds européens - Suivi et évaluation des politiques publiques » ; les rapporteur(e)s, les vice-présidentes et vice-présidents des bureaux de commissions, les conseiller(ère)s et les chargé(e)s de mission concerné(e)s. Votre implication est d'autant plus remarquable qu'elle s'inscrit dans un contexte de défiance institutionnelle sans précédent. La montée des populismes et la défiance envers les institutions rendent le dialogue et la recherche de consensus - l'ADN même des CESER - plus nécessaires que jamais.

## ***La démocratie représentative : les CESER restent obligatoires, une victoire à protéger***

Il nous faut dire les choses clairement : nos instances ont été menacées - ce n'est pas la première fois depuis plus de 15 ans (2009) - et le restent. La loi de simplification de la vie économique, adoptée par le Parlement le 15 avril dernier, prévoyait par un de ses articles de rendre les CESER facultatifs, les livrant au pouvoir discrétionnaire des exécutifs régionaux.

Face à cette menace, nous nous sommes mobilisés. Grâce entre autres à l'action déterminée de l'Association des présidentes et présidents de CESER de France, et aux recours déposés auprès du Conseil constitutionnel par des députés engagés, celui-ci a censuré, par sa décision rendue le 21 mai dernier, la disposition incriminée, la reconnaissant comme étant un cavalier législatif, autrement dit un texte sans lien direct même indirect avec le projet de loi initial. J'avais personnellement joint des députés et des anciens ministres redevenus députés pour qu'ils signent les recours. C'est une victoire pour la démocratie représentative. Les CESER restent obligatoires sur tout le territoire de la République, car ils sont les garants d'un dialogue indispensable entre la société civile organisée et les décideurs politiques, l'interlocuteur de référence pour les Régions mais aussi pour l'État dans le cadre de la décentralisation.

Mais restons vigilants. Les échéances électorales de 2027 et 2028 seront de nouveaux tests. Je vous remercie d'avoir mobilisé vos organisations pour défendre notre existence. Avec mes collègues, nous adresserons un courrier de reconnaissance aux parlementaires qui nous ont défendus. Nous resterons à l'initiative pour organiser une mobilisation nationale afin de défendre par l'exemple les grands défis de notre pays et de l'Europe tels que le changement climatique, les souverainetés alimentaire, industrielle, énergétique, militaire... Le travail de veille que nous avons mis en place se poursuit au plan national.

Le suivi au quotidien que nous avons fait au plan national nous a permis de mettre en œuvre avec efficacité le plan B.

## ***L'Occitanie face aux grands bouleversements***

Si nous défendons notre institution, c'est parce que les défis qui attendent l'Occitanie, région de plus de 6,2 millions d'habitants, avec une croissance démographique constante mais aussi des taux de pauvreté et de chômage parmi les plus élevés de France, sont immenses, et nous devons contribuer à les relever. Ces défis sont aggravés par les conséquences des coûts de l'énergie qui fragilisent encore des milliers de personnes en Occitanie comme l'explique très bien un article du Monde du 28 mai 2026.

Notre région est en effet confrontée au défi climatique qui impacte notre agriculture, notre tourisme, nos conditions de vie..., à des crises géopolitiques qui fragilisent nos filières économiques clés et accroissent la précarité de nos concitoyens, à la crise budgétaire de notre pays où la baisse des dotations de l'État contraint nos collectivités à des choix difficiles, alors même que les besoins de protection de la population augmentent.

Mais nous avons en Occitanie des capacités de résilience. La feuille de route de la Région pour les prochaines années « Occitanie résiliente » adoptée par l'assemblée délibérante le 14 novembre 2025 le rappelle et propose des pistes d'action pour le quotidien, avec l'engagement de répondre aux transitions sociales et écologiques de moyen terme et de long terme. Des plans pour aller vers une souveraineté alimentaire et une souveraineté numérique en Occitanie sont prévus. Le rapport du Conseil régional sur la souveraineté alimentaire en Occitanie sera présenté pour adoption à l'assemblée plénière du 4 juin, celui sur la souveraineté numérique à l'automne. Dans la continuité de nos travaux sur *La reconnaissance des spécificités du modèle agricole méditerranéen dans la prochaine PAC* (Avis adopté le 10 juin 2025), sur *L'IA en Occitanie : enjeux de développement et de déploiement*

(Avis adopté le 12 novembre 2025), dont la richesse des préconisations a été reconnue, la Présidente de Région nous a saisis par courrier en date du 19 septembre 2025 pour formuler des avis sur la souveraineté alimentaire et la souveraineté numérique en Occitanie, deux domaines où l'Occitanie peut asseoir sa position, tracer un chemin. Le Bureau du CESER du 6 octobre 2025 a donné son accord pour que notre Assemblée émette son analyse et ses recommandations.

### Souveraineté alimentaire et le challenge de nourrir sainement tous nos concitoyens

L'Occitanie possède un potentiel agricole et agroalimentaire considérable : première région agricole par son nombre d'exploitations, première région Bio d'Europe, deuxième région métropolitaine en surface agricole utilisée. L'agriculture et l'agroalimentaire représentent les principales sources d'emplois avec plus de 161 000 emplois (salariés et non-salariés) en 2022, et de valeur ajoutée en étant les 2<sup>es</sup> secteurs exportateurs contribuant largement au chiffre d'affaires régional. Mais ce leadership est fragile. Malgré une production abondante et diversifiée, la région reste fortement dépendante d'outils de transformation extérieurs et de circuits logistiques mondialisés, une organisation préjudiciable aux agriculteurs, rendant vulnérables certaines filières et limitant la capacité à répondre aux besoins alimentaires de sa population. Nos agriculteurs souffrent. Leurs rendements baissent sous les coups de boutoir du climat et des crises sanitaires. 30 000 exploitations ont disparu en quinze ans. Le revenu agricole y est trop souvent indigne. Ce secteur de l'agriculture doit en effet faire face au dérèglement climatique et à la pression induite sur les ressources naturelles (tensions sur la ressource en eau), et avoir la capacité de répondre aux attentes sociétales lorsque la précarité alimentaire ne cesse de croître et qu'il y a des difficultés persistantes de rémunération des producteurs.

Dans un tel contexte climatique, économique et sociétal et anticipant toute crise à venir, la Région fait de la souveraineté alimentaire un pilier central de son action. Avec ce Pacte sur la souveraineté alimentaire qu'elle proposera dans quelques jours à l'adoption, la Région entend renforcer la relocalisation de la production, soutenir les agriculteurs et les filières et répondre aux attentes des citoyens en matière de qualité, de traçabilité et de juste rémunération des producteurs. Cette ambition s'inscrit pleinement dans la direction voulue par le gouvernement. La Loi d'Orientation pour la Souveraineté Agricole et le Renouvellement des Générations en Agriculture du 24 mars 2025 a élevé la souveraineté alimentaire au rang d'intérêt général majeur, et englobe la capacité de la Nation à transformer et distribuer des produits sains, tout en maintenant une vocation exportatrice contributrice à la sécurité alimentaire mondiale.

La souveraineté alimentaire dépasse la simple « sécurité alimentaire » (garantir un apport calorique). Elle constitue un droit démocratique et politique pour les peuples et les territoires de définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires pour garantir leur sécurité alimentaire tout en considérant les effets sur les autres. Elle garantit, par le biais de choix d'alimentation mais aussi de politiques agricoles ou commerciales, l'accès à une alimentation saine et durable. Il s'agit d'un concept global où social, économie, politique et environnement sont étroitement mêlés, et qui suppose une capacité d'accès aux ressources (foncier, eau, semences...) nécessaires pour répondre aux besoins des populations.

Pour le CESER, la souveraineté alimentaire ne peut pas se résumer à la seule capacité de produire. Elle interroge notre capacité collective à organiser durablement notre système alimentaire, du champ à l'assiette, en conciliant exigences économiques, environnementales, sociales et sanitaires. En Occitanie, la question sociale est indissociable de la souveraineté alimentaire. Le système alimentaire actuel révèle et amplifie des inégalités, où l'accès à une alimentation de qualité est devenu un marqueur indiscutable de fracture sociale. La souveraineté alimentaire de l'Occitanie ne pourra par conséquent se construire sans une production plus diversifiée et résiliente, une relocalisation de la

transformation et une structuration des filières, une politique sociale ambitieuse et une implication citoyenne dans les choix politiques.

Plusieurs recommandations vont en ce sens :

- encourager la diversification des productions agricoles pour mieux répondre aux besoins alimentaires régionaux ;
- renforcer les outils de transformation et de logistique de proximité pour relocaliser la valeur ajoutée ;
- mieux sécuriser les ressources stratégiques, notamment l'eau, dans un contexte d'adaptation climatique ;
- garantir un accès équitable à une alimentation de qualité pour tous ;
- développer une véritable démocratie alimentaire associant producteurs, collectivités et citoyens.

Ces recommandations ont été présentées par anticipation le 5 mai aux services du Conseil régional comme sollicité par la Présidente de Région, afin de voir ce qui peut être pris en compte dans le rapport de l'Assemblée régionale. La Région partage comme nous la nécessité de centrer la politique agricole sur des mesures contribuant à l'augmentation de la production pour améliorer les revenus agricoles et l'autonomie alimentaire ; ce qui inclut le développement notamment de productions régionales déficitaires (œufs, volailles, porc), la sécurisation des productions par des approches collectives et territorialisées, l'adaptation aux aléas climatiques, sanitaires et économiques, ainsi que le renforcement de la valeur ajoutée locale à travers la transformation et la création d'emplois, tout en assurant des débouchés aux produits locaux pour nourrir sainement.

Le plaidoyer pour une reconnaissance de l'agriculture méditerranéenne dans la PAC établi et signé par les huit Conseils économiques et sociaux de l'Arc méditerranéen (Andalousie, Catalogne, Communauté de Valence, Corse, Îles Baléares, Murcie, Occitanie, Sud-PACA), témoigne aussi que parvenir à une souveraineté alimentaire pour l'Occitanie, implique de tenir compte d'intérêts communs. En effet, l'agriculture méditerranéenne joue un rôle crucial dans l'économie et la culture des zones côtières de la Méditerranée et se trouve à un carrefour critique. Les défis sont nombreux (changement climatique, désertification, concurrence internationale, question de la relève générationnelle), mais avec les bonnes stratégies et la volonté politique, nous pouvons assurer un avenir durable et résilient à cette région. D'où les propositions pour appeler les décideurs politiques à soutenir l'agriculture qui est non seulement essentielle à notre économie, mais aussi à notre patrimoine culturel et environnemental. C'est aussi une question de géopolitique.

### Souveraineté numérique

Toujours dans le cadre d'Occitanie résiliente, le Conseil régional présentera à l'automne son rapport sur la souveraineté numérique.

La question de la souveraineté numérique est devenue un enjeu majeur de notre époque, soulignant la nécessité pour un territoire de contrôler et de gérer ses données, ses infrastructures et ses technologies sans dépendre excessivement d'acteurs externes.

Dans un contexte où la France et l'Europe demeurent largement tributaires de solutions logicielles et d'hébergement de données, et où les menaces cybernétiques sont omniprésentes, la construction d'un numérique souverain représente un impératif démocratique, un enjeu économique et une problématique de sécurité nationale. C'est dans ce cadre que la Présidente de la Région a sollicité le CESER Occitanie sur le sujet de la souveraineté numérique dans la région.

L'Avis du CESER met en avant des leviers d'action relatifs à la souveraineté numérique qui, bien qu'ils ne garantissent pas à l'Occitanie une « pleine souveraineté numérique », sont en adéquation avec les compétences de la Région et lui permettent d'agir en tant qu'acteur local dans le cadre d'une souveraineté numérique nationale et européenne.

Le CESER Occitanie cerne ainsi trois domaines d'une importance stratégique concernant la souveraineté numérique et sur lesquels la Région dispose de moyens d'actions identifiables : ses propres marchés publics régionaux, la cybersécurité, en particulier celle des entreprises et organisations de son territoire, et enfin l'hébergement des données.

Il propose notamment :

- d'exploiter l'expertise de la Région en matière de marchés publics pour un numérique souverain garantissant la non-extraterritorialité des données, pour en faire bénéficier les collectivités territoriales plus modestes ;
- d'investir dans des startups participant au développement de la souveraineté numérique nationale afin d'éviter des acquisitions extra-européennes ;
- d'assurer la pérennité du centre de réponse aux incidents de Cyber'Occ ;
- de lancer une campagne de sensibilisation à la cybersécurité à destination des TPE et PME locales, notamment dans les zones rurales ;
- d'établir un fonds consacré aux projets de recherche sur l'hébergement économique des données.

Le défi de la souveraineté numérique en France demeure colossal, et bon nombre de problématiques restent à résoudre à l'échelle européenne. Cependant, l'Occitanie s'affirmant comme un acteur local, doit continuer ses efforts pour contribuer à l'édification des fondements d'une nouvelle approche du numérique qui repose sur des structures locales, éthiques, frugales et souveraines.

Concernant l'hébergement des données, il est important et urgent de se positionner sur 1 ou 2 projets de data center, comme l'ont fait il y a peu les Bouches-du-Rhône. Sinon les projets partiront dans la région parisienne et les Hauts-de-France. L'absence de candidature portée et accompagnée par la Région nous serait donc préjudiciable.

La nécessité d'affirmer la souveraineté alimentaire et numérique en Occitanie est soulignée, en prônant une approche ouverte et proactive. L'Occitanie doit se faire reconnaître à Paris et Bruxelles comme un carrefour méditerranéen et européen, plutôt que comme une périphérie isolée.

#### La Méditerranée en partage : un choix du CESER depuis 10 ans

Dès la fusion des CESER des 2 ex-régions, j'ai proposé la création d'une commission dédiée au littoral, à son économie, donc à la Méditerranée.

Quand on parle de carrefour méditerranéen, il faut précisément évoquer la Méditerranée qui lie le littoral régional à un ensemble plus vaste, ouvert sur les autres régions riveraines et sur les pays des deux rives. La Méditerranée est une entité géographique et sociétale profondément connectée et vulnérable face aux enjeux du changement climatique, des transformations économiques rapides, des pressions environnementales croissantes et des conflits mondiaux. L'interdépendance des ressources, des milieux et des populations impose une réflexion et des actions collectives dépassant les approches traditionnelles fragmentées. Il est souhaitable d'avoir une politique intégrée et collaborative à l'échelle régionale, associant protection écologique, sécurité économique et cohésion sociale, afin d'assurer la résilience durable de cet espace méditerranéen unique.

Le CESER a travaillé sur des sujets liés à la Méditerranée et a produit entre 2017 et 2025 sept Avis (pêche, ports, économie bleue, changement climatique, pollution plastique, lagunes et zones humides littorales d'Occitanie). Un état des lieux des préconisations, au nombre de 154, a été fait. Merci à la chargée de mission, Sandra IMBERT, pour ce travail réalisé. Ces préconisations en ressortent classées en dix macro-thèmes (gouvernance, planification territoriale, développement durable, structuration des filières éco bleue, emploi, formation, tourisme durable...) puis elles sont confrontées aux documents stratégiques régionaux (SRADDET, plan climat, plan eau, contrats de filière...). Il en résulte des préconisations pleinement inscrites dans les documents de planification, d'autres qui le sont partiellement, et celles non trouvées....

L'objectif de cet Avis du CESER a donc été d'évaluer, à partir des travaux conduits, la pertinence des analyses produites par le CESER et leur articulation avec les politiques publiques régionales. Le constat est que 86 % des préconisations du CESER se retrouvent, totalement ou partiellement, dans les documents stratégiques régionaux. Dans un moment où l'utilité des CESER est questionnée, cet Avis démontre que ces deux assemblées portent sur les enjeux littoraux, un même diagnostic, les mêmes alertes.

À partir de cette analyse, le CESER a également identifié les sujets d'avenir à explorer : tourisme littoral ; culture, patrimoine ; adaptation au changement climatique et recomposition territoriale.

Cet état des lieux est une étape importante, nécessaire, mais toutes les commissions du CESER intègrent déjà depuis 2018 de manière transversale les enjeux de transition de décarbonation, innovent en ayant proposé et porté le plaidoyer sur le modèle agricole méditerranéen. Et le CESER reste à l'initiative pour travailler d'abord au plan interne puis ensemble avec nos voisins ; la réussite du colloque sur les plastiques en Méditerranée de 2022 (280 participants) en est une illustration. Mais seulement 14 conseillers sur 36 de la commission Littoral y ont participé. La seule production sur le sujet reste celle du CESER Occitanie qui a créé les conditions pour avoir un observatoire dédié, avec l'appui de Mercator Ocean International, organisation à but non lucratif, en cours de transformation en organisation intergouvernementale, dédiée à la fourniture de systèmes numériques et de services d'information pour l'Océan, basée à Toulouse. Nous avons également pu participer au 3<sup>e</sup> forum mondial sur l'eau à Nice avec les collègues de Corse. Mais pour avancer, nous ne pouvons être seuls. Il faut bien sûr l'engagement des collectivités, des métropoles et des États pour que 25 ans après Marseille, soit organisé le 2<sup>e</sup> forum dédié au changement climatique en Méditerranée.

### ***Le sport en Occitanie au service du développement territorial et de la cohésion sociale***

L'Occitanie, ce n'est pas seulement les secteurs clés comme l'agri-agro, l'aéronautique et le spatial, le tourisme... c'est aussi le sport. Le sport en Occitanie, véritable art de vivre, avec ses valeurs d'engagement, de partage, de respect, de solidarité, représente une filière importante de l'économie régionale : 3,85 millions de pratiquants, 1650 sportifs de haut niveau, première région française en nombre de club professionnels (30), 1<sup>re</sup> région en termes d'équipements par habitant (40 000 équipements sportifs), 17 000 clubs, 400 sports pratiqués dans 90 fédérations, 3 sites de formation d'athlètes de haut niveau (CREPS Toulouse, Montpellier, et Font-Romeu (centre national d'entraînement en altitude), 1 complexe euroméditerranéen de Montrodât (Lozère) qui a pour mission de donner aux personnes en difficulté sociale, physique ou psychique un environnement facilitant non seulement une pratique sportive adaptée mais également des moments de partage et d'échange entre amis ou en famille, 105 structures d'excellences sportives, 300 000 bénévoles... plus de 250 événements sportifs accompagnés par la Région chaque année.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 ont connu un grand succès grâce à l'organisation exemplaire de l'événement et au nombre de médaillés pour la France : 64 médailles pour les JO dont 16 en or, la plaçant 5<sup>e</sup> nation, et 75 médailles pour les JOP dont 19 en or, 8<sup>e</sup> nation.

À cette occasion, l'Occitanie s'est révélée au grand public qui l'ignorait peut-être, comme un territoire d'excellence dans ce domaine, avec 22 athlètes de la région médaillés aux JO, soit un tiers de médailles françaises. On peut citer parmi eux le nageur toulousain Léon MARCHAND, quadruple médaillé d'or, formé au club Les Dauphins du TOEC. À noter qu'à l'issue de ces jeux, Toulouse a été retenue pour accueillir un bassin de natation olympique qui sera destiné à la future cité de la natation, projet porté par le club du TOEC ; le CESER avait soutenu cette candidature.

Les athlètes d'Occitanie en sport paralympique ont également brillé en remportant 8 médailles ! L'Occitanie a aussi joué un rôle actif dans la préparation de ces jeux en accueillant des délégations étrangères dans ses infrastructures, en particulier les CREPS.

Le 14 septembre 2024, le Président de la République a annoncé la création d'une Fête nationale du Sport, célébrée chaque année à cette date pour maintenir cet élan collectif et fédérateur.

Soulignant ce succès, la Présidente de Région a tenu à rappeler que la Région investit plus de 30 M€ chaque année dans le domaine du sport, et poursuivra son engagement auprès du mouvement sportif, de ses ligues, de ses clubs et de ses bénévoles.

*Comment entretenir la flamme allumée par les JOP de Paris 2024 ? Quel héritage pour notre région ? Comment faire du sport un levier durable de transformation des territoires ? Et si l'évolution de la place du sport dans la vie des Occitans constituait un héritage des JOP ?»,* ce sont les questions que s'est posé le CESER et à laquelle il a tenté de répondre par son analyse et les préconisations formulées dans l'Avis qui vous est présenté. Pour forger sa réflexion, le CESER est allé à la rencontre de nombreux acteurs, les a auditionnés pour avoir une approche réaliste des enjeux et des problématiques plutôt qu'une approche hors sol.

Le CESER observe une dynamique régionale pour la construction d'équipements sportifs et le soutien aux clubs. Cependant, les décisions financières de l'État, des collectivités et des acteurs régionaux sont fragmentées et manquent de coordination. Cela nuit à une stratégie efficace basée sur les besoins du territoire et ceux identifiés par le Mouvement sportif. Pour remédier à cela, le CESER propose des recommandations permettant aux instances de gouvernance et de pilotage régionales d'avoir un pouvoir de coordination, de planification et de décision collective non investi à ce jour. De plus, le CESER souligne l'importance du sport au-delà de la compétition, vu comme un outil de transformation sociale et d'amélioration, ne devant pas servir de variable d'ajustement budgétaire.

Dans ce rapport, il y a un soutien clair du CESER au sport pour tous (publics jeunes, femmes, personnes en situation de handicap...) en Occitanie ; le sport est utile pour renforcer le lien social et le vivre ensemble, toutes générations confondues.

### ***Décision modificative au budget 2026 de la Région***

Le dernier Avis qui vous sera présenté porte sur la décision modificative (DM) n°1 relative au budget 2026 du Conseil régional.

Le budget 2026 de la collectivité a été adopté le 12 février dernier pour un montant de 3,54 Mds€. Le CESER avait émis son avis préalable obligatoire le 10 février. Le CESER a fait le choix d'émettre pour la première fois un avis formel sur une décision modificative du budget, choix d'autant plus réfléchi au vu du contexte budgétaire du pays et de son impact sur la gestion des finances par les collectivités territoriales. Je remercie Stéphane BERARD, président de la commission Finances du Conseil régional et rapporteur du budget, et Bernard MIFSUD, Directeur des affaires financières, d'avoir présenté le 18 mai dernier le rapport aux membres de notre Commission Finances qui ont préparé cet Avis.

Cette DM n°1 vient procéder à des ajustements financiers liés au vote du projet de loi de finances 2026 de l'État, intervenu après celui du budget primitif de la Région Occitanie. Le CESER souligne l'impact modéré de cette décision modificative sur le budget 2026, dès lors qu'elle représente une majoration de 3,4 % du montant initial : Budget 2026 (BP + DM) : 3 540 M€ + 122 M€ = 3 662 M€ au total. Concernant ces 122 M€, une part vient d'un report de résultats antérieurs pour un montant de 52,3 M€ et 90 M€ de nouvelles ressources provenant du national.

La reprise de l'excédent 2025, la minoration du DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) inscrite au budget et la hausse de certaines recettes (pour partie liée aux ajustements de la loi de finances 2026), permettent de financer des dépenses complémentaires, tout en minorant de 10 M€ l'autorisation d'emprunt 2026.

Le CESER appelle à une vigilance accrue quant aux conséquences sociales, économiques et territoriales des arbitrages budgétaires opérés dans cette décision modificative 2026. Il recommande notamment de/d' :

- renforcer le soutien aux formations sanitaires et sociales afin de répondre aux besoins croissants en personnels dans les établissements de santé ;
- garantir des moyens humains suffisants pour assurer la continuité et la qualité des politiques régionales en faveur de la jeunesse, de la formation, de l'orientation et de l'apprentissage ;
- atténuer les effets de la baisse des subventions au secteur associatif, acteur essentiel de la cohésion sociale et du dynamisme territorial ;
- préserver les capacités de fonctionnement des lycées afin de maintenir des conditions d'accueil et d'apprentissage satisfaisantes pour les élèves ;
- enfin, renforcer les dispositifs d'analyse, de suivi et d'évaluation des aides économiques régionales, notamment dans le cadre du recours accru aux instruments financiers tels que les prêts et avances remboursables, afin de sécuriser les finances publiques et l'efficacité de l'action économique régionale.

### ***LGV du Sud-Ouest***

Parlant de budget, il me faut vous dire quelques mots sur le dossier LGV du Sud-Ouest.

Après des mois de tensions sur le financement de la LGV Bordeaux-Toulouse, la visite du Premier ministre Sébastien LECORNU à Toulouse le 7 mai a permis de rassurer, pour l'heure, les collectivités concernées.

Les inquiétudes s'étaient manifestées après que le contenu du rapport du Conseil d'orientation des infrastructures ait fuité début avril dans lequel étaient évoqués une possible hausse du coût global de 20 % et un désengagement de l'État. Ces informations divulguées avaient déclenché la mobilisation unanime des élus, et la Région avait voté un vœu solennel en février pour exiger que l'État respecte ses engagements.

Le 7 mai, le Premier ministre a donc signé un accord avec les collectivités locales, confirmant le caractère « irréversible » de la LGV Bordeaux-Toulouse. Près de 500 M€ ont été débloqués pour lancer concrètement les premières procédures d'appels d'offres. Une réunion à Matignon est prévue en octobre 2026 pour vérifier la mise en œuvre des engagements...les collectivités restent toujours vigilantes. L'État doit respecter ses engagements et le modèle financier voté par la loi et mis en œuvre par Jean CASTEX.

Pour rappel, les travaux préparatoires (sondages géotechniques et diagnostics archéologiques) ont débuté en 2024. Les grands travaux de génie civil ne commenceront pas avant 2028, après le lancement des appels d'offres fin 2026. La mise en service est prévue entre 2032 et 2035, avec un objectif de réduire le trajet Paris-Toulouse à 3h10, contre plus de 4h10 actuellement.

Ce projet déterminant pour développer l'attractivité des villes à moins d'une heure, est estimé à 14 Mds€ et repose sur un partage en trois tiers : 40 % pour l'État, 40 % pour les collectivités (via une taxe annuelle de 24 M€ sur 2 340 communes) et 20 % pour l'Union européenne, qui a déjà engagé 120 M€ et propose 3,5 Mds supplémentaires.

Au-delà de la vigilance à maintenir concernant le respect des engagements de l'État, il ne faut pas faire abstraction de l'action des opposants au projet. En effet, malgré le rejet d'un recours par le Conseil d'État en mars 2026, des procédures juridiques persistent, notamment sur l'impact environnemental.

Cette réalisation a un impact sur l'emploi avec 6000 embauches prévues et elle renforce l'attractivité des territoires et des intercommunalités qui s'y préparent. C'est aussi la cohésion économique, sociale et territoriale du Sud-Ouest européen qui est ainsi au cœur de la décarbonation des transports essentiels.

### ***La réindustrialisation du bassin de Decazeville et de la Mecanic Vallée***

Mon déplacement à Séville le 27 mai m'a empêché de répondre à l'invitation de notre Présidente Carole DELGA pour l'annonce des implantations industrielles sur le site de l'ex-fonderie SAM dont le terrain et les bâtiments ont été rachetés par la Région après une longue et difficile négociation avec le groupe chinois Jinjiang, telles que celle de la société Matière, dont le siège est à Bagnac-sur-Celé près de Figeac, pour une activité nouvelle, à savoir la fabrication de 1000 pylônes de nouvelle génération sur un marché ouvert part RTE, et qui occupera une centaine de personnes au printemps 2027. La seconde société, britannique, Paragon ID, fabrique des étiquettes connectées sur le site et développera ses produits.

Ce sont donc des activités de production diversifiées qui vont donner un nouvel élan attendu par tous pour un bassin durement touché.

Je suis très heureux de ces décisions pour avoir toujours apporté depuis de longues années mon soutien pour la défense de l'industrie, de la fonderie, et être resté aux côtés des salariés, de la Région et des élus locaux pour que l'on se donne les moyens de sécuriser le site par le financement d'une société de gardiennage pour éviter d'être dépouillés par l'administrateur judiciaire.

Je me rendrai sur le site dans quelques jours pour proposer une approche globale et une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, afin de faciliter les recrutements nécessaires, bien sûr avec les acteurs concernés, puisqu'à terme ce sont 350 emplois nouveaux qui seront proposés notamment aux anciens salariés de la SAM qui jusqu'en décembre 2019 occupait 380 salariés.

Par ailleurs, le 29 juin, je participerai au comité de site sur l'avenir industriel de l'usine BOSCH qui se retirera de Rodez et de la France au plus tard en 2030.

## **Laïcité**

Saluons la conférence organisée par le CESER en appui au travail très important de la commission 5 « Éducation - Formation - Emploi - Jeunesse - Enjeux de société » sur l'école publique, en invitant les 16 et 17 avril l'inspecteur général honoraire de l'Éducation nationale, Jean-Pierre OBIN, auteur de plusieurs ouvrages sur la laïcité à l'école, l'intrusion des religions et une interrogation issue de son dernier livre « L'éducation en péril – quels enfants allons-nous laisser à notre monde ? ».

La conférence a réuni dans l'hémicycle de l'Hôtel de Région de Montpellier : le préfet de la région qui a accepté de conclure notre conférence ; les représentants de la Rectrice, des universités, du Maire de Montpellier, du Département de l'Hérault ; la Vice-Présidente de la Région Occitanie en charge de la politique de la ville ; des proviseurs de lycée, des principaux de collège ; des représentants de parents d'élèves ; des responsables syndicaux...

Les éditions de Midi Libre et de la Dépêche du Midi ont publié dans les informations générales l'interview de Jean-Pierre OBIN, en rappelant les nécessaires efforts de formation à la laïcité.

Je ne peux que vous inviter, pour comprendre l'engrenage dans lequel s'est trouvé le professeur Samuel PATY, à aller voir le film « L'abandon » ... qui devrait être visionné dans tous les établissements scolaires.

Je vous remercie de votre écoute.

**Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**  
**02 juin 2026**

**AVIS**

**LA MÉDITERRANÉE EN PARTAGE**  
*Le socle commun*

**Adopté à l'unanimité**

**Suffrages exprimés : 152**

**Co-rapporteurs : Madame Myriam GONZATO et Monsieur Bruno LAFAGE**

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional**  
**Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

**Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission**  
**« Littoral – Coopérations transfrontalières et méditerranéennes – Europe »**

***Le bureau***

**Présidente**

Émilie VARRAUD

**Vice-Président**

Denis DENJEAN

**Vice-Président**

Philippe MAYDAT

**Vice-Président**

Yann FORTUNATO

***Les autres membres***

Dominique ANTONI

Robert BASSOLS

Marc BORNERAND

Myriam BOUNAKOFF

Rémi BRANET

Jérôme CAPDEVIELLE

Michel CAPONI

Denis CARRETIER

Lionel CLÉMENT

Sylvie COLAS

Michel COLOMBIÉ

Bernard CREISSEN

Paul DIEZ

Alain FAUCONNIER

Chrystèle GAILLAC

Jacques GARCIA

Nathalie GIL

Myriam GONZATO

Olivier HAMECHER

Pierre HYLARI

Bruno LAFAGE

Émilie LEPRON

Nicolas MALET

Frédéric MILLOT

Pierre MOURET

Vanessa NY

Serge PALLARES

Bernard PEREZ

Alain PICASSO

Sarah PIRET

Simon POPY

Guy PRESSEDA

Maria RUYSSSEN

Jean-Pierre SANSON

Emmanuelle SOPHY-MONTFORT

Geneviève TAPIÉ

Nathalie VEYRE

La Commission adresse ses remerciements aux personnes auditionnées qui, par leur expérience et expertise, ont alimenté sa réflexion :

**Monsieur Samson BELLIERES**

Chargé de projet en transition verte et bleu - Plan Bleu

**Monsieur Pierre BOISSERY**

Expert-mer - Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

**Monsieur Didier CODORNIUO**

1er Vice-Président de la Région Occitanie et Président du Parlement de la Mer

**Monsieur Hans KERSTEN**

Directeur de la SEMOP (Société d'économie mixte à opération unique) Port-la-Nouvelle

**Monsieur Xavier COUSIN**

Chercheur en physiologie marine - MARBEC / Ifremer

**Monsieur Sébastien DENAJA**

Conseiller régional délégué Europe et Coopération internationale – Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Président du Cépralmar (Centre d'étude pour la promotion des activités lagunaires et maritimes)

**Monsieur Thierry DUCHESNE**

Directeur du département maritime - FMES (Fondation méditerranéenne d'études stratégiques)

**Madame Anne-Sophie DUMORTIER**

Cheffe de projets et coordinatrice de l'Observatoire interrégional des métiers de la mer  
Carif-Oref PACA

**Monsieur Nicolas DOUYLENS**

Chargé de mission économie bleue et innovation - Direction de la mer Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

**Monsieur Renaud DUPUY DE LA GRANDRIVE**

Directeur milieu marin Ville d'Agde et Président de MEDPAN (réseau des Aires marines protégées en Méditerranée)

**Monsieur Jean-François HOLLEY**

Directeur du Cépralmar (Centre d'étude pour la promotion des activités lagunaires et maritimes)

**Madame Julie IDOUX**

Direction Interrégionale de la Mer (DIRM) Méditerranée - Pôle planification maritime des usages, gouvernance et concertation

**Monsieur Jean-Pierre LACAN**

Porte-parole régional de SOS Méditerranée France

**Madame Christiane LAGRIFFOUL**

Responsable du Pôle Observatoire - Carif-Oref Occitanie

**Monsieur Loïc LINARES**

Président de Sète Agglopôle méditerranée

**Monsieur Stéphane NGUYEN**

Directeur Europe et Action internationale - Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

**Monsieur Alain PICASSO**

Conseiller CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

**Monsieur Alexandre RICHARD**

Chargé d'études littoral - Direction de la mer Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

**Monsieur Benoit RODRIGUES**

Direction Interrégionale de la Mer (DIRM) Méditerranée - Pôle planification maritime des usages, gouvernance et concertation

**Madame Stéphanie RUAULT**

Chargée de mission - Carif-Oref Corse

**Madame Violaine TALLEU**

Direction Interrégionale de la Mer (DIRM) Méditerranée - Pôle planification maritime des usages, gouvernance et concertation

**Madame Marie TCHAKERIAN**

Directrice de la Mer - Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

# TABLE DES MATIÈRES

|  |           |
|--|-----------|
| <b>INTRODUCTION .....</b>  | <b>1</b>  |
| <b>PARTIE I – CAPITALISER SUR LES EXPÉRIENCES : BILAN DES AVIS PASSÉS .....</b>  | <b>5</b>  |
| <b>I. Un corpus de préconisations structuré autour de dix Macro-Thèmes (MCT).....</b>  | <b>5</b>  |
| 1.1. Un premier ensemble de préconisations centré sur la gouvernance et la structuration de l'économie bleue .                 | 5         |
| 1.2. Un deuxième ensemble de préconisations articule enjeux environnementaux et enjeux sociaux .....                           | 6         |
| 1.3. Un troisième ensemble de préconisations dédié aux transitions, à l'engagement et aux usages .....                         | 6         |
| 1.4. Un quatrième ensemble de préconisations consacré aux moyens d'action et à la connaissance .....                           | 6         |
| <b>II. Une convergence forte avec les orientations de la Région .....</b>  | <b>7</b>  |
| <b>1. Les domaines de convergence les plus nets .....</b>  | <b>7</b>  |
| 1.1. Adaptation au changement climatique et résilience (MCT 5) .....   | 7         |
| 1.2. Transition écologique, économie circulaire, décarbonation (MCT 6) .....   | 8         |
| 1.3. Connaissance, observation, recherche et données (MCT 10) .....  | 8         |
| <b>2. Les domaines de convergence partielle .....</b>  | <b>8</b>  |
| 2.1. Gouvernance, stratégie et planification territoriale (MCT 1).....   | 8         |
| 2.2. Développement durable et structuration des filières de l'économie bleue (MCT2).....                                       | 8         |
| 2.3. Emploi, formation, compétences et attractivité (MCT 4) .....  | 8         |
| 2.4. Mobilisation citoyenne, éducation et culture maritime (MCT 8).....  | 8         |
| <b>3. Les préconisations non retrouvées dans les documents de planification .....</b>  | <b>9</b>  |
| 3.1. Des propositions très spécifiques ou très opérationnelles .....   | 9         |
| 3.2. Des propositions relevant davantage d'un plaidoyer .....  | 9         |
| 3.3. Des propositions appelant une ingénierie ou une volonté politique qui n'est pas encore mature .....                       | 9         |
| 3.4. Des préconisations issues des Avis récents .....  | 9         |
| <b>Conclusion de la partie I.....</b>  | <b>10</b> |
| <b>PARTIE II – LA MÉDITERRANÉE ET L'OCCITANIE AUJOURD'HUI : UN ESPACE SOUS TENSIONS, DES LEVIERS D'ACTION IDENTIFIÉS .....</b> | <b>11</b> |
| <b>I. Un espace méditerranéen sous tensions : des vulnérabilités multiples et documentées.....</b>                             | <b>11</b> |
| <b>1. Des alertes anciennes qui se confirment et/ou s'aggravent .....</b>  | <b>11</b> |
| 1.1. Une gouvernance encore insuffisamment intégrée, qui limite la solidarité territoriale.....                                | 11        |
| 1.2. Des écosystèmes fragilisés, directement affectés par le changement climatique .....                                       | 13        |
| 1.3. La pollution plastique confirme l'urgence d'une action en amont .....   | 13        |
| 1.4. Pêche et conchyliculture : des filières sous tensions multifactorielles .....   | 14        |
| 1.5. Les vulnérabilités sociales et les besoins en compétences, des questions centrales .....                                  | 14        |
| <b>2. Des tensions nouvelles ou exacerbées.....</b>  | <b>15</b> |
| 2.1. Les tensions sur l'eau.....   | 15        |
| 2.2. Des usages en expansion, vers une saturation des espaces ? .....  | 15        |
| 2.3. Des filières économiques confrontées à des mutations profondes : tourisme, pêche, conchyliculture.....                    | 16        |
| 2.4. Une Méditerranée traversée par des tensions géopolitiques et humanitaires .....   | 16        |
| 2.5. Les répercussions géopolitiques sur les priorités budgétaires et les financements publics .....                           | 16        |
| <b>II. Des leviers d'action à consolider pour répondre aux tensions identifiées.....</b>                                       | <b>18</b> |
| <b>1. Les leviers écologiques et d'innovation pour restaurer, adapter, transformer .....</b>                                   | <b>18</b> |
| 1.1. Restaurer et préserver les fonctionnements naturels .....   | 18        |
| 1.2. Développer l'ingénierie écologique.....   | 18        |
| 1.3. Mettre en œuvre une gestion écologique des usages .....   | 18        |
| 1.4. Innover pour la transition des modèles économiques .....  | 18        |
| 1.5. Chiffrer le coût de la dégradation des milieux.....   | 19        |
| <b>2. Les leviers de gouvernance intégrée et de la co-construction .....</b>   | <b>19</b> |
| 2.1. Concerter avec les habitants .....  | 19        |
| 2.2. Adopter la méthode du « pas-à-pas » avec les usagers.....   | 19        |
| 2.3. S'inspirer de la gouvernance des filières halieutiques et nautiques.....  | 19        |
| 2.4. Expérimenter des modèles de gouvernance hybrides .....  | 20        |
| 2.5. S'appuyer sur les protections territoriales, en particulier les aires marines protégées (AMP) .....                       | 20        |
| 2.6. S'appuyer sur la structuration territoriale .....   | 20        |
| <b>3. Les leviers d'engagement citoyen, de solidarité et de formation .....</b>  | <b>20</b> |
| 3.1. S'appuyer sur l'attachement des populations à leurs territoires .....   | 20        |
| 3.2. S'appuyer sur la culture des gens de mer .....  | 21        |

|           |   |           |
|-----------|---|-----------|
| 3.3.      | Développer la formation pour l'acculturation à la mer .....   | 21        |
| 3.4.      | Favoriser l'accès des femmes aux métiers de la mer .....  | 22        |
| 3.5.      | Mobiliser les citoyens pour prévenir et réduire les déchets.....  | 22        |
| 3.6.      | Faire vivre la démocratie environnementale .....  | 22        |
| <b>4.</b> | <b>Les leviers des coopérations méditerranéennes et européennes .....</b>   | <b>23</b> |
| 4.1.      | S'appuyer sur les cadres multilatéraux méditerranéens.....  | 23        |
| 4.2.      | S'appuyer sur les réseaux d'acteurs et de territoires .....   | 24        |
| 4.3.      | Développer les coopérations transfrontalières .....   | 24        |
| 4.4.      | S'appuyer sur les réseaux européens de l'énergie .....  | 24        |
| <b>5.</b> | <b>Les leviers de connaissance, prospective et planification pour anticiper et organiser .....</b>  | <b>25</b> |
| 5.1.      | Renforcer l'innovation scientifique et les observatoires .....  | 25        |
| 5.2.      | Mettre en œuvre et partager la prospective territoriale avec les populations.....   | 25        |
| 5.3.      | Utiliser les outils numériques .....  | 25        |
| 5.4.      | S'appuyer sur la planification maritime et régionale .....  | 25        |
| 5.5.      | Mobiliser les outils fonciers et financiers .....   | 25        |
| 5.6.      | Accompagner l'évolution des modèles économiques .....   | 26        |
|           | <b>Conclusion de la partie II.....</b>  | <b>26</b> |
|           | <b>PARTIE III – AXES DE TRAVAIL D'AVENIR .....</b>  | <b>27</b> |
| I.        | <b>Axe 1 – « Mare nostrum » : des héritages partagés aux coopérations d'avenir .....</b>  | <b>27</b> |
| II.       | <b>Axe 2 – Mieux reconnaître et accompagner les spécificités du tourisme littoral dans les dynamiques régionales et transfrontalières .....</b> | <b>28</b> |
| III.      | <b>Axe 3 – Anticiper et transformer - Faire de l'adaptation un levier de recomposition territoriale</b>   | <b>30</b> |
|           | <b>Conclusion de la partie III.....</b>   | <b>31</b> |
|           | <b>CONCLUSION GÉNÉRALE .....</b>  | <b>33</b> |
|           | <b>ANNEXES .....</b>  | <b>37</b> |
|           | <b>LISTE DES ABRÉVIATIONS .....</b>   | <b>80</b> |

## INTRODUCTION

Pour l'Occitanie, la Méditerranée est une zone à la fois proche, vulnérable et hautement stratégique, traversée par des dynamiques géopolitiques et sociales qui en font un espace de fragilité, mais aussi d'interdépendances majeures entre ses rives. Elle est un champ de destins communs, où se jouent des équilibres essentiels pour l'avenir des territoires.

Pour une région littorale comme l'Occitanie, la Méditerranée ne peut être réduite à un cadre géographique. Elle constitue un espace vécu, traversé de flux, de solidarités, mais aussi de tensions et de conflits d'usage, qui impose de penser ensemble adaptation au changement climatique, développement économique, justice sociale et préservation des milieux. Les questionnements liés à la qualité des eaux, aux mobilités, aux transitions économiques, aux équilibres écologiques ou encore aux dynamiques migratoires ne peuvent être traités isolément. Ils appellent des réponses coordonnées, à la hauteur des interdépendances qui structurent cet espace.

Dans ce contexte, il serait illusoire de penser ces transformations sans des espaces capables de faire vivre le débat, de confronter les points de vue et de construire du commun. Or, ces espaces, ceux du dialogue organisé, de la délibération collective, de l'expertise partagée, à l'image des CESER, sont aujourd'hui fragilisés, parfois remis en cause, alors même que leur rôle n'a jamais été aussi nécessaire. Face à la complexité des enjeux méditerranéens, affaiblir ces lieux reviendrait à se priver d'une capacité essentielle : celle de produire une intelligence collective, indépendante et ancrée dans la réalité des territoires. À l'inverse, les renforcer constitue une condition de la pertinence et de la légitimité de l'action publique.

C'est dans cette perspective que la Commission « *Littoral, coopérations transfrontalières et méditerranéennes, Europe* » du CESER Occitanie a engagé un nouveau cycle de travail autour de l'idée d'une « **Méditerranée en partage** ».

Cette notion ne relève ni du registre symbolique ni d'une simple incantation politique. Elle traduit une réalité concrète : des ressources communes, des milieux interdépendants, des circulations multiples — humaines, économiques, écologiques, énergétiques — ainsi que des vulnérabilités partagées qui imposent des réponses collectives. Elle appelle à dépasser les approches fragmentées pour inscrire les politiques littorales dans une vision pleinement méditerranéenne.

Le présent Avis s'inscrit dans la continuité des travaux conduits par la Commission « *Littoral, coopérations transfrontalières et méditerranéennes, Europe* » depuis 2017. En sept Avis successifs, celle-ci a formulé 154 préconisations portant notamment sur :

- la gouvernance portuaire (2017)<sup>1</sup> ;
- les filières halieutiques et aquacoles (2018)<sup>2</sup> ;
- les effets du changement climatique sur le littoral (2019)<sup>3</sup> ;
- les pollutions par les plastiques en Méditerranée (2020)<sup>4</sup> ;

---

<sup>1</sup> *Quelle stratégie et quelle gouvernance portuaire en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ?* [https://www.ceser-occitanie.fr/wp-content/uploads/2018/02/A\\_ports2017.pdf](https://www.ceser-occitanie.fr/wp-content/uploads/2018/02/A_ports2017.pdf)

<sup>2</sup> *Quelles perspectives pour les filières pêche et aquaculture en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ?* <https://www.ceser-occitanie.fr/wp-content/uploads/2018/10/C6-PECHE-AQUA-2.pdf>

<sup>3</sup> *Les effets du changement climatique sur le littoral d'Occitanie* <https://www.ceser-occitanie.fr/wp-content/uploads/2020/06/AVIS-LES-EFFETS-DU-CHANGEMENT-CLIMATIQUE-SUR-LE-LITTORAL-OCCITANIE.pdf>

<sup>4</sup> *Les pollutions par les plastiques en Méditerranée* [https://www.ceser-occitanie.fr/wp-content/uploads/2021/09/AVIS\\_POLLUTIONS\\_PLASTIQUES\\_MEDITERRANEE\\_ADOPTE\\_LE15122020.pdf](https://www.ceser-occitanie.fr/wp-content/uploads/2021/09/AVIS_POLLUTIONS_PLASTIQUES_MEDITERRANEE_ADOPTE_LE15122020.pdf)

- l'économie bleue (2022 et 2023)<sup>5</sup>;
- les lagunes et zones humides littorales d'Occitanie (2025)<sup>6</sup>.

Ce corpus constitue un socle d'analyse solide, construit dans la durée, fondé sur des auditions, la confrontation des expertises et l'expression de la société civile organisée. Il témoigne de la capacité du CESER à produire une vision structurée, utile et ancrée dans les réalités.

L'ambition de cet Avis socle est triple. Il s'agit d'abord de rassembler et de mettre en perspective les thématiques, axes de travail et préconisations portés par le CESER depuis 2017, afin d'analyser leurs traductions dans les politiques publiques et les dynamiques territoriales du littoral méditerranéen. Il s'agit ensuite d'actualiser le diagnostic, afin d'identifier les tensions qui se confirment, celles qui s'aggravent et celles qui émergent dans un contexte en rapide évolution. Il s'agit enfin de préparer la suite en faisant apparaître les axes stratégiques susceptibles de structurer une feuille de route opérationnelle pour la fin de la mandature, afin de répondre aux enjeux actuels.

Cet Avis socle est bâti sur la capacité du CESER à produire une vision structurée et ancrée dans les réalités. Cette capacité tient aussi à sa nature même. Le CESER n'est pas un espace d'expertises unique ou homogène : il est un lieu de confrontation de points de vue divers, d'expériences multiples et de compétences variées, qui ne convergent pas toujours spontanément vers un consensus. Au sein de la Commission *Littoral - Coopérations transfrontalières et méditerranéennes - Europe*, tous les membres ne sont pas spécialistes du monde maritime ou des coopérations internationales. Et c'est précisément ce qui fait la richesse du travail produit. Chacun y apporte son regard, son expérience, sa sensibilité, avec une même exigence : celle de contribuer à l'intérêt général. De cette diversité naît un dialogue exigeant, parfois traversé de désaccords, mais toujours structuré, respectueux et de qualité. C'est dans cet espace que se construit, progressivement, une vision partagée — non pas uniforme, mais solide — d'une « **Méditerranée en partage** ».

*Par cette démarche, le CESER fait le choix d'une évaluation exigeante et lucide de ses propres travaux. À l'heure où la démocratie participative et la société civile organisée subissent des remises en cause croissantes, cette réflexivité collective apparaît comme une nécessité politique autant que démocratique. Il s'agit non seulement de mesurer avec clarté l'opérationnalité et la portée stratégique des Avis et préconisations produits, mais aussi d'affirmer le rôle du CESER comme acteur essentiel du débat public et de construire, avec l'exécutif régional, une feuille de route ambitieuse pour les années à venir.*

Conformément au cahier des charges adopté en septembre 2025, le travail se construit en deux phases successives.

**Une première phase exploratoire**, conçue comme un temps d'analyse et de mise en perspective. Elle vise, à partir d'expertises diversifiées (auditions, visites, échanges), à revisiter l'ensemble des grandes problématiques appréhendées dans les sept Avis passés.

*Le présent Avis socle correspond à cette première phase.*

---

<sup>5</sup> Pour une économie bleue soutenable en Occitanie - Cahier 1 <https://www.ceser-occitanie.fr/wp-content/uploads/2022/06/Avis-C6-Adopte-le-19-04-2022.pdf> - Cahier 2 <https://www.ceser-occitanie.fr/wp-content/uploads/2023/06/Avis-ecobleue2-Adopte-le-20062023.pdf>

<sup>6</sup> Les lagunes et zones humides littorales d'Occitanie <https://www.ceser-occitanie.fr/wp-content/uploads/2025/11/Avis-lagunes.pdf>

Ce travail exploratoire permettra de faire émerger les questions les plus saillantes .

**Une seconde phase, plus ciblée**, y répondra sous forme de « cahiers » spécifiques. Ces Avis courts seront assortis de nouvelles préconisations.

### Problématique

*COMMENT, face aux mutations et à l'accélération des vulnérabilités de l'espace méditerranéen, TRANSFORMER les risques en leviers d'action, RÉPONDRE aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux présents et futurs, DÉFINIR les axes stratégiques concernant les thèmes relatifs au littoral, aux coopérations transfrontalières et méditerranéennes, et à l'Europe pour les années à venir ?*

### Méthodologie

L'Avis socle repose sur trois piliers.

**Dans la première partie**, une analyse rétrospective des 154 préconisations issues des sept Avis produits entre 2017 et 2025, revient sur les enseignements à en tirer. **La deuxième partie** s'appuie sur les débats des conseillères et conseillers (18 séances, dont 7 de travail collectif) ainsi que 14 auditions auprès d'acteurs institutionnels, économiques, scientifiques et associatifs (la liste figure en début de document). Elle vient actualiser le diagnostic de la partie 1 en identifiant les principales tensions à l'œuvre et les leviers d'action déjà repérables. **La troisième partie** annonce les axes d'approfondissement et la feuille de route de la Commission *Littoral - Coopérations transfrontalières et méditerranéennes – Europe* du CESER Occitanie.

## **PARTIE I – CAPITALISER SUR LES EXPÉRIENCES : BILAN DES AVIS PASSÉS**

Cette première partie analyse les 154 préconisations formulées dans les sept Avis du CESER rappelés en introduction, et les confronte aux documents de planification de la Région Occitanie et de l'État.

La méthode retenue répond à trois objectifs : mettre en évidence les grandes priorités thématiques qui ont structuré les travaux du CESER ; apprécier leur convergence avec les orientations régionales ; identifier les problématiques qui restent d'actualité et celles qui appellent une actualisation.

Il ne s'agit pas d'un simple bilan rétrospectif. Cette analyse cherche à distinguer ce qui demeure opérant, ce qui ne l'est plus ou appelle un approfondissement.

Sans prétendre mesurer l'influence du CESER sur les politiques régionales, cet exercice propose ainsi une méthode d'évaluation permettant de constater, le cas échéant, une convergence d'analyse entre deux instances qui contribuent, chacune à sa manière, à l'action publique en région.

### **I. Un corpus de préconisations structuré autour de dix Macro-Thèmes (MCT)**

Le détail des 154 préconisations issues des sept Avis figure en annexe (Cf ANNEXE 1 pages 34-47).

Ces préconisations ont ensuite été regroupées en dix **Macro-Thèmes (MCT)** qui synthétisent les priorités portées par le CESER au fil de ses sept Avis (Cf ANNEXE 2 page 49).

|        | <b>Macro-thèmes (MCT)</b>  | <b>Nombre de préconisations</b> | <b>%</b>     |
|--------|--|---------------------------------|--------------|
| MCT 1  | Gouvernance, stratégie et planification territoriale                             | 30                              | 19,5 %       |
| MCT 2  | Développement durable et structuration des filières de l'économie bleue          | 23                              | 14,9 %       |
| MCT3   | Gestion des milieux, biodiversité et ressources naturelles                       | 17                              | 11,0 %       |
| MCT 4  | Emploi, formation, compétences et attractivité                                   | 16                              | 10,4 %       |
| MCT 5  | Adaptation des territoires et des acteurs au changement climatique et résilience | 13                              | 8,4 %        |
| MCT 6  | Transition écologique, économie circulaire, décarbonation                        | 12                              | 7,8 %        |
| MCT 7  | Financement, ingénierie, moyens d'action, coopérations                           | 12                              | 7,8 %        |
| MCT 8  | Mobilisation citoyenne, éducation et culture maritime                            | 11                              | 7,1 %        |
| MCT 9  | Tourisme durable, aménagement et fréquentation                                   | 11                              | 7,1 %        |
| MCT 10 | Connaissance, observation, recherche et données                                  | 9                               | 5,8 %        |
|        | <b>Total</b>   | <b>154</b>                      | <b>100 %</b> |

Cette répartition fait apparaître une hiérarchie nette des préoccupations du CESER.

#### **1.1. Un premier ensemble de préconisations centré sur la gouvernance et la structuration de l'économie bleue**

Cet ensemble se détache nettement, représentant plus d'un tiers des préconisations. La gouvernance, la stratégie et la planification territoriale (MCT 1 : 19,5 %) arrivent en tête, signe que la question de l'organisation institutionnelle, de la coordination des acteurs et de la cohérence des politiques

publiques est perçue par le CESER comme un préalable à toute action efficace sur le littoral. Le développement durable et la structuration des filières de l'économie bleue (MCT 2 : 14,9 %) constituent le deuxième thème traduisant l'importance des sujets économiques et sociaux liés à la mer et au littoral (pêche, conchyliculture, nautisme, ports, énergies marines, etc.).

### **1.2. Un deuxième ensemble de préconisations articule enjeux environnementaux et enjeux sociaux**

Deux macro-thèmes, de poids comparable, forment un second noyau important. La gestion des milieux, de la biodiversité et des ressources naturelles (MCT 3 : 11,0 %), qui reflète la sensibilité du CESER à la préservation des écosystèmes et à la qualité environnementale du littoral et des espaces marins. L'emploi, la formation, les compétences et l'attractivité (MCT 4 : 10,4 %), qui témoignent de l'attention portée aux dimensions sociales et au capital humain des activités littorales, en particulier sous l'angle des compétences et des conditions d'accès aux métiers.

### **1.3. Un troisième ensemble de préconisations dédié aux transitions, à l'engagement et aux usages**

Un troisième ensemble, avec des volumes compris entre 7 % et 9 %, regroupe quatre macro-thèmes qui mêlent dimensions environnementales, économiques et citoyennes : l'adaptation au changement climatique et la résilience (MCT 5 : 8,4 %) ; la transition écologique, l'économie circulaire et la décarbonation (MCT 6 : 7,8 %) ; la mobilisation citoyenne, l'éducation et la culture maritime (MCT 8 : 7,1 %) ; le tourisme durable, l'aménagement et la fréquentation (MCT 9 : 7,1 %).

Ces thèmes révèlent une approche déjà transversale des problématiques méditerranéennes, attentive à la fois aux transformations des modèles, aux pratiques sociales et aux capacités d'appropriation collective des politiques publiques.

### **1.4. Un quatrième ensemble de préconisations consacré aux moyens d'action et à la connaissance**

Ce quatrième ensemble renvoie aux conditions concrètes de mise en œuvre des politiques publiques à travers le financement, l'ingénierie et les coopérations (MCT 7 : 7,8 %) ; la connaissance, l'observation, la recherche et les données (MCT 10 : 5,8 %). Moins volumineux en nombre de préconisations, ces thèmes n'en sont pas moins décisifs. Ils rappellent que la transition du littoral et de l'espace méditerranéen ne dépend pas seulement d'orientations politiques, mais aussi de capacités d'ingénierie, de ressources, d'outils de pilotage et de production de connaissance.

*Les travaux du CESER montrent une continuité dans les sujets traités depuis 2017, autour de l'organisation des politiques publiques, de l'évolution des activités économiques et de la protection des milieux. Cela constitue un premier enseignement, et un premier constat. Derrière la diversité des thèmes abordés, le littoral concentre des usages, des flux et des activités qui doivent être organisés par les acteurs publics.*

## II. Une convergence forte avec les orientations de la Région

Dans un second temps, le CESER a examiné dans quelle mesure les 154 préconisations formulées depuis 2017 trouvent une traduction dans les documents de planification de la Région Occitanie (SRADDET, Plan d'Adaptation au Changement Climatique du Littoral, Plans Eau, Contrats de filière, documents budgétaires, etc.), et dans les cadres d'action de l'État (Cf ANNEXE 3 pages 55-77).

Cet examen cherchait à identifier le degré de proximité entre les diagnostics du CESER et les orientations régionales.

| Statut des préconisations                     | Nombre de préconisations | %            |
|---|--------------------------|--------------|
| Intégrées dans les documents de planification | 101                      | 66 %         |
| Intégrées partiellement                       | 31                       | 20 %         |
| Non trouvées                                  | 22                       | 14 %         |
| <b>Total</b>                                  | <b>154</b>               | <b>100 %</b> |

*86 % des préconisations se retrouvent, en totalité ou en partie, dans les documents régionaux de planification.*

Ce constat confirme que les travaux du CESER ont, dans une proportion importante, porté sur des sujets qui se sont également imposés dans la planification régionale.

Cette convergence doit toutefois être interprétée avec nuance. Elle recouvre en réalité plusieurs situations :

- des domaines dans lesquels les préconisations du CESER se retrouvent largement dans les documents de planification. Elles figurent comme **intégrées** dans les tableaux des annexes<sup>7</sup> ;
- d'autres où les diagnostics semblent partagés, mais où la traduction demeure incomplète. Elles sont mentionnées **partiellement intégrées** dans les tableaux des annexes<sup>8</sup> ;
- un ensemble plus limité de préconisations qui ne sont pas retrouvées à ce stade dans les documents consultés. Ce sont celles inscrites en **non trouvées** dans les tableaux des annexes<sup>9</sup>.

### 1. Les domaines de convergence les plus nets

Certains **Macro-Thèmes (MCT)** se distinguent par un niveau de convergence particulièrement élevé.

#### 1.1. Adaptation au changement climatique et résilience (MCT 5)

92,3 % de préconisations intégrées. Inscrit comme une priorité régionale, ce sujet s'appuie notamment sur la trajectoire REPOS engagée par la Région Occitanie à partir de 2015 et formalisée en 2016. Il s'est construit progressivement sur le littoral à travers le Plan Littoral 21, puis le Plan d'adaptation au changement climatique du littoral occitan (PACCLO), en cohérence avec les orientations du SRADDET (Schéma régional d'aménagement et de développement durable).

<sup>7</sup> Cf ANNEXE 2 page 49 et ANNEXE 3 pages 55-77

<sup>8</sup> idem

<sup>9</sup> idem

### **1.2. Transition écologique, économie circulaire, décarbonation (MCT 6)**

91,7 % de préconisations intégrées. Le Plan Plastique, les investissements dans le verdissement des ports, les contrats de filière et les objectifs de réduction des déchets témoignent d'une même attention portée à ces problématiques tant par le CESER que par le Conseil régional.

### **1.3. Connaissance, observation, recherche et données (MCT 10)**

88,9 % de préconisations intégrées. La création de l'Observatoire régional du littoral, le portail *littoral-occitanie.fr*, le soutien accru à la recherche publique (budget en hausse de 25 % en 2026) et aux sciences participatives font écho aux préconisations formulées par le CESER.

## **2. Les domaines de convergence partielle**

### **2.1. Gouvernance, stratégie et planification territoriale (MCT 1)**

La Région a mis en place des outils de planification : SRADDET renforcé pour intégrer les questions liées au littoral et le ZAN, comités régionaux de coordination, déclinaison du Plan Littoral 21 en six territoires de projet.

Cette convergence est particulièrement significative sur des sujets qui supposent précisément de mieux organiser des flux et des interdépendances : eau, adaptation, mobilités, usages, coordination entre territoires et articulation entre espaces terrestres et maritimes.

### **2.2. Développement durable et structuration des filières de l'économie bleue (MCT2)**

Des contrats de filière (conchyliculture, pêche et aquaculture, industries et services nautiques) ont été signés, mais certaines préconisations (mutualisation des criées, développement d'une filière de déconstruction navale, unité de transformation régionale) ne sont que partiellement intégrées.

### **2.3. Emploi, formation, compétences et attractivité (MCT 4)**

Si les politiques régionales de formation, d'égalité ou de développement des compétences (Pacte régional des compétences, égalité femmes-hommes) existent, le volet spécifique aux métiers de la mer est moins présent. Cependant, la publication en 2026 de l'Observatoire des métiers de la Mer montre une prise en compte récente de ces dimensions essentielles<sup>10</sup>. Les préconisations sur le logement des saisonniers, les mobilités, la conditionnalité sociale des aides ou la création d'instances de dialogue social (commission paritaire maritime, conférence du travail saisonnier) trouvent une résonance partielle dans les orientations régionales.

### **2.4. Mobilisation citoyenne, éducation et culture maritime (MCT 8)**

Le programme Éducation environnement est pérenne (1,8 M€ de crédits de paiement au BP 2026), mais l'ambition d'une mobilisation citoyenne de grande ampleur, notamment autour de la démocratie environnementale et de l'appropriation des savoirs scientifiques, reste encore moins visible dans les cadres régionaux formalisés.

---

<sup>10</sup> Audition du 14 avril 2026\_Carif Oref\_AS Dumortier

### **3. Les préconisations non retrouvées dans les documents de planification**

22 préconisations (14 %) n'ont pas été trouvées dans les documents régionaux. Elles se répartissent entre plusieurs macro-thèmes, avec une concentration notable sur la gouvernance (8 préconisations non reprises), l'emploi (4) et l'économie bleue (3). Plusieurs hypothèses peuvent l'expliquer.

#### **3.1. Des propositions très spécifiques ou très opérationnelles**

C'est notamment le cas de propositions portant sur des projets localisés ou des actions techniques précises, telles que le lancement d'une étude de faisabilité pour une liaison ferroviaire à Port-Vendres. Ces préconisations sont trop spécifiques pour trouver leur place dans des documents de planification régionale, ce qui n'implique pas qu'elles aient été écartées de la réflexion du Conseil régional.

#### **3.2. Des propositions relevant davantage d'un plaidoyer**

Elles concernent notamment des évolutions réglementaires, des dispositifs nationaux ou européens, ou encore des équilibres économiques nécessitant une intervention à d'autres niveaux de décision. À titre d'exemple, plusieurs recommandations appellent à une intervention auprès de l'État ou des instances européennes pour faire évoluer les règles encadrant des activités (notamment la pêche). Leur absence dans les documents régionaux peut s'expliquer par leur nature même. Elles relèvent davantage d'une capacité d'influence ou de négociation que d'une mise en œuvre directe par la collectivité régionale.

#### **3.3. Des propositions appelant une ingénierie ou une volonté politique qui n'est pas encore mature**

Certaines préconisations supposent la mise en place de dispositifs nouveaux ou une montée en puissance de l'ingénierie publique. C'est notamment le cas des propositions visant à renforcer les cadres de gouvernance ou de coordination entre acteurs, telles que la création d'une commission paritaire maritime ou d'instances de dialogue et d'observation.

#### **3.4. Des préconisations issues des Avis récents**

C'est notamment le cas des préconisations relatives aux lagunes et zones humides littorales, qui mettent en avant, entre autres, la notion d'attachement des populations aux territoires comme levier de mobilisation en faveur de leur préservation.

Ces préconisations non trouvées dans les documents de planification de la Région peuvent constituer des axes d'investigation pour la suite des travaux : s'agit-il de sujets à réaffirmer, d'analyses à actualiser, de propositions à reformuler ou à porter à un autre niveau ?

## Conclusion de la partie I

*Cette relecture des Avis passés confirme la capacité du CESER à identifier les problématiques centrales du littoral occitan. La forte convergence observée entre les préconisations et les documents de planification régionaux (86 %) témoigne de la proximité des diagnostics portés par la société civile organisée et par l'exécutif régional. Sans préjuger d'une influence directe, ce constat souligne la pertinence du travail d'analyse et la solidité du corpus construit au fil des années par le CESER Occitanie.*

Trois enseignements principaux se dégagent à ce stade : la permanence de problématiques, l'intensification ou la transformation des tensions déjà repérées, et la nécessité d'assumer pleinement l'échelle méditerranéenne comme cadre de compréhension et d'action. C'est sur cette base que s'engage la Partie II.

## **PARTIE II – LA MÉDITERRANÉE ET L'OCCITANIE AUJOURD'HUI : UN ESPACE SOUS TENSIONS, DES LEVIERS D'ACTION IDENTIFIÉS**

Les travaux conduits depuis 2017 permettent un constat sans ambiguïté. Les difficultés du littoral occitan se renforcent et se cumulent sous l'effet de facteurs liés (changement climatique, tensions économiques, tensions sur les ressources, évolutions géopolitiques, etc.)

Les auditions menées par le CESER ont permis de confronter ce constat aux analyses des acteurs de terrain (scientifiques, gestionnaires, représentants économiques ou associatifs, etc.) afin d'identifier les tensions à l'œuvre et les leviers disponibles pour y répondre.

### **I. Un espace méditerranéen sous tensions : des vulnérabilités multiples et documentées**

#### **1. Des alertes anciennes qui se confirment et/ou s'aggravent**

##### **1.1. Une gouvernance encore insuffisamment intégrée, qui limite la solidarité territoriale**

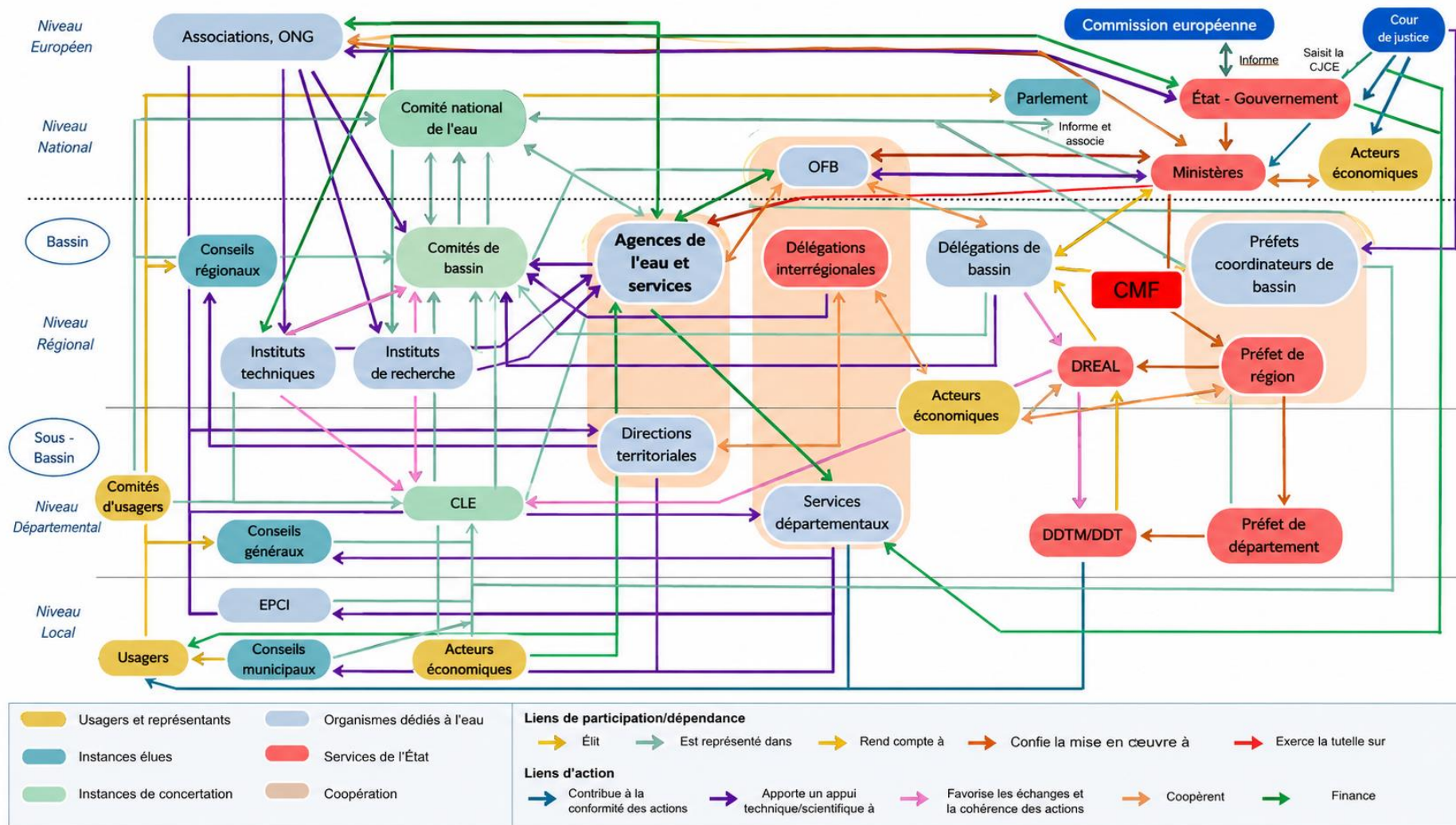
La gouvernance du littoral demeure fragmentée. La multiplicité des acteurs et la persistance d'approches sectorielles limitent la coordination des politiques publiques et affaiblissent la capacité d'action collective. Cette situation pèse sur la cohérence des réponses apportées, par exemple sur la gestion des usages, l'adaptation au changement climatique, la protection des milieux ou encore l'articulation entre espaces terrestres et maritimes.

Cette fragmentation se traduit notamment par des modèles de gestion portuaire hétérogènes (régie à Sète, SEMOP à Port-la-Nouvelle, concession à Port-Vendres) sans stratégie unifiée à l'échelle régionale<sup>11</sup> ; par la fragilisation de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), dont la sécabilité nuit à la solidarité financière entre collectivités d'un même bassin versant ; par des écarts de protection des écosystèmes (les herbiers de posidonie bénéficient d'un niveau de protection plus élevé en région PACA qu'en Occitanie) ; et par une gouvernance de l'eau si fragmentée que les acteurs eux-mêmes la jugent « illisible », comme l'illustre ci-après ce schéma de l'Agence de l'Eau<sup>12</sup>.

---

<sup>11</sup>Audition du 28 octobre 2025\_Direction de la mer Région Occitanie

<sup>12</sup> Audition du 17 février 2026\_Agence de l'eau RMC\_P. Boissery



Source : Agence de l'Eau RMC – Audition Pierre BOISSERY – 17 février 2026

Le CESER avait fait de cette question un axe majeur de ses travaux, notamment sur la gouvernance portuaire (préconisations 1 à 4, 7, 43), les effets du changement climatique (préconisations 15, 18, 21), les pollutions par les plastiques (préconisation 31), l'économie bleue (préconisations 76, 95, 111), et les lagunes et zones humides littorales (préconisations 120 à 124)<sup>13</sup>. Les auditions récentes ne démentent en rien ces analyses, elles en soulignent au contraire la portée transversale.

Le CESER réaffirme que la gouvernance intégrée constitue une condition centrale de l'efficacité de l'action publique sur le littoral.

### **1.2. Des écosystèmes fragilisés, directement affectés par le changement climatique**

Les écosystèmes littoraux et marins apparaissent aujourd'hui fortement fragilisés. Les effets du changement climatique accélèrent des évolutions déjà à l'œuvre : recul du trait de côte, perturbation des milieux, déséquilibres écologiques et pression accrue sur les ressources.

Cette dégradation se traduit par des mortalités d'espèces, des déséquilibres biologiques et la prolifération d'espèces invasives. Le développement du crabe bleu ou la disparition quasi totale de la grande nacre en mer ouverte en illustre la rapidité. Dans les lagunes et zones humides littorales, les tensions sur la qualité de l'eau et les effets combinés des usages et du climat renforcent encore la vulnérabilité des milieux<sup>14</sup>.

La TRACC<sup>15</sup> (Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique) confirme cette accélération, avec +1,52 °C en 2024 par rapport à l'ère préindustrielle. La Méditerranée se réchauffe plus vite que la moyenne mondiale, plaçant l'Occitanie en première ligne. À l'horizon 2100, le coût de l'inaction est estimé entre 7 et 10 points de PIB annuel. Le CESER a appelé la Région à établir une évaluation territorialisée précise de ce coût, afin de mesurer dès aujourd'hui l'écart entre les investissements à engager et les pertes à venir (cf. préconisation 137).

Cette problématique a déjà été largement documentée par le CESER, notamment dans ses travaux sur les effets du changement climatique sur le littoral (2019) et dans plusieurs Avis ultérieurs, à travers des préconisations portant sur la solidarité littoral/arrière-pays, la relocalisation des activités, la résilience des filières, les solutions fondées sur la nature, l'ingénierie de l'adaptation, le développement d'observatoires, et l'évaluation du coût de l'inaction (préconisations 14 à 25, 67, 78, 79, 81, 100, 115, 122, 137, 150 à 154)<sup>16</sup>.

*L'adaptation au changement climatique doit désormais guider les politiques menées sur le littoral. Elle doit être anticipée, territorialisée et socialement accompagnée.*

### **1.3. La pollution plastique confirme l'urgence d'une action en amont**

La pollution plastique, dont les effets sur les écosystèmes marins sont désormais mieux établis, produit des impacts sur les chaînes trophiques et le développement de certaines espèces, tandis que ses conséquences sanitaires à long terme restent encore incertaines<sup>17</sup>. Issue de flux diffus, cette pollution transite depuis les bassins versants, les réseaux et les espaces urbains ou touristiques vers les lagunes et

---

<sup>13</sup> Voir ANNEXE 1 pour le détail des préconisations mentionnées dans ce paragraphe

<sup>14</sup> Les lagunes et zones humides littorales d'Occitanie <https://www.ceser-occitanie.fr/wp-content/uploads/2025/11/Avis-lagunes.pdf>

<sup>15</sup> Audition du 19 août 2025\_TRACC\_A. Picasso

<sup>16</sup> Voir ANNEXE 1 pour le détail des préconisations mentionnées dans ce paragraphe

<sup>17</sup> Audition du 20 janvier 2026\_lfremer\_X. Cousin

la mer. La priorité réside dans une action en amont, centrée sur la réduction à la source, et l'utilisation de produits de substitution au plastique (emballage à partir de papier), objectifs identifiés par le CESER dès 2020 (cf. préconisations 26 à 41).

*Ces préconisations conservent aujourd'hui leur pleine actualité et appellent une action prioritairement préventive, coordonnée et portée à la bonne échelle, ce qui suppose, en premier lieu, que l'Union européenne organise une conférence dédiée aux conséquences du changement climatique en Méditerranée et à l'éradication des plastiques.*

#### **1.4. Pêche et conchyliculture : des filières sous tensions multifactorielles**

La filière pêche et conchyliculture fait face à des contraintes administratives, écologiques et économiques. La Politique commune de la pêche (PCP), en encadrant les capacités de capture afin de préserver les stocks, peut limiter certains investissements visant à accroître la jauge des navires, ce qui ralentit la transition vers des flottes plus performantes sur le plan environnemental et les perspectives de développement<sup>18</sup>. Dans le même temps, la dégradation des écosystèmes renforce ces difficultés et rend les métiers moins attractifs.

Par ailleurs, plusieurs situations illustrent des déséquilibres écologiques, par exemple, la prolifération d'espèces invasives comme le crabe bleu, la disparition de la grande nacre (à l'exception de l'étang de Thau), le déclin des pêcheries de sardines, les pollutions récurrentes dans le bassin de Thau<sup>19</sup>.

Ces constats confirment les alertes formulées de longue date par le CESER et la nécessité d'accompagner la transition des filières, en articulant durabilité des ressources halieutiques, renouvellement des métiers et amélioration de la qualité des milieux (cf. préconisations 5 à 11, 52, 60 à 68, 109, 127, 128, 130, 131, 133)<sup>20</sup>.

*Le CESER confirme la nécessité de soutenir les filières halieutiques et aquacoles dans le cadre d'une transition qui articule viabilité économique, renouvellement des métiers, adaptation des outils de production et restauration des équilibres écologiques.*

#### **1.5. Les vulnérabilités sociales et les besoins en compétences, des questions centrales**

Les transformations à l'œuvre sur le littoral produisent des effets différenciés selon les populations, les territoires et les activités. Habitants exposés au recul du trait de côte, travailleurs saisonniers, publics précaires ou actifs engagés dans des filières en mutation sont confrontés à des incertitudes économiques, résidentielles et professionnelles croissantes. L'adaptation suppose des dispositifs d'accompagnement social et territorial appropriés.

La situation des femmes illustre ces déséquilibres. Si leur présence progresse dans certaines fonctions à forte valeur ajoutée, elles restent sous-représentées dans de nombreux segments des filières halieutiques, portuaires, nautiques ou industrielles. Renforcer la mixité, améliorer les conditions de travail et lutter contre les formes spécifiques de précarité constituent des priorités essentielles pour garantir la soutenabilité des transitions.

---

<sup>18</sup> Audition de Monsieur Jean-François Holley, Directeur du Cépralmar et Audition du 28 octobre 2025\_Direction de la mer Région Occitanie

<sup>19</sup> Audition de Monsieur Jean-François Holley, Directeur du Cépralmar

<sup>20</sup> Voir ANNEXE 1 pour le détail des préconisations mentionnées dans ce paragraphe

Ces constats prolongent les analyses du CESER, qui a formulé plusieurs préconisations en matière d'attractivité des métiers, de formation, de logement, de mobilité et de conditionnalité sociale des aides (préconisations 10, 23, 42, 53 à 56, 72, 73, 84 à 89, 106 à 108, 130)<sup>21</sup>. Ils soulignent également la nécessité de renforcer les démarches de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et d'inclusion, afin d'accompagner les transformations du littoral en limitant les inégalités sociales.

*Le CESER souligne de longue date que les mutations du littoral ne peuvent être pensées sans leurs implications sociales. Les auditions récentes confirment que cette dimension doit désormais être davantage traitée comme une composante centrale de la résilience territoriale, et non comme un volet d'accompagnement secondaire.*

## 2. Des tensions nouvelles ou exacerbées

À ces vulnérabilités anciennes s'ajoutent désormais des tensions plus récentes, ou plus visibles, qui modifient les conditions d'action. Les tensions sur l'eau, l'intensification des usages, les recompositions économiques et les fragilités géopolitiques obligent les acteurs publics à traiter tous ces sujets simultanément.

### 2.1. Les tensions sur l'eau

L'accentuation des épisodes de sécheresse, la pollution, la progression du biseau salé dans certaines nappes littorales, la croissance démographique, les besoins liés au tourisme, les tensions avec les usages agricoles, industriels et domestiques placent la question de la sécurisation de la ressource en eau au cœur des équilibres territoriaux. Dans sa contribution aux SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse<sup>22</sup> de novembre 2021, le CESER appelait à des investissements nécessaires au moment où Aqua Domitia approchait de son achèvement. Face à une sécheresse qui s'étend désormais aux Pyrénées-Orientales et à l'est de l'Aude, la question d'une extension du réseau Aqua Domitia a été mise à l'étude conjointement par la Région et l'État. Les conclusions de cette étude, présentées lors d'une réunion de restitution à Narbonne le 13 février 2026, confirment la pertinence du projet, tout en soulignant qu'il ne saurait constituer à lui seul une réponse suffisante. Le CESER pointait dès 2021, la nécessité de combiner sobriété, partage et anticipation, position réaffirmée en 2023 dans sa contribution sur le plan eau régional<sup>23</sup>.

### 2.2. Des usages en expansion, vers une saturation des espaces ?

Les usages en mer et sur le littoral se densifient dans un espace contraint, rendant leur coexistence de plus en plus complexe. Pêche, plaisance, tourisme, transport, énergies marines se développent simultanément, dans des conditions de compatibilité limitées. Cette intensification exerce des pressions directes sur les milieux et souligne la nécessité d'une régulation collective des usages. Ce basculement d'une logique de développement vers une logique de partage des espaces et des ressources constitue l'une des évolutions majeures du diagnostic.

---

<sup>21</sup> Voir ANNEXE 1 pour le détail des préconisations mentionnées dans ce paragraphe

<sup>22</sup> Contribution du CESER Occitanie aux SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse –23/11/2021

*Manifeste pour une gestion durable et innovante de l'eau en Occitanie* <https://www.ceser-occitanie.fr/wp-content/uploads/2025/02/ManifesteEauB-HD-stc.pdf> - 22/01/2025

<sup>23</sup> Rapport d'étape du CESER Occitanie sur le plan eau régional, 12/12/2023

*Le CESER pointe la nécessité d'une gouvernance partagée, seule à même de concilier attractivité, activités économiques et préservation des milieux<sup>24</sup>.*

### **2.3. Des filières économiques confrontées à des mutations profondes : tourisme, pêche, conchyliculture**

Les tensions environnementales et économiques sont étroitement liées. Plusieurs filières du littoral notamment **la pêche, la conchyliculture**, mais aussi l'ensemble des activités maritimes et littorales, sont confrontées à des transformations rapides liées aux transitions énergétiques, à l'évolution des marchés, aux innovations technologiques et à la concurrence des usages.

Le développement de projets, comme à Port-la-Nouvelle, ouvre de nouvelles perspectives industrielles, tout en recomposant les équilibres territoriaux, notamment en matière d'emploi, de formation, de logement et d'infrastructures.

**Le tourisme**, pilier économique majeur, illustre particulièrement ces équilibres à construire. Son modèle actuel apparaît de plus en plus exposé aux effets du changement climatique, aux tensions sur les ressources et à la concentration des fréquentations dans certains espaces et sur certaines périodes. Comme le souligne le Plan Bleu, il est confronté à une « double vulnérabilité » : à la fois impacté par les dérèglements en cours et appelé à réduire les pressions qu'il peut exercer sur les milieux<sup>25</sup>.

Ces évolutions confirment les analyses du CESER et la nécessité d'adapter les politiques publiques, notamment en matière de diversification, de désaisonnalisation, de mobilités, de logement des saisonniers et de régulation des usages (cf. *préconisations 20, 23, 74 à 101, 104, 132 à 135*).

*L'enjeu dépasse désormais les ajustements sectoriels. Il s'agit d'adapter les modèles économiques, afin de concilier maintien des activités, soutenabilité écologique et équilibre social et territorial.*

### **2.4. Une Méditerranée traversée par des tensions géopolitiques et humanitaires**

Les situations d'instabilité politique et la persistance de régimes autoritaires sur les rives sud et est de la Méditerranée génèrent des flux migratoires contraints, appelant une prise en compte à la fois humaine et organisée.

Ces flux ne sont qu'une manifestation parmi d'autres des liens qui traversent la Méditerranée : circulations de pollutions, déplacements d'espèces, échanges d'énergie. Le littoral occitan s'inscrit dans cet ensemble plus vaste, marqué par des déséquilibres durables qui ne s'arrêtent pas aux frontières administratives.

### **2.5. Les répercussions géopolitiques sur les priorités budgétaires et les financements publics**

Ces tensions géopolitiques internationales, notamment liées aux conflits en Ukraine et au Moyen-Orient, contribuent à réorienter les finances publiques vers les questions de sécurité et de défense<sup>26</sup>, comme en témoigne le renforcement de la loi de programmation militaire. À l'échelle européenne, ce mouvement

<sup>24</sup> Cette exigence est présente dans l'Avis sur l'économie bleue (cf. préconisation 62, 73) et dans l'Avis sur les lagunes et zones humides (cf. préconisation 132)

<sup>25</sup> Audition du 25 novembre 2025\_Plan bleu\_S. Bellieres

<sup>26</sup> Audition du 30 septembre 2025\_FMES\_T. Duchesne / Audition du 26 janvier 2026\_Présentation du budget primitif 2026 de la Région Occitanie\_S. BERARD et B. MIFSUD

s'est traduit par une évolution majeure des politiques de financement : le 1<sup>er</sup> avril 2025, la Commission européenne a proposé d'ouvrir les fonds structurels (FEDER-FSE) aux projets à double usage civil et militaire ; le Parlement européen a adopté cette réforme le 10 septembre 2025, entrée en vigueur dès le 19 septembre 2025.

Dans ce nouveau cadre, la Région Occitanie a adapté sa programmation 2021-2027, construite initialement autour de 5 priorités<sup>27</sup>, en ajoutant une sixième priorité, dotée de 18 millions d'euros réorientés depuis les priorités 1, 2 et 5 afin de financer l'aménagement de quais pour l'accueil conjoint de navires militaires et de navires de commerce dans les ports d'Occitanie<sup>28</sup>.

*Le CESER réaffirme la nécessité d'assumer pleinement l'échelle méditerranéenne comme espace d'action et de coopération et appelle à une vigilance collective quant au maintien des financements dédiés aux transitions écologique et littorale.*

---

<sup>27</sup> La programmation initiale des Fonds européens FEDER FSE 2021-2027 comporte 5 priorités : 1-Soutenir la relance économique et encourager la transformation vers une économie intelligente et innovante / 2-Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée / 3-Agir face à l'urgence climatique en développant les mobilités douces / 4-Former et accompagner pour favoriser le parcours vers l'emploi et la création d'activité / 5-Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources

<sup>28</sup> Audition du 15 avril 2026\_Direction Europe Région Occitanie\_S. NGUYEN

## II. Des leviers d'action à consolider pour répondre aux tensions identifiées

Face à cet enchevêtrement de vulnérabilités, la question n'est plus seulement celle du constat, mais celle des capacités de réponse. C'est dans cette perspective que le CESER identifie plusieurs leviers d'action, à consolider et coordonner.

Cinq grandes familles de leviers peuvent être distinguées.

### 1. Les leviers écologiques et d'innovation pour restaurer, adapter, transformer

#### 1.1. Restaurer et préserver les fonctionnements naturels

Ces approches consistent à laisser les milieux retrouver leur fonctionnement propre lorsque cela est possible : recul stratégique, renaturation, rétablissement du transit sédimentaire, adaptation ou suppression d'ouvrages (digues, enrochements, épis), recomposition spatiale (stratégies de recul du trait de côte, relocalisation des activités). Elles traduisent un changement de paradigme visant à composer avec la mer plutôt que s'y opposer<sup>29</sup>.

#### 1.2. Développer l'ingénierie écologique

Lorsque le retour à un fonctionnement entièrement naturel n'est plus possible, l'ingénierie écologique permet d'imaginer des solutions intermédiaires, inspirées du fonctionnement des écosystèmes. Le projet Pégase au Grau d'Agde en constitue une illustration : en s'inspirant des mangroves, il associe protection du littoral, restauration de la biodiversité et maintien des usages, dans le cadre d'un suivi scientifique partagé. La bio-restauration assistée, les récifs artificiels ou l'aquaculture restauratrice s'inscrivent dans cette même logique, comme la réintroduction d'algues du genre *Cystoseira* sur l'île de Brescou, menée avec l'Université de Marseille<sup>30</sup>, ou le projet PALRNJ de réintroduction de la palourde (Cépralmar/Ifremer)<sup>31</sup>.

#### 1.3. Mettre en œuvre une gestion écologique des usages

D'autres leviers visent à rendre les usages eux-mêmes plus compatibles avec les équilibres environnementaux : mouillages écologiques, dispositifs de captation des déchets en amont, réduction des pollutions à la source, verdissement des infrastructures, hybridation ou décarbonation de certaines flottilles. L'installation de mouillages écologiques autour de l'île de Brescou<sup>32</sup> a ainsi permis de préserver les herbiers de posidonie tout en maintenant la fréquentation, avec des effets positifs marqués sur la biodiversité.

#### 1.4. Innover pour la transition des modèles économiques

Les projets industriels et portuaires liés à la transition énergétique illustrent une autre dimension de l'innovation : le projet Fishwind<sup>33</sup>, qui utilise les flotteurs des éoliennes pour soutenir les écosystèmes ; le port de Port-la-Nouvelle, positionné comme plateforme logistique pour l'éolien flottant, et l'hydrogène vert<sup>34</sup> ; et un projet pilote d'hybridation électrique des moteurs pour les petits métiers et la pêche

---

<sup>29</sup> Audition du 3 février 2026\_Sète Agglo Pôle\_L. Linarès

<sup>30</sup> Audition du 2 septembre 2025\_Aires marines protégées\_R. Dupuy De La Grandive

<sup>31</sup> Audition du 31 mars 2026\_Cépralmar\_JF Holley

<sup>32</sup> Audition du 2 septembre 2025\_Aires marines protégées\_R. Dupuy De La Grandive

<sup>33</sup> Audition du 31 mars 2026\_Cépralmar\_JF Holley

<sup>34</sup> Audition du 16 septembre 2025\_Port la Nouvelle\_D. Cordorniou; Audition du 28 octobre 2025\_Direction de la mer Région Occitanie

chalutière<sup>35</sup>. Dans son Avis sur les énergies décarbonées du 21 juin 2022, le CESER demandait que les projets d'éolien flottant intègrent au moins 50 % de produits fabriqués en Occitanie ou en France<sup>36</sup>.

### 1.5. Chiffrer le coût de la dégradation des milieux

Prendre conscience du coût de la dégradation des milieux, c'est reconnaître la valeur essentielle des services écosystémiques qu'ils rendent — protection contre les risques naturels, stockage du carbone, biodiversité ou loisirs — dont la disparition entraînerait des pertes économiques considérables. Au-delà de leur valeur monétaire, ces milieux constituent aussi un patrimoine écologique, culturel et social inestimable.

*Le CESER soutient ces initiatives (cf. préconisation 57, 62, 70 à 73, 79, 80, 113, 115)<sup>37</sup>, tout en rappelant que ces démarches ne sauraient se substituer aux efforts de prévention et de sobriété : les avancées scientifiques ne peuvent, à elles seules, compenser des pressions persistantes ou des pratiques non soutenables.*

*Il préconise d'introduire systématiquement dans les politiques publiques, l'évaluation préalable des coûts de la dégradation de la Nature, et des pertes de services écosystémiques rendus.*

## 2. Les leviers de gouvernance intégrée et de la co-construction

Une deuxième famille de leviers concerne la manière de décider, de concerter et de piloter collectivement les transformations.

### 2.1. Concerner avec les habitants

La concertation avec les habitants et les usagers peut constituer un facteur décisif d'appropriation et de légitimation des stratégies d'adaptation. La démarche engagée par Sète Agglopol Méditerranée auprès des habitants du bassin de Thau, mobilisant plusieurs centaines de participants, a révélé une réelle maturité écologique des habitants et une opposition marquée à toute nouvelle urbanisation dans les zones exposées<sup>38</sup>.

### 2.2. Adopter la méthode du « pas-à-pas » avec les usagers

La gouvernance intégrée ne se décrète pas : elle se construit dans le temps, par l'accumulation de compromis, de confiance et de connaissances partagées. L'Aire Marine Protégée de la côte agathoise en offre une illustration : des échanges entre gestionnaires et pêcheurs ont abouti à la création d'une zone de protection forte de 300 hectares acceptée par l'ensemble des usagers, même si cela a pris plusieurs décennies<sup>39</sup>.

### 2.3. S'inspirer de la gouvernance des filières halieutiques et nautiques

Dans les filières halieutiques, conchylicoles ou nautiques, la coopération entre acteurs économiques, institutions, recherche et financeurs a permis de structurer des réponses collectives. Le contrat de filière pêche, signé en 2024, fédère de nombreux acteurs autour d'un programme de 130 actions sur la période

---

<sup>35</sup> Audition du 31 mars 2026\_Cépralmar\_JF Holley

<sup>36</sup> *Quelle stratégie industrielle pour les énergies décarbonées en Occitanie ?* - CESER Occitanie – 21/06/2022 - <https://www.ceser-occitanie.fr/publications/avis-quelle-strategie-industrielle-pour-les-energies-decarbonees-en-occitanie/>

<sup>37</sup> Voir ANNEXE 1 pour le détail des préconisations mentionnées dans ce paragraphe

<sup>38</sup> Audition du 3 février 2026\_Sète Agglo Pôle\_L. Linarès

<sup>39</sup> Audition du 2 septembre 2025\_Aires marines protégées\_R. Dupuy De La Grandive

2024-2027, dont environ 70 % étaient déjà engagées ou réalisées en mars 2026<sup>40</sup>. La conchyliculture s'inscrit dans une dynamique comparable, avec un premier contrat de filière signé dès 2021 en Occitanie, suivi d'une seconde génération élargie à l'échelle interrégionale. Enfin, le contrat de filière « industries et services nautiques », lancé en 2023 et signé en 2024, témoigne de l'extension de ces démarches à d'autres secteurs du littoral.

#### **2.4. Expérimenter des modèles de gouvernance hybrides**

A Port-la-Nouvelle, le recours à une SEMOP (Société d'économie mixte à opération unique) permet d'articuler financements publics et privés, tout en maintenant une maîtrise publique des orientations politiques. Ce modèle offre une capacité d'investissement renforcée, en mobilisant majoritairement des capitaux privés dans un cadre piloté par la puissance publique<sup>41</sup>.

#### **2.5. S'appuyer sur les protections territoriales, en particulier les aires marines protégées (AMP)**

Les dispositifs de protection existants constituent des appuis essentiels pour concilier préservation des milieux et gestion des usages. L'aire marine protégée de la côte agathoise en offre une illustration concrète. Elle montre que ces dispositifs ne sont pas de simples zonages, mais des cadres opérationnels de suivi, de dialogue et de régulation. Dans ce contexte, il s'agit moins de créer de nouveaux outils que de renforcer la coordination des protections existantes<sup>42</sup>.

#### **2.6. S'appuyer sur la structuration territoriale**

Le Plan Littoral 21, à travers six territoires projets, est un dispositif opérationnel adapté à l'expérimentation et à la co-construction des stratégies locales de gestion du trait de côte. Cette démarche s'inscrit dans le Plan d'adaptation au changement climatique du littoral occitan (PACCLO), en articulation avec le SRADDET<sup>43</sup>. L'association des conseils de développement permettrait par ailleurs de renforcer l'ancrage citoyen de ces stratégies locales, en mobilisant les instances installées dans les territoires en vue de faire dialoguer acteurs économiques, associatifs et habitants.

*Pour le CESER, ces expériences convergent vers un même constat : les tensions du littoral ne pourront être résolues sans davantage de dialogue entre acteurs et une meilleure coordination des territoires. Il soutient toutes ces initiatives de structuration de filières, de gouvernance intégrée et de co-construction dans ces travaux (cf. préconisations 19, 146)<sup>44</sup>.*

### **3. Les leviers d'engagement citoyen, de solidarité et de formation**

Une troisième famille de leviers concerne les dimensions humaines, culturelles et sociales de la transformation du littoral.

#### **3.1. S'appuyer sur l'attachement des populations à leurs territoires**

L'attachement des populations à leurs territoires constitue une force discrète, mais réelle : il se nourrit d'une histoire et d'une culture partagées, de savoir-faire transmis, d'aménités, de qualité des milieux.

---

<sup>40</sup> Audition du 31 mars 2026\_Cépralmar\_JF Holley

<sup>41</sup> Audition du 16 septembre 2025\_Port la Nouvelle\_D. Cordorniu

<sup>42</sup> Audition du 2 septembre 2025\_Aires marines protégées\_R. Dupuy De La Grandive; Audition du 28 octobre 2025)

<sup>43</sup> Audition du 28 octobre 2025\_Direction de la mer Région Occitanie

<sup>44</sup> Voir ANNEXE 1 pour le détail des préconisations mentionnées dans ce paragraphe

S'appuyer sur ces ressorts suppose de considérer l'environnement non comme une contrainte à gérer, mais comme un bien commun à préserver et à faire vivre. Les expériences menées sur le bassin de Thau montrent que cet attachement peut devenir un levier d'engagement dès lors que les habitants sont reconnus comme acteurs à part entière des transformations<sup>45</sup>.

*Ces forces et ce qu'elles peuvent apporter sont analysées par le CESER dans l'Avis Les lagunes et zones humides d'Occitanie (2025) qui met en valeur le rôle de l'attachement comme levier de mobilisation citoyenne (cf. préconisations 140, 141, 146)<sup>46</sup>.*

### **3.2. S'appuyer sur la culture des gens de mer**

Dans ce patrimoine immatériel, la culture des gens de mer occupe une place singulière. Elle repose sur des valeurs de solidarité et d'assistance à toute personne en détresse en mer, aujourd'hui incarnées entre autres par SOS Méditerranée. Sans constituer un levier direct de protection environnementale, cette éthique du « secours » et du « prendre soin » traduit un rapport particulier à la mer, fondé sur la responsabilité, qui peut nourrir plus largement les engagements collectifs<sup>47</sup>.

### **3.3. Développer la formation pour l'acculturation à la mer**

Cet attachement suppose d'être entretenu, transmis et partagé. C'est tout l'enjeu de l'acculturation à la mer, à ses milieux, à ses métiers. Elle concerne les jeunes publics, les professionnels, les acteurs territoriaux, mais aussi plus largement les habitants. L'évolution des métiers, l'émergence de nouvelles compétences, les besoins des filières en transition et les attentes liées à la connaissance des milieux rendent indispensable une politique plus lisible de formation et de sensibilisation.

Le BIMER, mis en place par l'Éducation nationale, contribue à sensibiliser les jeunes publics dès le plus jeune âge. Le Carif-Oref Occitanie accompagne quant à lui l'adaptation des formations aux évolutions des métiers de la mer<sup>48</sup>.

Il existe également des dispositifs d'Aires marines éducatives, portées par l'Office française de la biodiversité (OFB) avec les acteurs de l'éducation à l'environnement, à destination des écoles publiques et privées.

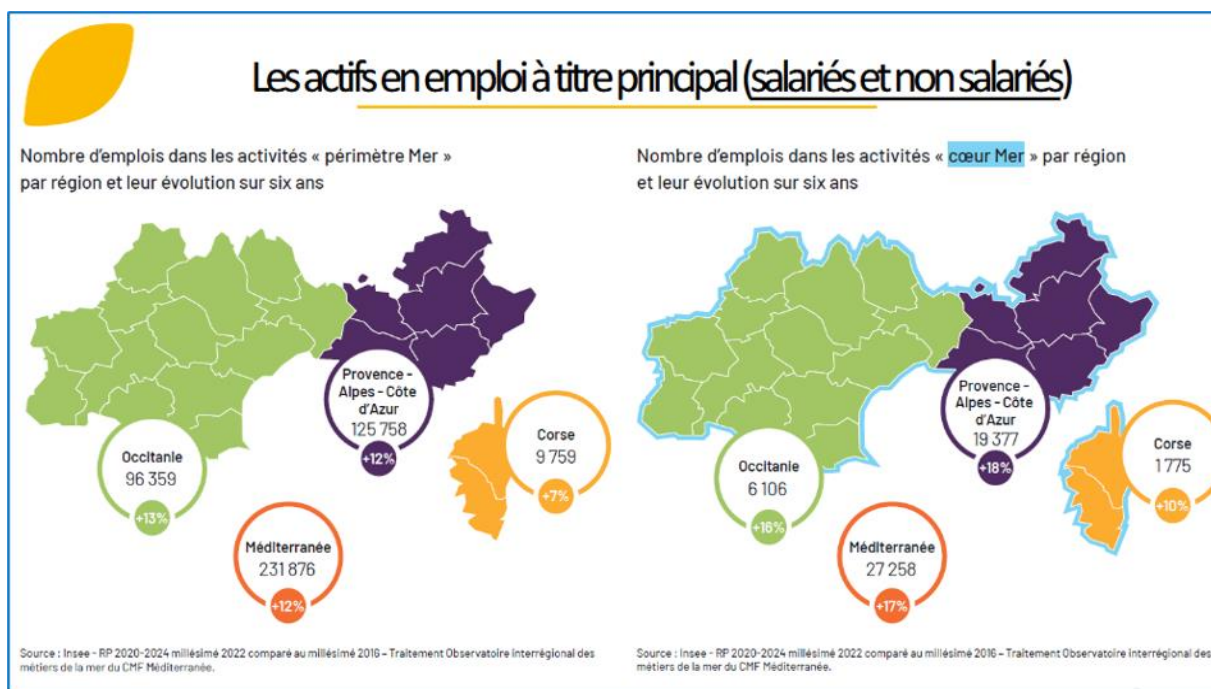
---

<sup>45</sup> Audition du 3 février 2026\_Sète Agglo Pôle\_L. Linarès

<sup>46</sup> Voir ANNEXE 1 pour le détail des préconisations mentionnées dans ce paragraphe

<sup>47</sup> Audition du 9 décembre 2025\_SOS Méditerranée\_JP Lacan

<sup>48</sup> Audition du 14 avril 2026\_Carif Oref\_Anne-Sophie Dumortier



Source : Audition du 14 avril 2026 - Carif Oref \_Anne-Sophie Dumortier

### 3.4. Favoriser l'accès des femmes aux métiers de la mer

L'accès des femmes aux métiers de la mer et des filières halieutiques, nautiques et industrielles constitue un levier majeur pour répondre aux besoins en compétences des filières et pour lutter contre les inégalités sociales persistantes sur le littoral. Le développement de politiques volontaristes en matière de formation, d'orientation et d'accompagnement apparaît essentiel pour lever les freins à l'entrée dans ces métiers (représentations, conditions de travail, accès aux formations).

Les initiatives portées notamment par le Parlement de la Mer en faveur de la féminisation des métiers portuaires et des énergies renouvelables témoignent de cette dynamique.

Elles font de la parité un levier de souveraineté européenne. Cette dynamique s'appuie sur l'indépendance énergétique, premier garant de la stabilité, et sur l'idée que la souveraineté ne peut s'acquérir en se privant, par des barrières, de l'ascension professionnelle de la moitié des talents du continent européen. Dans cette perspective, l'ambition est de créer un trait d'union entre l'Occitanie (Méditerranée) et le Mecklembourg Poméranie Occidentale (Baltique) pour définir une norme européenne de parité.

### 3.5. Mobiliser les citoyens pour prévenir et réduire les déchets

La réduction des déchets, en particulier plastiques, ne peut reposer uniquement sur des dispositifs techniques ou des politiques publiques. Le mouvement associatif et les démarches d'éducation populaire jouent un rôle essentiel de sensibilisation, de diffusion de pratiques plus sobres et de prise de conscience collective. Ces actions peuvent être complétées par des dispositifs portés par les collectivités territoriales, associant prévention et mesures de régulation adaptées.

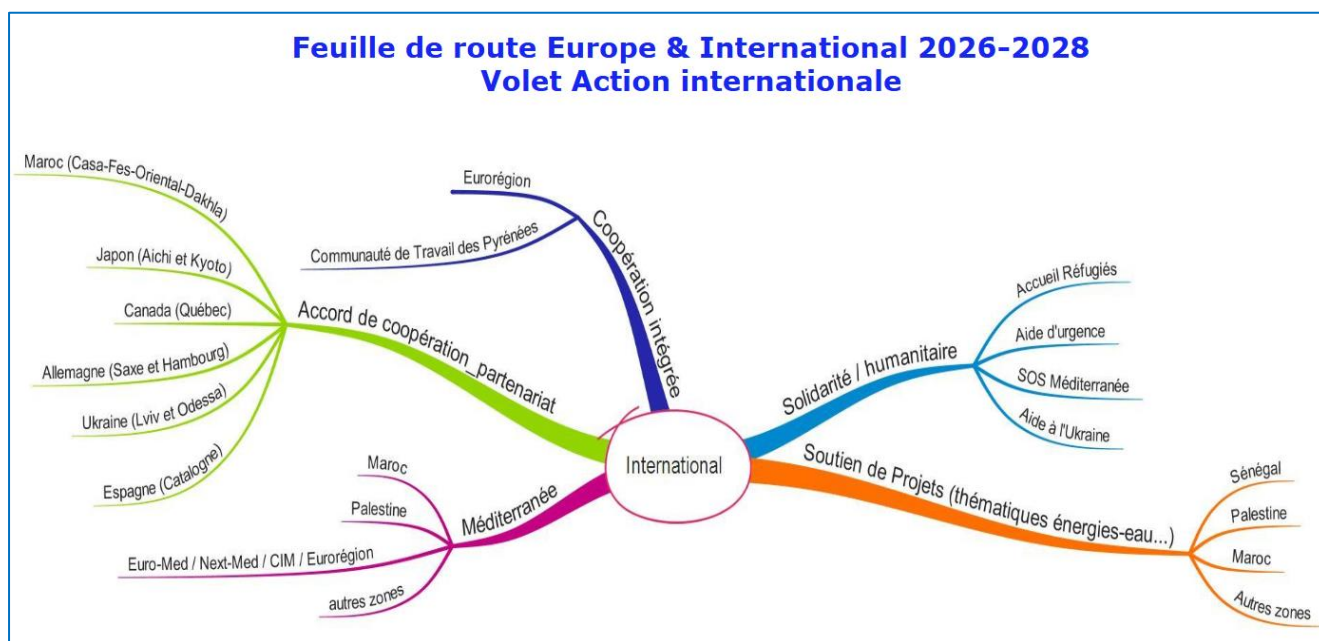
### 3.6. Faire vivre la démocratie environnementale

La démocratie environnementale ne se limite pas à l'information ou à la consultation. Elle repose sur une participation effective des habitants et des acteurs du territoire. Le tissu associatif et la société civile organisée jouent un rôle essentiel : par leurs actions de sensibilisation, de mobilisation et de veille, ils

contribuent à diffuser les connaissances, à faire émerger des initiatives locales et à nourrir la décision publique.

*Le CESER appelle à un soutien renforcé du mouvement associatif, des acteurs économiques et sociaux du territoire ainsi qu'à la consolidation des CESER, dont la permanence et les moyens d'action sont essentiels pour représenter la société civile organisée et faire vivre une démocratie environnementale<sup>49</sup>.*

#### 4. Les leviers des coopérations méditerranéennes et européennes



Source : Région Occitanie – Stéphane NGUYEN – Audition du 15 avril 2026

##### 4.1. S'appuyer sur les cadres multilatéraux méditerranéens

La Convention de Barcelone, qui réunit l'ensemble des États riverains dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/PAM), constitue le principal cadre de coopération. Elle s'appuie notamment sur le Plan Bleu, chargé de développer des outils d'analyse et de prospective. Les dispositifs qu'ils portent, observatoire MapX, scénarios MED2050, contribuent à mieux comprendre les phénomènes observés et à partager des diagnostics communs<sup>50</sup>. Malgré leurs limites opérationnelles dans un contexte géopolitique fragmenté, ces cadres offrent un socle de référence et de coordination à l'échelle méditerranéenne.

<sup>49</sup> La France a ratifié la Convention d'Aarhus, aussi appelée Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Signée le 25 juin 1998, elle a été ratifiée le 8 juillet 2002 et est entrée en vigueur le 6 octobre de la même année. Ce texte fondateur de la démocratie environnementale repose sur trois piliers : l'accès à l'information environnementale, le droit de participer aux décisions publiques ayant un impact sur l'environnement, et l'accès à la justice en cas de non-respect des droits environnementaux. Sur ce dernier point, les associations et les partenaires sociaux jouent un rôle essentiel d'accompagnement et de médiation auprès des citoyens. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000414579> Voir également le rapport du CESE *Démocratie environnementale et urgence écologique : comment réenchanter la participation du public ?*, octobre 2024

<sup>50</sup> Audition du 25 novembre 2025\_Plan bleu\_S. Bellieres

#### 4.2. S'appuyer sur les réseaux d'acteurs et de territoires

Le renforcement des échanges méditerranéens repose en grande partie sur la mobilisation de réseaux d'acteurs et de territoires. En favorisant le dialogue entre sociétés civiles organisées, la mise en commun d'analyses et l'élaboration de positions convergentes, ces réseaux contribuent à organiser une parole collective et à renforcer la capacité d'influence des territoires.

Le réseau des Conseils économiques et sociaux (CES) de l'Arc méditerranéen en constitue une illustration concrète. Dans ce cadre, le CESER Occitanie a joué un rôle moteur. Dès 2020, ses travaux sur la pollution plastique ont permis d'inscrire les sujets littoraux dans une perspective méditerranéenne. Cette dynamique s'est prolongée avec l'organisation d'un colloque international en 2022, à l'origine de la structuration du réseau des CES de l'Arc méditerranéen créé officiellement le 1<sup>er</sup> décembre 2023 à Valence et dont le CESER Occitanie a assuré la 1<sup>ère</sup> présidence de 2024-2025. Le Conseil économique et social (CES) d'Andalousie a pris la suite de la Présidence pour la période 2026-2027.

#### 4.3. Développer les coopérations transfrontalières

Les coopérations transfrontalières opérationnelles — planification maritime, gestion des espèces invasives, transitions énergétiques — restent encore insuffisamment mobilisées. Des initiatives comme le Groupement européen de coopération territoriale (GECT) Corse-Sardaigne ou le projet Lion Plan montrent pourtant la faisabilité d'actions coordonnées. Leur renforcement, notamment dans le cadre des évolutions des politiques européennes, pourrait favoriser une planification maritime plus concertée<sup>51</sup>.

#### 4.4. S'appuyer sur les réseaux européens de l'énergie

La montée en puissance de projets énergétiques connectés à des réseaux européens, notamment dans le domaine de l'hydrogène, montre que certaines transformations du littoral dépassent désormais largement l'échelle régionale. Elle invite à considérer les coopérations comme un moyen concret d'agir, de coordonner les projets et d'anticiper les évolutions.

Le projet d'hydrogène vert à Port-la-Nouvelle, connecté au futur réseau européen (« backbone hydrogène »), illustre cette intégration du littoral occitan dans des logiques industrielles et énergétiques transnationales<sup>52</sup>. Il ouvre des perspectives de coopérations renforcées entre régions méditerranéennes, en complément des dispositifs existants en matière de protection des milieux, de pêche ou de planification maritime.

*Ces éléments font écho aux préconisations du CESER visant à renforcer les coopérations entre territoires méditerranéens, notamment à travers les espaces de coopération existants (cf. préconisations 25, 26 à 28, 70 à 73)<sup>53</sup>.*

---

<sup>51</sup> Audition du 14 octobre 2025\_DIRM Méditerranée ; Audition du 28 octobre 2025\_Direction de la mer Région Occitanie

<sup>52</sup> Audition du 16 septembre 2025\_Port la Nouvelle\_D. Cordorniou

<sup>53</sup> Voir ANNEXE 1 pour le détail des préconisations mentionnées dans ce paragraphe

## **5. Les leviers de connaissance, prospective et planification pour anticiper et organiser**

### **5.1. Renforcer l'innovation scientifique et les observatoires**

Les avancées scientifiques (génomique, intelligence artificielle, modélisation, suivi environnemental) permettent de mieux comprendre les écosystèmes et d'objectiver des situations complexes. Les observatoires jouent un rôle majeur dans la connaissance des pressions et des trajectoires territoriales. Il ne s'agit pas seulement de produire des données, mais de les rendre lisibles, accessibles et utiles à la décision.

### **5.2. Mettre en œuvre et partager la prospective territoriale avec les populations**

La prospective territoriale permet de passer d'une logique de réaction à une logique d'anticipation. En mobilisant scénarios, cartographies et analyses de vulnérabilité, elle rend lisibles les trajectoires possibles et nourrit le débat public. Les cartographies d'ennoeiment produites par Sète Agglopôle et présentées aux habitants en offrent une illustration concrète. Le CESER invite à s'appuyer sur des hypothèses réellement prospectives, y compris exigeantes ou pessimistes, afin d'éviter que les scénarios ne deviennent obsolètes dès leur présentation.

### **5.3. Utiliser les outils numériques**

Les outils numériques offrent de nouveaux moyens de pilotage des territoires littoraux. Parmi eux, les jumeaux numériques (répliques virtuelles d'une infrastructure ou d'un territoire, alimentées en temps réel par des capteurs et des données de terrain) permettent de simuler des scénarios, d'anticiper des défaillances et d'optimiser les interventions sans attendre qu'un problème se manifeste physiquement. Couplés à des dispositifs de suivi des infrastructures et à des outils d'aide à la décision, ils constituent un levier d'anticipation et de gestion des risques. À Port-la-Nouvelle, le suivi des digues par ce type d'outil illustre concrètement cette capacité : en modélisant en continu l'état des ouvrages, il permet une détection précoce des fragilités et une intervention ciblée avant tout incident<sup>54</sup>.

### **5.4. S'appuyer sur la planification maritime et régionale**

Les outils de planification, à la fois maritimes et régionaux, constituent un levier essentiel pour organiser les usages et renforcer la cohérence de l'action publique.

Le Document stratégique de façade (DSF), qui intègre désormais les lagunes, illustre une approche élargie de la gestion du littoral. À l'échelle régionale, le Plan d'adaptation au changement climatique du littoral (PACClo), articulé avec le SRADDET et le Plan Littoral 21, constitue le cadre de référence.

Ces dispositifs reposent sur une approche d'ensemble, combinant adaptation, recomposition territoriale et gouvernance collaborative, notamment à travers les stratégies locales de gestion du trait de côte (SLGTC).

### **5.5. Mobiliser les outils fonciers et financiers**

À l'échelle locale, il est possible de mobiliser des outils fonciers et des montages financiers innovants (densification maîtrisée, sociétés de projet avec la Banque des Territoires) pour accompagner les recompositions territoriales, comme l'illustre Sète Agglopôle<sup>55</sup>. À l'échelle régionale, le Plan Littoral 21

---

<sup>54</sup> Audition du 16 septembre 2025\_Port la Nouvelle\_D. Cordorniou

<sup>55</sup> Audition du 3 février 2026\_Sète Agglo Pôle\_L. Linarès

mobilise des financements dédiés, reposant sur un partenariat entre l'État, la Région et la Banque des Territoires. Depuis son lancement, il a soutenu plusieurs centaines de projets et généré un volume d'investissement global de l'ordre du milliard d'euros. À l'échelle nationale, la relocalisation des activités et des habitations suppose la création d'un fonds national dédié et d'envergure<sup>56</sup>. À l'échelle européenne, les fonds Interreg constituent un levier complémentaire pour les coopérations méditerranéennes<sup>57</sup>.

### 5.6. Accompagner l'évolution des modèles économiques

Les ports apparaissent comme des espaces clés de transformation. À Port-la-Nouvelle, le développement s'appuie sur une diversification des activités (éolien offshore, vrac sec, vrac liquide) traduisant une adaptation aux nouvelles données économiques et énergétiques.

Parallèlement, les ports de plaisance participent à ces évolutions, en contribuant à l'attractivité touristique et au dynamisme économique local, tout en faisant face à des problèmes spécifiques d'adaptation et de transition.

Dans l'aquaculture, des projets soutenus par le Cépralmar et l'Ifremer visent à créer du naissain plus adapté aux crises et à l'élévation des températures marines et lagunaires, à produire des moules en mer, ou à expérimenter la co-culture coquillages-algues<sup>58</sup>.

*Le CESER réaffirme son soutien à l'ensemble de ces leviers, qui s'inscrivent dans les orientations qu'il a portées en matière de connaissance, de prospective et de planification (cf. préconisations 14 à 25, 64, 75, 110, 111, 127, 129, 132 à 135) et dont la mise en œuvre apparaît déterminante pour accompagner les transformations du littoral<sup>59</sup>.*

## Conclusion de la partie II

L'actualisation du diagnostic confirme que le littoral méditerranéen occitan est aujourd'hui confronté à un faisceau de tensions écologiques, économiques, sociales, territoriales, institutionnelles et géopolitiques qui ne peuvent plus être appréhendées de manière sectorielle. La question dépasse désormais la seule réponse à des vulnérabilités isolées. Il s'agit de construire une capacité collective d'adaptation dans un espace marqué par la multiplicité des usages, la pression sur les ressources, la persistance des inégalités et l'intensification des interdépendances et des flux méditerranéens.

Les leviers identifiés par le CESER dessinent une approche d'ensemble. Ils invitent à restaurer et adapter les milieux, transformer les modèles économiques, mieux réguler les usages, associer les habitants, renforcer les compétences, coopérer à différentes échelles et anticiper davantage.

Cette lecture permet d'aborder la suite des travaux dans une perspective plus opérationnelle, en passant de l'identification des tensions et des leviers à la définition d'axes de travail d'avenir.

---

<sup>56</sup> Audition du 28 octobre 2025\_Direction de la mer Région Occitanie

<sup>57</sup> Audition du 15 avril 2026\_Direction Europe Région Occitanie\_S. NGUYEN

<sup>58</sup> Audition du 31 mars 2026\_Cépralmar\_JF Holley

<sup>59</sup> Voir ANNEXE 1 pour le détail des préconisations mentionnées dans ce paragraphe

## **PARTIE III – AXES DE TRAVAIL D’AVENIR**

L'analyse des Avis passés et l'actualisation du diagnostic convergent vers un même constat. Les vulnérabilités du littoral occitan ne se résorbent pas, elles s'intensifient, se combinent et appellent désormais des réponses capables de relier les enjeux entre eux plutôt que de les traiter séparément.

C'est dans cette perspective que la Commission *Littoral - Coopérations transfrontalières et méditerranéennes - Europe* du CESER Occitanie a structuré sa feuille de route autour de trois axes. Ceux-ci ne constituent pas une rupture avec les travaux antérieurs, mais leur prolongement, en cherchant à passer de l'identification des tensions à l'accompagnement concret des transformations.

Chacun de ces axes s'appuie sur les constats établis dans les parties I et II.

### **I. Axe 1 – « Mare nostrum » : des héritages partagés aux coopérations d'avenir**

#### **Prolonger et répondre aux constats des parties I et II**

La relecture des Avis passés (Partie I) met en évidence une place encore limitée à la mobilisation citoyenne, à l'éducation et à la culture maritime (MCT 7), qui ne représentent que 7,1 % des préconisations, avec un niveau de traduction partiel dans les politiques publiques (55 %). Ce constat ne traduit pas un manque de pertinence de ces sujets, mais plutôt une difficulté à les structurer comme des leviers pleinement opérationnels dans l'action publique.

L'actualisation du diagnostic (Partie II) vient éclairer et renforcer cette lecture. Elle met en évidence des tensions qui ne relèvent pas uniquement de facteurs environnementaux ou économiques : vulnérabilités sociales (1.5), tensions sur les usages (2.2), affirmation d'une dimension méditerranéenne et géopolitique (2.4). Ces évolutions révèlent une difficulté plus large à construire des cadres communs de compréhension et d'action à l'échelle du littoral et de la Méditerranée.

Dans ce contexte, les travaux récents du CESER témoignent d'une évolution notable de son approche. À travers l'Avis consacré aux lagunes et zones humides littorales, le CESER a commencé à intégrer plus explicitement les dimensions immatérielles des territoires : héritages culturels, attachement des populations, représentations, trajectoires historiques. Ces éléments, souvent considérés comme périphériques, apparaissent désormais comme des facteurs déterminants pour comprendre les logiques à l'œuvre et accompagner les transformations.

Cette inflexion marque un élargissement du champ d'analyse, qui ne se limite plus aux seules dimensions techniques, économiques, scientifiques ou d'aménagement, mais investit également des registres plus sensibles et transversaux, susceptibles de favoriser l'adhésion des acteurs et la mobilisation collective.

En ce sens, la notion d'attachement, identifiée comme un levier dans les travaux récents<sup>60</sup>, ouvre des perspectives nouvelles pour penser les conditions d'acceptabilité et d'engagement autour des politiques littorales.

Cet axe 1 vise à prolonger cette évolution en intégrant pleinement la dimension humaine, culturelle et relationnelle dans les politiques littorales.

---

<sup>60</sup> *Les lagunes et zones humides littorales d'Occitanie* <https://www.ceser-occitanie.fr/wp-content/uploads/2025/11/Avis-lagunes.pdf>

## Objectif

Structurer les conditions d'un « faire société » à l'échelle du littoral et de la Méditerranée, en mobilisant la culture, l'histoire, les connaissances et les coopérations humaines comme leviers de compréhension, de cohésion et d'action collective.

## Thèmes et questions à investiguer

### ➤ Connaissances et récits partagés

Comment renforcer la circulation des connaissances scientifiques (climat, mer, littoral) entre les deux rives de la Méditerranée, en les combinant avec les récits historiques et les expériences territoriales ? Comment mieux valoriser les trajectoires longues du littoral pour éclairer les choix d'aménagement et d'adaptation ?

### ➤ Compétences et mobilités

Comment développer les mobilités et les échanges entre étudiants, chercheurs, professionnels et élus à l'échelle méditerranéenne ? Dans quelle mesure ces échanges peuvent-ils contribuer à rendre des coopérations plus effectives et durables ?

### ➤ Flux humains et attachement

Comment intégrer les différentes formes de mobilités (résidentielles, touristiques, professionnelles, migratoires) dans les politiques d'aménagement du littoral ? Comment mobiliser la diversité des formes d'attachement (habitants historiques, nouveaux arrivants, usagers) comme levier de cohésion sociale et d'acceptabilité des transformations ?

### ➤ Effectivité des coopérations méditerranéennes

Comment renforcer la portée opérationnelle des dispositifs existants (Convention de Barcelone, Plan Bleu, programmes Interreg, réseaux d'acteurs) ? Quels freins organisationnels, institutionnels ou culturels limitent aujourd'hui leur effectivité ?

### ➤ Articulation avec les enjeux littoraux

Comment mieux relier les coopérations méditerranéennes aux sujets concrets du littoral occitan (eau, énergie, adaptation, économie bleue) ? Quelles inspirations tirer d'expériences existantes pour structurer ces articulations ?

### ➤ Rôle du CESER

Quelle contribution spécifique le CESER peut-il apporter, en matière d'analyse, de mise en réseau et de dialogue avec les institutions européennes et méditerranéennes ?

## II. Axe 2 – Mieux reconnaître et accompagner les spécificités du tourisme littoral dans les dynamiques régionales et transfrontalières

### Prolonger et répondre aux constats des parties I et II

L'analyse des Avis passés (Partie I) montre que les questions liées au littoral sont aujourd'hui majoritairement appréhendées à travers des politiques sectorielles, notamment celles de la biodiversité, de la gestion des milieux et de l'adaptation au changement climatique. Si ces approches permettent de couvrir une partie des difficultés, elles ne rendent pas pleinement compte des réalités économiques propres au tourisme littoral.

En effet, le tourisme littoral constitue une composante majeure de l'économie régionale dans de nombreux territoires côtiers. Pourtant, il demeure largement intégré dans les politiques touristiques générales, ce qui tend à en diluer les spécificités. Cette absence de reconnaissance limite la capacité à traiter de manière adaptée les questions liées au littoral : forte saisonnalité, concentration spatiale des flux, pression sur les ressources et les infrastructures, exposition accrue aux effets du changement climatique, dont ceux liés à l'eau.

Dans le même temps, la filière est déjà engagée dans des efforts d'adaptation et d'innovation (diversification de l'offre, montée en gamme, gestion des flux, transition écologique). Toutefois, ces initiatives restent souvent fragmentées, peu coordonnées et insuffisamment valorisées à l'échelle régionale.

Les auditions mettent ainsi en évidence un double constat : d'une part, une filière touristique littorale qui fonctionne déjà comme un système économique structuré, mais peu identifié comme tel dans les politiques publiques littorales ; d'autre part, un besoin de meilleure articulation entre les niveaux d'action, notamment régional, national et européen.

Cette question dépasse par ailleurs les seules frontières administratives. Dans les espaces méditerranéens notamment, les questions relatives au tourisme sont largement partagées entre plusieurs pays, avec des problématiques communes (pression estivale, gestion des ressources, attractivité, transition des modèles). Cela ouvre la voie à une approche renforcée des coopérations transfrontalières et euro-méditerranéennes, permettant de mutualiser les expériences et d'harmoniser certaines stratégies d'adaptation.

Dès lors, il s'agit de mieux reconnaître le tourisme littoral comme une filière économique spécifique au sein des politiques régionales, et de renforcer les coopérations à différentes échelles afin d'accompagner ses mutations.

## **Objectif**

Mieux intégrer les spécificités du tourisme littoral, vecteur de liens et de culture, dans les politiques régionales et transfrontalières, afin de soutenir les évolutions déjà engagées par la filière, renforcer leur cohérence territoriale et favoriser la coopération entre territoires littoraux, notamment en Méditerranée.

## **Thèmes et questions à investiguer**

### ➤ Reconnaissance du tourisme littoral dans les politiques régionales

Comment mieux identifier et structurer le tourisme littoral comme une filière spécifique au sein des politiques touristiques régionales ? Comment en préciser le périmètre, dans un contexte où le tourisme recouvre des activités, des métiers et des secteurs multiples, souvent mal identifiés dans les nomenclatures existantes ? Quels outils permettent de mieux mesurer ses impacts économiques, sociaux et territoriaux ?

### ➤ Coordination des stratégies territoriales

Comment renforcer la cohérence entre les stratégies locales, régionales et nationales en matière de tourisme littoral ? Comment mieux connecter le littoral et l'arrière-pays, dans une logique de continuum terre-mer ? Comment mettre en cohérence aménagement du littoral, politiques touristiques et gestion des ressources ?

➤ Soutien aux initiatives de la filière

Comment accompagner et amplifier les initiatives déjà portées par les acteurs du tourisme littoral (innovation, diversification, transition écologique) ? Comment prendre en compte les interactions avec d'autres filières, notamment agricoles et viticoles, dont dépend en partie l'attractivité touristique ? Quels dispositifs peuvent favoriser leur diffusion à plus grande échelle ?

➤ Gestion des spécificités littorales

Comment mieux prendre en compte les caractéristiques propres aux littoraux (saisonnalité, concentration des flux, vulnérabilité climatique, dont l'eau) dans les politiques publiques ? Comment intégrer la diversité des formes de tourisme (balnéaire, culturel, agro-tourisme, etc.) dans une approche globale du littoral et des arrière-pays ? Quels outils d'adaptation territoriale peuvent être renforcés ?

➤ Coopération transfrontalière et euro-méditerranéenne

Comment renforcer les coopérations entre territoires littoraux, notamment en Méditerranée, face à des enjeux communs ? Comment mieux prendre en compte les flux touristiques à l'échelle transfrontalière et européenne, qui dépassent les cadres administratifs ? Quels espaces de coordination et de partage d'expériences peuvent être développés à l'échelle européenne ?

### **III. Axe 3 – Anticiper et transformer - Faire de l'adaptation un levier de recomposition territoriale**

La Partie I a mis en évidence une convergence particulièrement forte des analyses sur les sujets d'adaptation au changement climatique et de résilience (MCT 5), avec un taux de reprise de 92 % dans les documents de planification régionaux. Cette convergence traduit la reconnaissance, partagée par le CESER et les acteurs publics, de l'importance majeure de ces questions pour l'avenir du littoral.

L'actualisation du diagnostic (Partie II) met en évidence une intensification des phénomènes à l'œuvre : accélération des effets du changement climatique sur les milieux (1.2), tensions croissantes sur les ressources (2.1), pression accrue sur les espaces et conflits d'usage (2.2), mutations des filières économiques (2.3). Ces dynamiques confirment que l'adaptation ne peut plus être envisagée uniquement comme un objectif de long terme, mais comme une nécessité immédiate, impliquant des transformations concrètes des territoires.

Cette évolution conduit à considérer l'adaptation non plus comme une contrainte à gérer, mais comme un levier de transformation des territoires, susceptible de favoriser l'innovation, la recomposition des activités et la construction de trajectoires plus résilientes et inclusives, combinant les dimensions techniques, économiques, sociales, humaines, culturelles, patrimoniales, etc.

Cet axe 3 vise ainsi à approfondir les conditions de mise en œuvre des stratégies d'adaptation, en mettant l'accent sur les outils, les modalités de gouvernance, l'acceptabilité sociale et l'anticipation des transformations économiques.

#### **Objectif**

Accélérer la mise en œuvre des stratégies d'adaptation en les reliant aux transformations économiques, aux questions sociales et aux capacités d'appropriation des acteurs.

## **Thèmes et questions à investiguer**

➤ **Recomposition spatiale**

Comment accompagner concrètement les stratégies de recul du trait de côte et de relocalisation ?  
Quels freins économiques, sociaux, culturels limitent aujourd'hui leur mise en œuvre ?

➤ **Outils juridiques et financiers**

Quels leviers juridiques et financiers peuvent être mobilisés ou adaptés pour accompagner les collectivités et les acteurs économiques ? Comment sécuriser les trajectoires d'adaptation dans la durée ?

➤ **Acceptabilité sociale**

Comment associer les populations et les acteurs économiques en amont des décisions ? Quelles conditions permettent de construire des trajectoires d'adaptation partagées ?

➤ **Solutions fondées sur la nature**

Comment capitaliser sur les expérimentations existantes pour les généraliser ? Quelles conditions de financement et de gouvernance sont nécessaires ?

➤ **Anticipation pour les filières économiques**

Comment intégrer les impacts du changement climatique dans les stratégies des filières (pêche, conchyliculture, tourisme, nautisme) ? Comment mobiliser la prospective territoriale pour éclairer les choix et anticiper les transformations ?

## **Conclusion de la partie III**

Les axes proposés ne constituent pas un changement de cap, mais le prolongement d'une trajectoire engagée par le CESER au fil de ses travaux. Ils traduisent une évolution progressive de son approche, qui, tout en conservant la solidité de ses analyses sectorielles, tend désormais à mieux relier les problématiques entre elles et à les inscrire dans une lecture d'ensemble du littoral et de l'espace méditerranéen.

Cette évolution s'appuie sur un double constat. D'une part, la forte convergence observée entre les préconisations du CESER et les orientations régionales confirme la pertinence des diagnostics posés. D'autre part, l'intensification et l'imbrication des tensions mises en évidence dans la Partie II montrent que ces diagnostics doivent désormais être prolongés par une réflexion plus transversale et plus opérationnelle.

Les trois axes proposés par le CESER s'inscrivent dans une même logique.

Le premier axe, « Mare nostrum », a pour objectif de réaffirmer la Méditerranée comme un espace partagé d'héritages, de mobilités et de coopérations, tout en reconnaissant que ces dynamiques sont traversées par des rapports de pouvoir, des récits parfois concurrents et des formes de tensions, voire d'antagonismes, entre les deux rives. Il souligne que la capacité à « faire société » à l'échelle méditerranéenne ne repose pas uniquement sur les cadres institutionnels, mais aussi sur les échanges de connaissances, les mobilités et les imaginaires collectifs qui structurent les relations entre les sociétés méditerranéennes. Dans cette perspective, la culture, l'histoire et les formes d'attachement aux territoires apparaissent à la fois comme des ressources pour la cohésion et la coopération, et comme des espaces de négociation, de dissensus, d'antagonismes ou de contestation. Ces dimensions conditionnent alors les possibilités de résilience collective ainsi que les manières différenciées de s'approprier, d'accompagner ou de résister aux transformations en cours.

Le deuxième axe cherche à mieux reconnaître le tourisme littoral comme une filière économique spécifique et à accompagner ses mutations face aux recompositions territoriales, économiques et climatiques. Il souligne la nécessité d'une meilleure prise en compte de ses caractéristiques propres dans les politiques publiques, ainsi que d'un renforcement des coopérations entre territoires, notamment à l'échelle méditerranéenne et européenne. Dans ce cadre, les effets du changement climatique constituent une opportunité d'évolution du secteur, autour des questions de gouvernance, d'organisation des politiques touristiques et de gestion des ressources, dont l'eau fait partie intégrante.

Le troisième axe porte sur l'accélération de la mise en œuvre des stratégies d'adaptation dans les territoires littoraux, en les articulant plus étroitement aux transformations économiques, sociales et territoriales en cours, ainsi qu'avec les conditions concrètes de leur appropriation par les acteurs. Il engage à passer des principes à des démarches concrètes, adaptées aux réalités locales du littoral, qu'il s'agisse du recul du trait de côte, des recompositions d'usages ou des mutations des activités économiques.

En effet, l'adaptation est à la fois une réponse aux effets du changement climatique et un levier pour construire de nouvelles compétences, inventer de nouveaux métiers et de nouvelles formes de solidarités entre territoires. Bien conduite, elle peut transformer une contrainte subie en capacité retrouvée. C'est ce pari que le CESER entend explorer.

Pris ensemble, ces axes traduisent la volonté de franchir une étape supplémentaire dans les travaux, en passant de l'identification des enjeux à l'accompagnement des transformations. Les sujets qu'ils portent étant par nature transversaux, ils seront travaillés, sous l'égide du Bureau du CESER, avec l'ensemble des commissions du CESER, dont les expertises viendront enrichir et approfondir les travaux.

## **CONCLUSION GÉNÉRALE**

Le présent Avis s'inscrit dans la continuité des travaux conduits par le CESER depuis 2017. En sept avis, il a construit un corpus de 154 préconisations, élaboré dans la durée à partir d'analyses approfondies, de confrontations d'expertises et de l'expression de la société civile organisée. Ce socle constitue aujourd'hui une ressource capitalisable pour éclairer les transformations du littoral méditerranéen et accompagner les choix publics régionaux.

### **D'une lecture sectorielle à une approche systémique des enjeux littoraux**

Au fil des travaux, une évolution majeure s'est opérée. Les premiers Avis, centrés sur des thématiques sectorielles telles que les ports ou la pêche, ont progressivement laissé place à des approches plus transversales portant notamment sur le réchauffement climatique, les pollutions plastiques, l'économie bleue, les lagunes ou encore les zones humides littorales.

Cette évolution traduit une prise de conscience collective : les problématiques littorales ne peuvent plus être appréhendées de manière isolée. Elles relèvent d'un système complexe d'interactions entre activités humaines, équilibres environnementaux, dynamiques économiques, usages sociaux et recompositions territoriales. Les tensions observées sur les ressources, les milieux ou les usages s'inscrivent désormais dans des logiques interdépendantes qui imposent des réponses globales, coordonnées et anticipatrices.

### **Un travail d'éclairage et d'analyse au service de l'action publique régionale**

À travers cet Avis, le CESER souhaite mettre en perspective le travail produit depuis près de dix ans avec les orientations et politiques portées par le Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. Cette démarche permet non seulement d'évaluer la portée des analyses formulées par la société civile organisée, mais aussi de mesurer leur présence dans les outils régionaux de planification et d'action.

Le constat est significatif : 86 % des préconisations formulées par le CESER se retrouvent totalement ou partiellement dans les documents stratégiques régionaux.

Cette convergence traduit bien davantage qu'une proximité d'analyse entre le CESER et le Conseil régional : elle révèle l'existence d'une culture régionale partagée entre action publique et société civile organisée, fondée sur un diagnostic commun des enjeux littoraux et méditerranéens et sur une vision collective des transformations à accompagner.

### **Cette convergence confirme l'importance des CESER dans la fabrique de l'action publique régionale**

Par sa capacité à croiser les regards, à faire dialoguer les acteurs, à confronter les expertises et à produire des analyses indépendantes, le CESER contribue pleinement à éclairer les décisions publiques, à mettre en lumière les signaux faibles, à identifier les tensions émergentes et à proposer des trajectoires d'action adaptées aux mutations en cours.

Dans un contexte où le rôle des CESER est remis en cause, cet Avis souligne concrètement leurs fonctions essentielles : apporter du recul, de l'analyse, de la prospective et des propositions construites collectivement au service des politiques publiques territoriales.

## **Une expertise collective pour accompagner les transitions**

Les transformations qui traversent aujourd'hui le littoral méditerranéen — changement climatique, tensions sur les ressources, pression foncière, mutations économiques et touristiques — imposent de renforcer les capacités d'analyse, de mise en perspective et d'anticipation. C'est dans cette fonction d'éclairage que le CESER apporte pleinement sa valeur ajoutée.

Par sa méthode de travail, fondée sur le croisement des expertises, la confrontation des points de vue et l'expression de la société civile organisée, le CESER permet de faire émerger des enjeux encore insuffisamment pris en compte, de révéler des tensions à venir et d'ouvrir des pistes de réflexion complémentaires à l'action publique régionale.

Le corpus construit depuis 2017 constitue ainsi un socle vivant d'analyse et de prospective, permettant non seulement d'accompagner les politiques régionales, mais aussi d'en interroger les limites et de contribuer, de manière indépendante et constructive, à faire émerger de nouvelles trajectoires d'action pour le littoral méditerranéen.

## **Une phase 2 structurée autour de trois axes majeurs**

À partir de cet Avis socle et des enseignements tirés des sept précédents travaux, la Commission *Littoral - Coopérations transfrontalières et méditerranéennes - Europe* du CESER Occitanie ouvre désormais une seconde phase de réflexion et d'action. Celle-ci s'organisera autour de trois axes identifiés comme structurants au regard des enjeux actuels et des tensions observées sur le territoire méditerranéen :

- assumer la Méditerranée comme un espace de destins communs en mobilisant davantage ses dimensions humaines, culturelles et coopératives ;
- reconnaître et accompagner les spécificités et les capacités du tourisme littoral face aux mutations économiques, environnementales et sociales en cours ;
- faire de l'adaptation au changement climatique un levier de recomposition territoriale et de résilience pour les territoires littoraux.

Ces travaux auront vocation à approfondir les analyses engagées et à formuler des préconisations ciblées, opérationnelles et évaluables. Ils seront conduits en coordination avec l'ensemble des commissions du CESER, selon les modalités de gouvernance propres à l'Assemblée, afin de mobiliser pleinement les expertises complémentaires sur les différents champs concernés.

Le CESER réaffirme ainsi son ambition : contribuer, par le travail collectif, l'analyse partagée et la confrontation des points de vue, à construire des réponses adaptées aux mutations profondes qui traversent le littoral méditerranéen et à accompagner le Conseil régional dans la définition de politiques publiques à la hauteur des défis à venir.

## **ANNEXES**

## ANNEXES

### I. ANNEXE 1 : Livret des 154 préconisations de la Commission Littoral - Coopérations transfrontalières et méditerranéennes - Europe

Ce livret des préconisations (accessible ici : <https://cloud.ceser-occitanie.fr/index.php/s/qK6AtnHP2FA7SqQ>) recense l'ensemble des préconisations émises entre 2017 à 2023 dans les 7 Avis produits, dont la liste figure ci-dessous :

- Stratégie et gouvernance portuaire en Occitanie -2017
- Filières pêche et aquaculture en Occitanie – 2018
- Les effets du changement climatique sur le littoral d'Occitanie – 2019
- Les pollutions par les plastiques en Méditerranée – 2020
- Pour une économie bleue soutenable en Occitanie - Cahier n°1 : ports de commerce, construction navale, pêche et conchyliculture, énergie éolienne en mer – 2022
- Pour une économie bleue soutenable en Occitanie - Cahier n°2 : tourisme, nautisme, formation, recherche, innovation – 2023
- Les lagunes et zones humides littorales d'Occitanie – 2025

### II. ANNEXE 2 : Regroupement des 154 préconisations en 10 MACRO-THEMES

Les 154 préconisations ont été regroupées par 10 grands thèmes, dénommés Macro-thèmes (MCT) ci-dessous :

- Gouvernance, stratégie et planification territoriale
- Développement durable et structuration des filières (économie bleue)
- Gestion des milieux, biodiversité et ressources naturelles
- Emploi, formation, compétences et attractivité
- Adaptation des territoires et des acteurs au changement climatique et résilience
- Transition écologique, économie circulaire, décarbonation
- Mobilisation citoyenne, éducation et culture maritime
- Tourisme durable, aménagement et fréquentation
- Connaissance, observation, recherche et données
- Financement, ingénierie, moyens d'action, coopérations

### III. ANNEXE 3 : Tableau de suivi des préconisations, destiné à apprécier leur niveau de prise en compte dans les documents de planification de la Région.

Dans ce tableau de suivi des préconisations (accessible ici : <https://cloud.ceser-occitanie.fr/index.php/s/rwwWTbkdMWBeCFK>), Les préconisations sont ainsi réparties selon trois niveaux :

- Préconisations **intégrées** dans les documents de planification de la Région
- Préconisations **partiellement intégrées** dans les documents de planification de la Région
- Préconisations **non trouvées** à ce jour dans les documents de planification

Liste des documents de planification consultés pour ce travail :

#### Côté Région

Documents de planification : SRADDET, PL21 2024-2027, PACCLO, Plan résilience eau 2022, Plan eau régional 2024, Plan Zéro plastique 2020, contrats de filières pêche et pisciculture et conchyliculture  
Documents budgétaires, Budget primitif 2026  
Délibérations de 2020 à 2025

#### Côté État

Stratégie de façade maritime méditerranéenne

## ANNEXE 1 :

Livret des 154 préconisations de la  
Commission *Littoral - Coopération transfrontalières et  
méditerranéennes - Europe*

*Avis du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
La Méditerranée en partage - Le socle commun*

| N°<br>préco | Avis                               | Dates | Préconisations  |
|-------------|------------------------------------|-------|---|
| 1           | Stratégie et gouvernance portuaire | 2017  | Région autorité portuaire pour l'ensemble des ports de commerce régionaux. La Région seule autorité portuaire de l'ensemble des ports, du fait notamment de ses compétences exclusives en matière de développement et d'animation économique qui lui ont été confiées dans le cadre de la loi NOTRE. La Région autorité portuaire de l'ensemble des ports, associée à d'autres collectivités dans le cadre d'une structure de type « syndicat mixte » telle que celle des Ports Normands Associés. Les membres de ce syndicat mixte pourraient être : la Région (avec la présidence du syndicat), le Conseil Départemental des Pyrénées---Orientales (pour le port de Port---Vendres), les villes/agglomérations de Perpignan (pour le port de Port---Vendres), de Sète (pour le Port de Sète), de Narbonne (pour le port de Port---La Nouvelle), voire de Laudun---L'Ardoise et l'Agglomération du Gard Rhodanien (pour le port fluvial de l'Ardoise).   |
| 2           | Stratégie et gouvernance portuaire | 2017  | Mettre en œuvre une gouvernance unique pour la gestion des ports de commerce régionaux<br><b>Le CESER considère la Société d'Économie Mixte (SEM) comme le meilleur choix, permettant à la fois de déterminer de manière efficace la stratégie commerciale des ports et de bénéficier des investissements et de l'expertise d'acteurs privés.</b><br><b>Par ailleurs, le CESER attire l'attention sur la possibilité d'envisager une relation de « quasi---régie » pour la concession à une SEM avec l'avantage non---négligeable de permettre une attribution sans mise en concurrence préalable (comme pour une SPL). La jurisprudence devra préciser cette possibilité dans le futur.</b>  |
| 3           | Stratégie et gouvernance portuaire | 2017  | Mettre en place de véritables instances de coordination portuaire et interportuaires qui puissent rassembler la communauté portuaire à la fois sur chaque port (Conseils Portuaires) mais également au niveau interportuaires (Comité de Pilotage Stratégique Régional)   |
| 4           | Stratégie et gouvernance portuaire | 2017  | Élaborer un « Schéma Logistico-Portuaire Régional » qui formalise l'ensemble de la politique régionale en faveur des ports de commerce et, plus généralement, de la logistique liée au fret des Pyrénées au Rhône   |
| 5           | Filières pêche et aquaculture      | 2018  | Mieux connaître les ressources et lutter contre la pollution : <b>Le CESER considère que les problèmes de pollution doivent être examinés globalement. C'est la raison pour laquelle il demande au Conseil Régional Occitanie de redoubler d'efforts pour encourager la recherche et soutenir les actions de sensibilisation, d'éducation et de connaissances pour lutter contre les pollutions / Le Conseil Régional devrait initier des « États généraux », pour échanger avec les Régions riveraines de Méditerranée / Pour obtenir des données officielles, le CESER Occitanie demande au Conseil Régional Occitanie/ Pyrénées --- Méditerranée d'intervenir pour améliorer les relations entre la Direction Des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et les Comités régionaux et/ou locaux... situés en Occitanie.</b>   |
| 6           | Filières pêche et aquaculture      | 2018  | Concevoir le chalutier méditerranéen du futur : <b>Le CESER demande au Conseil Régional d'Occitanie de financer d'urgence le cahier des charges pour permettre aux chantiers navals d'étudier la construction de ce nouveau bateau / Si ces études devaient déboucher sur la construction de ce nouveau bateau, le CESER préconise que la réalisation puisse relancer les chantiers navals présents sur la région Occitanie.</b>  |
| 7           | Filières pêche et aquaculture      | 2018  | Aider les criées en difficulté. <b>Le rapprochement des différentes criées via un délégataire unique permettrait une meilleure synergie des acteurs au service d'une filière dont l'avenir est incertain, mais aussi d'encourager, de fédérer et de soutenir la prise d'initiatives pour la vente des produits de la Méditerranée chez les professionnels de la distribution / Dans ce contexte, le CESER demande instamment à la Région Occitanie qu'un travail de mutualisation et de recherche d'une meilleure complémentarité entre les criées d'Occitanie soit entrepris.</b>  |
| 8           | Filières pêche et aquaculture      | 2018  | Soutenir la filière conchylicole : <b>Pour y arriver dans les meilleures conditions, le CESER demande au Conseil Régional Occitanie de soutenir la filière conchylicole régionale à plusieurs niveaux : Accès à l'espace : maintenir et développer un accès au foncier en termes de concessions sur le Domaine Public Maritime (DPM) / Maintien des emplois et des entreprises : aides spécifiques à l'installation et à la transmission, aux formations et reconversions / Développement d'un nouveau maillon de la filière : fort potentiel de captage sur la lagune de Thau pour une production en masse d'unités naissains / Développement d'un dispositif opérationnel Régional : Mettre en place un observatoire (création d'indicateurs de suivi économique) sur l'ensemble de la façade, au niveau des filières et des entreprises / Répondre aux enjeux environnementaux et sanitaires : Créer un observatoire intégré couvrant l'environnement aquatique, la composante sanitaire du milieu et les aspects zoonositaires, tout en prenant en compte les évolutions climatiques / Relancer et améliorer les Réseaux de Suivis Lagunaires (RSL) qui ont été stoppés il y a quelques années, par manque de moyens financiers / Mettre en place un plan de nettoyage des zones lagunaires et des zones côtières d'Occitanie, et favoriser l'émergence de la filière réemploi et déconstruction d'équipement issu de l'activité marine (filets, polyester, polystyrène expansé, etc.).</b> |
| 9           | Filières pêche et aquaculture      | 2018  | Développer la pisciculture des espèces marines : <b>Le CESER attend de la Région Occitanie, une communication positive sur la pisciculture des espèces marines. Il lui demande de soutenir financièrement les créations, de les accompagner et de faciliter les nouvelles installations et leur développement.</b>  |

| N°<br>préco | Avis                          | Dates | Préconisations   |
|-------------|-------------------------------|-------|--|
| 10          | Filières pêche et aquaculture | 2018  | Accentuer et soutenir la formation des métiers des filières pêche, conchyliculture et pisciculture : <b>Le CESER attire l'attention de la Région Occitanie sur ces deux « pépites », et lui demande de favoriser leur attractivité par un soutien et une communication efficace, y compris auprès des femmes.</b>  |
| 11          | Filières pêche et aquaculture | 2018  | Soutenir les pêcheries méditerranéennes : <b>Le CESER demande à la Région Occitanie d'anticiper des mesures compensatoires et des aides à la reconversion, rendues indispensables en cas d'évolutions réglementaires défavorables / Le CESER demande une intervention urgente d'une délégation, au plus haut niveau, de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, pour obtenir de Bruxelles une progressivité quant aux mesures à venir visant la réduction de l'effort de pêche, afin que celles-ci soient soutenables pour les pêcheurs.</b>   |
| 12          | Filières pêche et aquaculture | 2018  | Aider les porteurs de projets à obtenir des financements européens, nationaux et régionaux. Au-delà des mesures gérées au niveau national, le Conseil Régional d'Occitanie (au titre de l'ex Région Languedoc-Roussillon) a eu une délégation de gestion d'un montant de 12 829 751 € (+ 1,28 M€ d'assistance technique) pour un certain nombre de mesures financées par le FEAMP. Les dossiers de demande de subventions du FEAMP sont très complexes à monter, pour des subventions souvent dérisoires (1% de l'enveloppe régionale s'élevant à 12,8 M€, est consacrée à la pêche). Ils nécessitent une meilleure transparence quant à leurs conditions d'accessibilité aux subventions.   |
| 13          | Filières pêche et aquaculture | 2018  | Soutenir le CEPRALMAR : <b>La Région Occitanie participe largement au financement d'études ou de dispositifs spécifiques du CEPRALMAR. Cependant, compte tenu de ses vastes missions, le CESER lui demande de mettre à sa disposition beaucoup plus de moyens humains et financiers.</b>   |
| 14          | Changement climatique         | 2019  | Dans ce contexte, le CESER demande au Conseil Régional de passer d'une logique de financement par projets, au financement d'un processus d'adaptation à moyen et long terme.   |
| 15          | Changement climatique         | 2019  | Le CESER préconise ainsi, une solidarité réelle et spatiale entre les territoires, qui se fonde sur les conséquences que toute intervention sur un point du littoral (enrochement, digue, ...) aura sur un autre point, pouvant être situé à plus ou moins grande distance. La Région doit encourager une solidarité réelle entre les territoires littoraux entre eux et entre le littoral et l'arrière littoral. Une solidarité amont-aval au sein des bassins-versants doit être également favorisée car il existe des liens entre l'aménagement des cours d'eau et l'évolution du trait de côte (tout ce qui bloque le transit sédimentaire des fleuves accélère l'érosion des plages)  |
| 16          | Changement climatique         | 2019  | Au cours de ses multiples auditions, il est apparu qu'un critère fondamental reposait sur la confiance dans les institutions, c'est la raison pour laquelle le CESER attire l'attention du Conseil Régional sur la nécessité de renforcer la confiance dans les institutions de gestion, par l'élaboration d'un état des lieux « vérité ».   |
| 17          | Changement climatique         | 2019  | Le CESER demande à la Région de s'inspirer, s'appuyer, voire intégrer ce qui est fait localement pour créer un observatoire scientifique régional du littoral, qui permette de mutualiser les expériences à une échelle supérieure.  |
| 18          | Changement climatique         | 2019  | Le CESER préconise par ailleurs, d'instaurer une gouvernance avec ses partenaires institutionnels (État, collectivités, chambres consulaires et autres organismes socio-professionnels, associations environnementales, observatoire, CESER) visant à identifier, à quantifier et à valoriser les risques réels encourus à moyen et long terme par les acteurs territoriaux et par les milieux naturels et à mettre en œuvre une action concertée, coordonnée et synergique de protection et d'adaptation territoriale. Cette gouvernance doit intégrer une approche de suivi et d'évaluation des politiques publiques et donc se doter de critères et d'indicateurs de suivi qui comprennent les dimensions sociales économiques et environnementales.  |
| 19          | Changement climatique         | 2019  | Le CESER insiste auprès du Conseil Régional et de l'État pour que cette planification passe courageusement par l'écoute et la concertation avec les élus locaux, les professionnels notamment du tourisme littoral, les scientifiques et les populations. En effet, au cours de ses déplacements dans les communes littorales, le CESER a enregistré une très forte demande des élus locaux de pouvoir participer avec l'État et les institutions concernées aux décisions relatives à l'aménagement du littoral.  |
| 20          | Changement climatique         | 2019  | Le CESER considère que l'hôtellerie de plein air du littoral doit être soutenue dans son adaptation au changement climatique par l'intégration de solutions de résilience et de réductions de vulnérabilité dans les documents stratégiques existants et à venir concernant la gestion du trait de côte et schémas d'aménagement du littoral.<br>Il demande par ailleurs que la relocalisation inéluctable de certains campings situés dans des zones à fort enjeu climatique puisse se faire tant dans les meilleures conditions financières que de temps, sous peine de mettre en péril une grande partie de l'activité économique liée au tourisme littoral. La possibilité d'aménager des terrains à proximité de terrains susceptibles de jouir d'une attractivité similaire sera également une condition de leur survie. |
| 21          | Changement climatique         | 2019  | Le CESER souligne que la sécabilité de la GEMAPI n'incite pas aujourd'hui à la solidarité financière des collectivités à l'échelle des bassins versants. En cohérence avec le 3ème axe du SRADDET, le CESER préconise à la Région d'encourager les collectivités à ne pas utiliser cette sécabilité, et à poursuivre une gestion collective de tous les items de la GEMAPI, notamment celui qui concerne la gestion du trait de côte.  |

*Avis du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
La Méditerranée en partage - Le socle commun*

| N° précé | Avis                          | Dates | Préconisations   |
|----------|-------------------------------|-------|--|
| 22       | Changement climatique         | 2019  | Le CESER demande à la Région d'ajouter une règle au SRADET qui contraigne les SCOT littoraux à se doter d'un volet littoral  |
| 23       | Changement climatique         | 2019  | Le CESER souhaite que les entreprises et les salarié.e.s soient associés aux transformations en cours. Des activités sont susceptibles de connaître des mutations importantes. Parmi ces mutations, la question des relocalisations spatiales doit être traitée en tant que tel, ainsi que la reconversion de l'offre touristique littorale  |
| 24       | Changement climatique         | 2019  | Le CESER préconise le renforcement et le développement de campagnes de sensibilisation des habitants d'Occitanie. L'adaptation au changement climatique est clairement l'affaire de tous, et pas seulement de quelques spécialistes. Encore faut-il associer l'ensemble des habitants de la région Occitanie au sujet, pour avoir des chances de succès. Pour cela, une communication proactive est indispensable, sous la forme d'actions d'information et de formation dans les communes, dans les écoles, la distribution de documents pédagogiques, l'intervention de responsables à la télévision et dans les médias. Le travail des acteurs du Réseau Régional de l'Éducation à l'Environnement vers un développement durable (Graine Occitanie) doit avoir des moyens renforcés pour développer son action sur cet enjeu régional majeur.                               |
| 25       | Changement climatique         | 2019  | Le CESER souhaite que la Région Occitanie prenne la tête des relations internationales en Méditerranée sur ce sujet. À l'heure où les jeunes se mobilisent, où les États sous l'égide de l'ONU s'expriment par la voix de leurs leaders, la Région, soucieuse d'afficher son rayonnement dans ses territoires et au-delà, notamment dans les pays entourant la Méditerranée, tient dans le sujet de l'adaptation au changement climatique, une formidable opportunité d'assurer ce rayonnement. C'est pour elle le moment où jamais d'affirmer sa volonté d'optimiser les conditions de vie de ses habitants, et de ceux de ses voisins, dans le respect d'un environnement en grand danger : c'est là rien moins que l'avenir de la Méditerranée qui se joue ... Le CESER, pour modeste que puisse être sa contribution, est totalement décidé à participer à cette aventure. |
| 26       | Pollutions par les plastiques | 2020  | Bâtir, sous l'impulsion du CESER Occitanie une stratégie de lutte contre la pollution en Méditerranée commune aux trois Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux membres de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, tout en élargissant ce réseau d'abord au niveau national : Régions Sud et Corse, puis à l'ensemble des pays riverains volontaires de la Méditerranée.   |
| 27       | Pollutions par les plastiques | 2020  | Se donner ainsi, à l'échéance du premier trimestre 2022, les moyens d'une conférence internationale : « Sauvons la Méditerranée », avec pour objectif de doter l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, de la dimension évidente pour être un acteur de référence aux yeux des instances européennes. Prendre appui sur la présidence tournante de l'Eurorégion dévolue pour deux ans à la Région Occitanie.  |
| 28       | Pollutions par les plastiques | 2020  | Donner mandat au Président du CESER Occitanie, qui occupe pour la même période en application du parallélisme des formes, la présidence des CESER de l'Eurorégion, de porter notre projet de Conférence internationale, tout en partageant cet objectif commun « Sauvons la Méditerranée », avec la Conférence nationale des CESER de France, afin de donner une plus grande dimension à notre initiative. Œuvrer de telle sorte pour faire de l'Occitanie un territoire d'expérimentation qu'on appuiera par effet de levier politique et budgétaire sur les supports de l'État et des Régions concernées.  |
| 29       | Pollutions par les plastiques | 2020  | Le CESER insiste pour que la Région, compétente au titre du PRPGD, affirme et communique largement sur le principe que le moyen le plus efficace de ne pas polluer l'environnement est de moins générer de déchets plastiques.   |
| 30       | Pollutions par les plastiques | 2020  | Le CESER constate que les industriels producteurs sont peu impliqués dans le traitement de la pollution liée au plastique. Il préconise à la Région Occitanie de nouer un dialogue et d'engager des concertations avec les autres régions pour faire pression sur l'État et ses services pour négocier avec les industriels, coproduire un plan d'actions au sein d'un « comité de salut plastique », dans l'objectif de réduire les emballages, le suremballage, utiliser des contenants réemployables, partager une vision vertueuse, investir dans la R&D...  |
| 31       | Pollutions par les plastiques | 2020  | Le CESER réaffirme que la gestion de l'eau doit respecter les bassins versants. La sécabilité de la compétence GEMAPI a fragilisé la solidarité entre les territoires concernés par un cours d'eau. La solidarité amont/aval, rapportée à la pollution plastique, rompue par l'ouverture de la sécabilité de la compétence GEMAPI pourrait être un « fil rouge » pour sensibiliser les élus, dans un premier temps, sur les quatre départements littoraux. La même question se posera pour le bassin Adour-Garonne.  |
| 32       | Pollutions par les plastiques | 2020  | Le CESER préconise de favoriser la coordination des actions et initiatives déployées par le secteur associatif (ONG, bénévoles ...), apporter des soutiens financiers et logistiques aux acteurs de terrain sur lesquels s'appuient les politiques publiques de protection de la Méditerranée et de la nature.   |
| 33       | Pollutions par les plastiques | 2020  | Le CESER observe que les associations d'éducation à l'environnement sont professionnalisées et structurées. Elles portent de nombreuses initiatives destinées à sensibiliser la jeunesse et l'ensemble des citoyens. Éducation et sensibilisation sont les clés pour interagir durablement avec son environnement, elles obtiennent d'excellents résultats et sont très appréciées. Le CESER préconise que ces associations soient encouragées, soutenues et que leurs actions soient généralisées sur tous les publics.   |
| 34       | Pollutions par les plastiques | 2020  | Améliorer la collecte des déchets plastiques est un enjeu fort. Les poubelles de tri doivent se multiplier et être accessibles très facilement dans l'espace public. Le CESER estime que l'harmonisation des pratiques de tri devrait constituer une étape clé qui pourrait être soutenue par l'accroissement des points de collectes.   |

| N°<br>préco | Avis                          | Dates | Préconisations   |
|-------------|-------------------------------|-------|--|
| 35          | Pollutions par les plastiques | 2020  | Le CESER affirme que l'environnement n'a pas de limites administratives et demande à la Région d'organiser un fonctionnement en réseau des diverses agences ou services de l'État impliqués dans les missions de veille, d'alertes, et de liens avec les recycleurs.   |
| 36          | Pollutions par les plastiques | 2020  | Le CESER demande à la Région, dans le cadre des compétences qui sont les siennes (cantines des lycées), qu'elle formule des préconisations plus précises, basées sur les normes en vigueur (plastique compostable en composteur domestique ou industriel), et s'assure que le compostage des contenants concernés soit effectivement réalisable et réalisé ; le risque étant, à défaut, que les contenants finissent à l'incinérateur.   |
| 37          | Pollutions par les plastiques | 2020  | Le CESER préconise à la Région de construire des campagnes de promotion des comportements écoresponsables. Elles doivent permettre de restaurer l'image de l'eau « du robinet » pour réduire le recours à l'eau en bouteille à usage unique et restaurer le système de consigne pour les contenants en verre.  |
| 38          | Pollutions par les plastiques | 2020  | Le CESER demande à la Région, dans le cadre de sa compétence « déchets » incluse dans le PRPGD, de soutenir le recours des maires (communes) à la DDTM, aux Préfets (État), pour les aider dans leur lutte contre les dépôts sauvages. Ce sont les maires qui ont la compétence administrative et pénale sur les déchets. Toutefois de nombreuses communes n'ont pas les moyens humains pour faire respecter la réglementation et sanctionner.   |
| 39          | Pollutions par les plastiques | 2020  | Le CESER déplore le désengagement notoire de l'État et ses conséquences en termes de moyens pour les collectivités. L'obligation d'introduire des matières recyclables dans la production de bouteilles plastique dès 2025, déplaçera ses effets sur ce marché avec un différé qui laisse persister un reste à charge entre le coût de la collecte/tri et celui du recyclage. Le CESER préconise que la Région demande à l'État de réduire cette charge.   |
| 40          | Pollutions par les plastiques | 2020  | Le CESER préconise à la Région de continuer l'accompagnement technique et financier des ports vers la certification AFAQ - AFNOR « Ports Propres » et « Ports Propres Actifs en biodiversité ». Cette certification incite les ports à une meilleure gestion environnementale, notamment en termes de gestion des déchets produits sur les ports et inclut une formation des agents portuaires qui pourront, à leur tour, sensibiliser et former les usagers des ports à une bonne gestion des déchets. Installer dans les mouillages de nos côtes des poubelles marines à usage des plaisanciers.   |
| 41          | Pollutions par les plastiques | 2020  | Le CESER demande que la Région milite pour l'ajout d'un critère « plastique » pour la labellisation des eaux de baignade.  |
| 42          | Économie bleue - Cahier 1     | 2022  | Le CESER Occitanie propose d'instaurer une commission paritaire maritime du Golfe du Lion, qui pourrait dépendre du Parlement de la mer, et qui pourrait renforcer le dialogue social territorial sur le périmètre du Golfe du Lion.<br>Cette commission pourrait représenter l'ensemble des représentants des activités maritimes afin d'instaurer une synergie entre les acteurs de l'économie bleue.<br>Son objectif pourrait être de partager la connaissance du marché du travail maritime, améliorer l'adéquation formation-emploi, valoriser les métiers de la mer, informer sur les filières de formation et la féminisation des emplois, instaurer un dialogue permanent avec toutes les parties prenantes. |
| 43          | Économie bleue - Cahier 1     | 2022  | Le CESER préconise de mettre en place une coopération à l'échelle régionale entre les ports de commerce afin d'éviter les concurrences frontales et de rechercher les synergies.<br>- Dans ce but, le CESER préconise que la propriété du port de Port-Vendres soit transférée au Conseil régional.<br>- Dans un cadre général, le CESER juge indispensable que les industriels et opérateurs investissent dans leurs installations sur le domaine portuaire de façon à ce que leurs investissements y assurent le maintien de leurs activités.  |
| 44          | Économie bleue - Cahier 1     | 2022  | Le CESER préconise de s'appuyer sur les ports pour développer le transport de fret que ce soit sur le rail ou sur la voie fluviale.  |
| 45          | Économie bleue - Cahier 1     | 2022  | À Sète, la multimodalité entre le port de Sète et le Canal du Rhône devra être développée en engageant les travaux nécessaires à la navigation des péniches d'une capacité de 1800 tonnes.   |
| 46          | Économie bleue - Cahier 1     | 2022  | À Port-Vendres, une étude visant à évaluer la faisabilité (technique et économique) de la remise en fonctionnement de la liaison ferroviaire entre le port et la gare de Port-Vendres devra être lancée.   |
| 47          | Économie bleue - Cahier 1     | 2022  | Le CESER souhaite que les démarches de verdissement des ports (électrification des quais, développement du photovoltaïque...) soient développées et que les investissements liés puissent être inclus dans le Contrat de Plan État-Région.   |

*Avis du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
La Méditerranée en partage - Le socle commun*

| N°<br>préco | Avis                         | Dates | Préconisations   |
|-------------|------------------------------|-------|--|
| 48          | Économie bleue<br>- Cahier 1 | 2022  | Le CESER souhaite que les entreprises soient encouragées, incitées et accompagnées dans la mise en œuvre de la transition écologique, notamment pour le choix des matériaux utilisés ; de même le CESER demande à la Région d'accompagner la mise en œuvre de démarches de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) dans la filière nautique.  |
| 49          | Économie bleue<br>- Cahier 1 | 2022  | Dans le cadre d'extensions d'entreprises, le CESER préconise qu'une évaluation précise des solutions alternatives puis des impacts environnementaux soit réalisée avant tout projet de mobilisation foncier.   |
| 50          | Économie bleue<br>- Cahier 1 | 2022  | Le CESER souhaite qu'une filière de déconstruction de bateaux incluant la valorisation des matériaux puisse être développée en Occitanie   |
| 51          | Économie bleue<br>- Cahier 1 | 2022  | Le CESER préconise d'encourager l'innovation et de garantir la protection de la propriété intellectuelle notamment pour les industries nautiques   |
| 52          | Économie bleue<br>- Cahier 1 | 2022  | Le CESER se réjouit de la mise en œuvre une aide financière à l'attention des jeunes pêcheurs professionnels leur permettant d'acquérir des bateaux de pêche pour les petits métiers dans le cadre d'une installation. Il recommande d'abonder ce fonds autant que nécessaire pour moderniser la flottille de pêche.   |
| 53          | Économie bleue<br>- Cahier 1 | 2022  | Le CESER préconise, en s'appuyant sur les réussites industrielles majeures, de favoriser la connaissance de ces filières et de ces métiers pour les rendre plus attractifs notamment pour les femmes.  |
| 54          | Économie bleue<br>- Cahier 1 | 2022  | Le CESER souhaite que la formation professionnelle puisse permettre les évolutions professionnelles plus aisées au sein des entreprises, notamment pour les métiers les plus pénibles. Il considère que l'appropriation des technologies nouvelles concourt tant à l'amélioration des conditions de travail qu'à la féminisation de ce type de métiers traditionnellement occupés par des hommes. Dans ce cadre, une meilleure adéquation entre les besoins des entreprises et les formations sera recherchée (filières émergentes). |
| 55          | Économie bleue<br>- Cahier 1 | 2022  | Le CESER demande que puissent être mises en place des formations aux métiers de la mer de manière mutualisée au bénéfice des entreprises de la filière nautisme.   |
| 56          | Économie bleue<br>- Cahier 1 | 2022  | Le CESER souhaite que des modules visant à une meilleure prise en compte de la transition écologique et des questions environnementales soient intégrés dans les différents dispositifs de formation existants.  |
| 57          | Économie bleue<br>- Cahier 1 | 2022  | Le CESER souhaite que les démarches de soutien à l'innovation dans les entreprises telles que l'appel à projets dans le cadre de littoral 21 soient pérennisées, voire amplifiées.   |
| 58          | Économie bleue<br>- Cahier 1 | 2022  | Le CESER préconise de poursuivre les travaux de recherche en cours, notamment dans le cadre de partenariats avec des laboratoires privés, sur des médicaments, l'agroalimentaire, la chimie, les cosmétiques...  |
| 59          | Économie bleue<br>- Cahier 1 | 2022  | Le CESER souhaite que des fonds plus élevés soient affectés à la recherche publique en Occitanie et en Méditerranée.   |
| 60          | Économie bleue<br>- Cahier 1 | 2022  | Le CESER recommande à la Région de renforcer l'accompagnement des pêcheurs : dans la nécessaire transition de la filière vers une pêche durable en Occitanie notamment en appuyant la construction de bateaux plus économes / dans l'apport d'un appui technique à l'ingénierie de projet, de type montage et suivi de demandes de financement, décomptes de subvention accordée, notamment européennes ; en mettant en œuvre un contrat de filière à l'image de celui de la conchyliculture   |
| 61          | Économie bleue<br>- Cahier 1 | 2022  | Le CESER encourage la mise en place d'une ou plusieurs fermes aquacoles expérimentales, sous réserve d'une évaluation fine des impacts environnementaux.   |
| 62          | Économie bleue<br>- Cahier 1 | 2022  | Le CESER préconise de mettre en place une stratégie partagée avec tous les usagers de la mer pour l'installation de récifs artificiels afin de développer la biomasse dans le golfe du Lion.   |

| N° préco | Avis                      | Dates | Préconisations   |
|----------|---------------------------|-------|--|
| 63       | Économie bleue - Cahier 1 | 2022  | Le CESER recommande d'améliorer la connaissance des prises liées à la pêche de loisir. L'impact sur la ressource est aujourd'hui insuffisamment connu.   |
| 64       | Économie bleue - Cahier 1 | 2022  | Le CESER recommande qu'un suivi scientifique puisse être mené sur un plus grand nombre d'espèces afin de mieux connaître la ressource.   |
| 65       | Économie bleue - Cahier 1 | 2022  | Le CESER préconise qu'une aide puisse être apportée aux jeunes dans le cadre d'acquisition de parcs, d'installation ou de reprise d'entreprise.  |
| 66       | Économie bleue - Cahier 1 | 2022  | Le CESER souhaite qu'une meilleure diffusion des productions locales puisse être possible à l'échelle de l'Occitanie et au-delà.   |
| 67       | Économie bleue - Cahier 1 | 2022  | Le CESER préconise de poursuivre et amplifier les travaux en cours pour permettre à la filière de s'adapter au réchauffement climatique.   |
| 68       | Économie bleue - Cahier 1 | 2022  | Le CESER recommande de renforcer le suivi des espèces invasives et d'accompagner les initiatives visant à valoriser cette ressource.   |
| 69       | Économie bleue - Cahier 1 | 2022  | Le CESER préconise de poursuivre les travaux de recherche visant à valoriser les déchets de la filière (économie circulaire, amendements, chimie...).  |
| 70       | Économie bleue - Cahier 1 | 2022  | Le CESER considère qu'il n'est pas acceptable que les décisions récentes ne tiennent pas compte des conclusions du débat public EOS mené par la Commission nationale du débat public.  |
| 71       | Économie bleue - Cahier 1 | 2022  | Le CESER demande que les études environnementales soient menées à bien, afin d'augmenter la connaissance des impacts des fermes éoliennes expérimentales en mer avant de débiter la construction des parcs éoliens industriels.  |
| 72       | Économie bleue - Cahier 1 | 2022  | Le CESER demande que la création d'emplois locaux dans la filière éolienne (construction, entretien, hydrogène vert...) soit une priorité de ce projet, notamment en développant des formations spécifiques  |
| 73       | Économie bleue - Cahier 1 | 2022  | Le CESER demande que le développement de l'éolien en mer se fasse en concertation avec l'ensemble des acteurs du monde de la mer et renforce les synergies entre les acteurs économiques, politiques et sociaux (activités portuaires, logistiques, pêche, recherche...).  |
| 74       | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Tourisme : Mettre en place une gouvernance des partenaires institutionnels publics et privés   |
| 75       | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Tourisme : Créer un observatoire scientifique du littoral (pour objectiver et partager la connaissance).   |
| 76       | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Tourisme : Formaliser un plan guide pluriannuel qui donne lisibilité et cohérence au Plan Littoral 21 (État, Région, collectivités). À ce jour, les actions menées, études ou expérimentations ne permettent pas de « lire » une stratégie claire sur ce sujet. La définition d'une stratégie commune, partagée entre État, Région et collectivités, permettrait à tous les acteurs de coordonner leurs politiques publiques.      |
| 77       | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Tourisme : Porter une attention particulière aux documents de planification des collectivités du littoral. La spatialisation du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) qui doit être formalisée dans le SRADDET révisé doit intégrer les enjeux spécifiques du littoral : identification du foncier potentiel (friches et nouvelles urbanisations) et priorisation pour les activités qui ont un besoin impératif d'un accès à la mer. |
| 78       | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | La filière tourisme devra être pleinement intégrée aux inévitables arbitrages à engager sur le partage de la ressource, les démarches vertueuses déjà entreprises devront être encouragées et amplifiées. Ce point devra faire l'objet d'une évaluation précise permettant de mesurer les progrès réalisés.  |
| 79       | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Favoriser les projets mettant en œuvre les solutions fondées sur la nature   |
| 80       | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | inclure des critères d'écoconditionnalité importants dans tous les financements de la Région : utilisation de matériaux biosourcés, désimperméabilisation des sols, création d'îlots de fraîcheur, usage économe de l'eau y compris utilisation de l'eau brute, économie du foncier, mise en œuvre de solutions de renaturation...   |

*Avis du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
La Méditerranée en partage - Le socle commun*

| N°<br>préco | Avis                         | Dates | Préconisations   |
|-------------|------------------------------|-------|--|
| 81          | Économie bleue<br>- Cahier 2 | 2023  | Soutenir les activités touristiques et notamment l'hôtellerie de plein air dans leur adaptation au changement climatique (solutions de résilience, réduction des vulnérabilités...)  |
| 82          | Économie bleue<br>- Cahier 2 | 2023  | Soutenir les activités touristiques et notamment l'hôtellerie de plein air dans la mise en accessibilité   |
| 83          | Économie bleue<br>- Cahier 2 | 2023  | Mettre en œuvre le recensement du foncier disponible sur le littoral, friches, urbanisations nouvelles, zones d'activités non réalisées  |
| 84          | Économie bleue<br>- Cahier 2 | 2023  | Encourager la mobilisation de logements pour les saisonniers, notamment sous forme d'habitat modulaire, démontable, mobile (containers aménagés ou autres), de mobilisation des logements vacants, d'intensification de l'utilisation de logements existants (internats de lycées, logements étudiants...).  |
| 85          | Économie bleue<br>- Cahier 2 | 2023  | Saisonniers : Conditionner l'attribution des aides régionales aux entreprises touristiques à la réalisation de logements pour les saisonniers  |
| 86          | Économie bleue<br>- Cahier 2 | 2023  | Saisonniers : Encourager les solutions de mobilités dans les zones proches du littoral pour les saisonniers : horaires décalés   |
| 87          | Économie bleue<br>- Cahier 2 | 2023  | Saisonniers : Mise en œuvre d'une expérimentation pour un nouveau contrat de travail : un contrat spécifique pour les travailleurs saisonniers reste à inventer (plus souple que la règle actuelle).   |
| 88          | Économie bleue<br>- Cahier 2 | 2023  | Saisonniers : Coordonner l'ensemble des acteurs publics impliqués au sein d'une seule instance de gouvernance pour mettre en œuvre des politiques publiques fortes et coordonnées : Conférence du travail saisonnier ».  |
| 89          | Économie bleue<br>- Cahier 2 | 2023  | Saisonniers : Améliorer la connaissance des saisonniers : besoins en formation, âge, origine...  |
| 90          | Économie bleue<br>- Cahier 2 | 2023  | Allongement saison : Développer et soutenir les activités nautiques et de découverte des patrimoines littoraux hors saison (classes vertes ; familles...)  |
| 91          | Économie bleue<br>- Cahier 2 | 2023  | Allongement saison : Augmenter la fréquentation des centres de loisirs et l'activité des prestataires (moniteurs de voile, plongée, éducateurs à l'environnement...)   |
| 92          | Économie bleue<br>- Cahier 2 | 2023  | Allongement saison : Encourager l'organisation d'événements sportifs (y compris compétitions) et culturels hors période estivale   |
| 93          | Économie bleue<br>- Cahier 2 | 2023  | Allongement saison : Développer une communication sur les attraits du littoral en toutes saisons   |
| 94          | Économie bleue<br>- Cahier 2 | 2023  | Allongement saison : Encourager les collectivités à mettre en place des mesures incitatives, notamment pour le tourisme d'affaires   |
| 95          | Économie bleue<br>- Cahier 2 | 2023  | Allongement saison : Développer la complémentarité entre littoral et arrière-pays  |
| 96          | Économie bleue<br>- Cahier 2 | 2023  | Tourisme : Rechercher systématiquement l'exemplarité environnementale en tendant vers un impact social et environnemental positif pour les entreprises du tourisme.  |
| 97          | Économie bleue<br>- Cahier 2 | 2023  | Tourisme : Accélérer la requalification des stations du littoral (logements). Rénovation thermique (contribue à l'allongement de la saison), évolution des logements (agrandissement et accessibilité universelle avec qualité d'usage ...).   |
| 98          | Économie bleue<br>- Cahier 2 | 2023  | Faciliter les déplacements hors voiture individuelle. • Connexions gares et aéroports, développer la multimodalité, bornes de recharge électrique, mobilités douces.<br>Dans le cadre de la future mise en service du TGV, la ligne des étangs pourrait être transformée en ligne de desserte locale pour les stations du littoral : encourager la Région à préserver la mixité des usages sur la ligne des étangs |
| 99          | Économie bleue<br>- Cahier 2 | 2023  | Gouvernance : Demander à la Région de soutenir les projets touristiques proposés par les OT intercommunaux, comme le prévoit la loi  |

| N° précø | Avis                      | Dates | Préconisations  |
|----------|---------------------------|-------|---|
| 100      | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Gouvernance : Mettre en place un observatoire des impacts du changement et un centre de ressources pour l'adaptation et la lutte contre le changement climatique (sous réserve qu'une autorité compétente soit désignée et que des ressources financières et en ingénierie soient dégagées)   |
| 101      | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Le CESER recommande de donner une attention particulière à la préservation de l'environnement dans les documents stratégiques et notamment le Document Stratégique de Façade.   |
| 102      | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Ports de plaisance : Encourager et soutenir les efforts de modernisation, d'économie d'eau et d'énergie et de réduction des impacts environnementaux  |
| 103      | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Plongée : Permettre une plus grande coopération entre gestionnaires des aires marines protégées et des clubs de plongée   |
| 104      | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Voile : Faciliter l'organisation de régates tout au long de l'année qui contribuent à l'allongement de la saison  |
| 105      | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Voile : Encourager le déploiement de classes de sport études voile dans les établissements du littoral pour développer le lien avec la mer et l'émergence de futurs champions « made in Occitanie ».  |
| 106      | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | La survenue de phénomènes météo imprévisibles (Corse 2022) et de submersions marines, dans un contexte de massification des transports, d'industrie en mer (EMR), de fragilisation de la flotte de pêche, d'exposition des cultures, de dérégulation des usages côtiers (kite, scooters...) et de population littorale forte doit nous amener à repenser le risque maritime : Mettre en œuvre des formations à la protection civile des acteurs et des populations du littoral (compétences en sauvetage en mer (SNSM) / Police de la mer et du littoral).  |
| 107      | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Formation : Encourager la mise en œuvre de nouvelles formations pour de nouvelles compétences, en lien avec une commande publique ou privée claire et soutenue  |
| 108      | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Le CESER encourage les efforts de féminisation des formations (qui stagnent à 10 % des effectifs dans certaines formations liées aux métiers de la mer).  |
| 109      | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Valoriser et identifier la provenance locale des produits de la mer dans la restauration (criée d'origine, type de pêche...)  |
| 110      | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Recherche innovation : Augmenter les moyens consacrés aux études des milieux maritimes  |
| 111      | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Recherche innovation : Corriger les incohérences territoriales en termes de protection des espèces (les herbiers de posidonie par exemples sont très protégés en PACA et moins en Occitanie).   |
| 112      | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Recherche innovation : Assouplir certaines règles et conditions de travail pour l'étude des milieux marins (travail du dimanche souvent nécessaire pour mener les investigations indispensables, les difficultés d'accès à la flotte océanographique publique nécessitent de trouver des solutions alternatives avec des pêcheurs par exemple).   |
| 113      | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Recherche innovation : Poursuivre et sanctuariser les moyens déployés par l'État et la Région dans le cadre des AAP (appel à projets) axés vers la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.  |
| 114      | Lagunes et zones humides  | 2025  | Prendre conscience de ces aménités naturelles, leurs bienfaits et leur unicité. Le CESER constate la forte disparition des zones humides et milieux lagunaires en Occitanie depuis les années 1970, conséquences d'une artificialisation accrue : ces dégradations sont désormais irréversibles. Pour protéger et restaurer les aménités naturelles restantes, le CESER préconise au Conseil régional et à l'Etat de poursuivre et renforcer leur soutien aux initiatives de médiation environnementale. Il est essentiel d'investir dans la cartographie de ces écosystèmes, de quantifier leur capacité de charge, et de diffuser largement les connaissances sur leur rôle unique et vital pour l'environnement et les populations qui y évoluent. Cela inclut des programmes d'éducation à destination du grand public, des acteurs locaux et des décideurs, afin de mieux comprendre l'importance des lagunes et de susciter un véritable changement dans la gestion de ces espaces. |
| 115      | Lagunes et zones humides  | 2025  | Anticiper les effets du changement climatique et prioriser les orientations de gestion. Face aux impacts du changement climatique, le CESER préconise à l'État et à au Conseil régional d'afficher un soutien clair, continu et fort à la mise en place des stratégies de gestion adaptative pour protéger les lagunes et zones humides. Ce soutien doit d'abord être financier : un financement fléché, assorti d'un calendrier précis de mise en œuvre apparaît nécessaire. Il doit ensuite afficher des lignes directrices claires : cibler les territoires où l'intervention humaine est souhaitable (restauration écologique active, innovation, etc.), mais reconnaître et affirmer aussi ceux où le repli est nécessaire compte tenu de leur vulnérabilité. La Région et l'État doivent également faciliter une coordination renforcée des acteurs locaux pour garantir une gestion intégrée et durable des milieux lagunaires face aux défis climatiques à venir.                 |

*Avis du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
La Méditerranée en partage - Le socle commun*

| N°<br>préco | Avis                     | Dates | Préconisations  |
|-------------|--------------------------|-------|---|
| 116         | Lagunes et zones humides | 2025  | Gouvernance : Donner aux gestionnaires les moyens d'accroître et de pérenniser l'efficacité des actions de conservation des milieux lagunaires  |
| 117         | Lagunes et zones humides | 2025  | Gouvernance : Renforcer la coordination des acteurs de la conservation à l'échelle régionale. Le CESER préconise de soutenir les dynamiques existantes de coordination des différents acteurs de la conservation des milieux lagunaires et des zones humides, notamment au niveau régional. Cette coordination pourrait être effectuée soit dans les services techniques régionaux soit dans une agence telle que l'Agence régionale de la Biodiversité. Le CESER invite le Conseil régional à faciliter cette coordination pour harmoniser les protocoles de suivi, mutualiser les suivis, favoriser le partage des pratiques et l'émergence de projets communs pour accélérer les dynamiques de protection et de restauration.  |
| 118         | Lagunes et zones humides | 2025  | Assurer un soutien adapté et pérenne aux gestionnaires, notamment en termes d'effectifs. Malgré le contexte budgétaire contraint de la Région, et face à des opérateurs sous pression et remis en question, le CESER insiste sur la nécessité de ne pas réduire les subventions allouées aux associations gestionnaires d'espaces naturels ou aux structures de gestion. Le CESER incite le Conseil régional à aller vers la pluriannualité de ces financements, y compris sur ce volet « fonctionnement », en coordonnant et portant elle-même la réponse à certains projets européens ou internationaux qui permettent le financement des agents de ces structures. Si cette question repose sur un engagement militant et bénévole indispensable, elle ne doit pas pour autant occulter le besoin d'emplois publics pérennes au sein de structures ressources.   |
| 119         | Lagunes et zones humides | 2025  | Soutenir et déployer une réelle politique de police environnementale. Le CESER constate le nombre limité de gardes du littoral et d'agents assermentés face à l'ampleur des usages et de la fréquentation des zones humides et lagunaires. Si l'éducation à l'environnement et la sensibilisation sont essentielles (cf. Partie 3), les efforts réalisés et consentis par les gestionnaires et les usagers volontaires seraient amplifiés par une politique de contrôle forte, coordonnée entre les services et assortie de sanctions exemplaires. Le CESER préconise donc : d'augmenter progressivement le nombre de gardes du littoral et d'agents des structures de gestion assermentés et habilités à réaliser des actions de police environnementale. Cela nécessite le recrutement d'emplois pérennes en quantité avec des qualifications suffisantes, et qui intègre de manière satisfaisante les pics de saisonnalité ; de rééquilibrer le nombre de contrôles réalisés par les opérateurs et services de l'État en augmentant la part réalisée sur les zones humides ; de mettre en place une campagne régionale annuelle de contrôle sur les zones humides et lagunaires. |
| 120         | Lagunes et zones humides | 2025  | Accompagner tous les usagers dans leur participation à la régulation de la ressource en eau<br>Le CESER souligne la finesse du maillage territorial pour une gestion de la ressource en eau au plus près des besoins des acteurs et des réalités hydrologiques ; le CESER souligne également l'ampleur de l'investissement financier déployé par l'AERMC, soutenue par la Région et les collectivités (cf. 2b.). À nouveau, l'ensemble des complexes lagunaires de la façade est couvert par un SAGE qui permet une appréhension fine des flux et apports en eau douce aux lagunes. Le CESER préconise toutefois d'inciter les initiatives tendant à une réflexion plus intégrée et coordonnée de la gouvernance de l'eau pour renforcer la cohésion et la communication entre les territoires.   |
| 121         | Lagunes et zones humides | 2025  | Faciliter la compréhension des mécanismes financiers et leur mobilisation par des acteurs « démunis » par des médiateurs. Le CESER préconise d'abord de cartographier les sources de financements sous-mobilisées dans le cadre de projet d'économies d'eau et d'identifier les points de difficultés. Le CESER préconise ensuite d'inciter les gestionnaires et les syndicats professionnels à accompagner les usagers vers ces projets : des formes de médiation doivent être mises en place, par le financement de postes d'animateurs ou par des temps de concertation dédiée à la problématique, au sein des structures ou avec le soutien de l'AERMC et de la Région. La mobilisation de la taxe GEMAPI ou, à nouveau, le portage par la Région de projets européens pourraient être des solutions à considérer. Il serait utile d'impliquer les entreprises, via leur RSE, en proportion de leur taille et de leur capacité à créer de la valeur.  |
| 122         | Lagunes et zones humides | 2025  | Valoriser les initiatives de coordination inter-bassins. Le CESER préconise de valoriser et soutenir les initiatives de collaboration inter-bassins pour une mutualisation technique et politique des problématiques, une meilleure prise en compte prospective des vulnérabilités et contraintes climatiques et un poids décisionnel renforcé. Le CESER invite notamment la Région à reprendre un rôle politique et stratégique dans les projets structurants du partage et de la gestion de l'eau sur le territoire, tels Aqua Domitia 2, où elle exerce pleinement sa responsabilité stratégique de résilience et d'égalité des territoires.   |
| 123         | Lagunes et zones humides | 2025  | Faire de la compétence GEMAPI un réel vecteur de solidarité<br>Le CESER insiste régulièrement sur les limites de la sécabilité de la compétence GEMAPI, qui freine la solidarité financière entre collectivités à l'échelle des bassins versants. Il préconise, en cohérence avec le troisième axe du SRADDET, d'encourager une gestion collective et solidaire de l'ensemble des volets de la GEMAPI, en particulier celui lié à la gestion du trait de côte (Avis sur <i>Les effets du changement climatique sur le littoral d'Occitanie</i> (2019)). Il propose également d'inciter les collectivités à ne pas recourir à cette sécabilité, notamment en conditionnant les aides régionales à des démarches de coopération amont/aval. Enfin, le CESER invite à réinterroger la répartition des compétences entre échelons territoriaux, afin de faciliter le portage de la maîtrise d'ouvrage par les collectivités les mieux placées ( <i>Contribution aux SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse</i> (2021)).  |
| 124         | Lagunes et zones humides | 2025  | Replacer la Région dans son rôle de chef de file d'une politique d'aménagement rationnel face aux risques : sobre dans sa consommation d'espaces naturels et équitable pour les populations vulnérables. Le CESER prend acte des prévisions démographiques, climatiques et de risque pour l'Occitanie à un horizon compris entre 2050 et 2100 : il constate également la valeur économique  |

| N°<br>préco | Avis                     | Dates | Préconisations  |
|-------------|--------------------------|-------|---|
|             |                          |       | <p>croissante des terres et des biens, même menacés, la forte consommation d'espaces naturels en zone littorale, et une augmentation croissante des usages et des usagers sur ces espaces (cf. <b>2Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b>). Rien ne montre ainsi un recul net de la pression foncière sur le littoral ni une réelle prise de conscience de la vulnérabilité de certains territoires.</p> <p>Le CESER souligne l'existence d'outils programmatiques conjoints entre l'Etat et la Région, tel le Plan Littoral 21, ainsi que de leviers réglementaires d'importance (Loi Littoral, ZAN) de cette volonté de sensibiliser et d'accompagner les territoires vers une adaptation au changement climatique. Le CESER questionne toutefois la suffisance de ces fonds face à l'ampleur du mouvement de mutation ou de repli à initier.</p> <p>Toutefois, le CESER déplore <b>une forme de dilution de l'objectif initial du ZAN</b> dans les documents de planification de la Région Occitanie. <b>En minorant les critères environnementaux et de risques, en confiant aux planifications infra (SCOT, PLU) une responsabilité que ces intercommunalités ne peuvent pas endosser face aux enjeux économiques, la Région ne remplit pas entièrement son rôle de chef de file d'un aménagement sobre et rationnel. Le CESER invite donc la Région à reconsidérer la mobilisation de cet outil réglementaire et son rôle dans l'orientation des planifications territoriales.</b></p>  |
| 125         | Lagunes et zones humides | 2025  | Associer leviers réglementaires et mobilisation citoyenne dans la lutte contre les pressions résiduelles, pour accompagner les lagunes vers la reconquête de leurs aménités   |
| 126         | Lagunes et zones humides | 2025  | <p>Valoriser auprès de l'ensemble des acteurs et décideurs l'intérêt général à long terme des investissements structurants dans les aménités naturelles des lagunes</p> <p>Le CESER préconise au Conseil régional de valoriser les bénéfices concrets de la restauration des lagunes, en diffusant largement les retombées écologiques, économiques et sociales observées, pour convaincre les décideurs de s'engager dans des investissements structurants.</p>  |
| 127         | Lagunes et zones humides | 2025  | <p>Augmenter le nombre de substances chimiques et polluantes suivies dans les analyses de qualité des eaux et donner l'impulsion de la régulation sur les bassins de contamination historique</p> <p>Le CESER constate les récents évènements liés à la surveillance chimique des eaux (PFAS, eaux minérales contaminées, etc.) et leur répercussion sur la santé des populations concernées (habitants, usagers, consommateurs, salariés, etc.).</p> <p>Le CESER préconise au Conseil régional de renforcer la surveillance et la régulation des polluants émergents en soutenant l'élargissement des substances suivies et en engageant un dialogue constructif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- avec l'État pour adapter les cadres réglementaires,</li> <li>- avec les usagers du bassin via des dispositifs participatifs (ambassadeurs, comités locaux, science citoyenne) afin de faire de la reconquête des lagunes un projet collectif.</li> </ul> <p>Le CESER rappelle enfin à l'État et au Conseil régional leur rôle d'alerte et d'impulsion vers la régulation des bassins de contamination historique et encore en activité.</p>  |
| 128         | Lagunes et zones humides | 2025  | <p>Maintenir et promouvoir les activités traditionnelles en lagunes dans une approche de haute qualité environnementale et sociale des produits</p> <p><i>Le CESER reconnaît que, dans certains cas, comme en Camargue, le développement d'usages anthropiques encadrés a permis de revaloriser des territoires auparavant délaissés, et recommande de tirer parti de ces expériences pour inspirer une gestion durable des lagunes d'Occitanie.</i></p>  |
| 129         | Lagunes et zones humides | 2025  | <p>Mieux connaître l'avenir des espèces exploitées ou élevées et la réalité de l'intensité des activités de pêche et de conchyliculture</p> <p>Le CESER se félicite de l'engagement des professionnels dans des Contrats de filières et du soutien accordé aux professionnels par l'ensemble de la communauté maritime.</p> <p>Le CESER rappelle toutefois à l'État et au Conseil régional l'enjeu majeur de disposer de données économiques et sociales d'une part, de réseaux d'observation environnementale d'autre part pour orienter au mieux les professionnels de la mer et des lagunes dans l'adaptation et la durabilité de leurs pratiques. <b>Il invite le Conseil régional et l'État à accompagner professionnels et scientifiques dans la construction apaisée et conjointe de ces stratégies d'acquisition de connaissances.</b></p>  |
| 130         | Lagunes et zones humides | 2025  | <p>Reconnaître les réalités du terrain pour garantir un renouvellement générationnel des pêcheurs petits métiers et une rentabilité économique respectueuse de l'environnement</p> <p>Le CESER constate que les conchyliculteurs et pêcheurs petits métiers se heurtent à une série de réalités particulièrement contraignantes : lourdeurs administratives, difficulté à susciter des vocations, manque de formations adaptées. Ces métiers exigeants peinent à attirer en raison notamment de conditions de travail éprouvantes, d'une rentabilité incertaine due aux aléas environnementaux, d'un décalage avec les aspirations contemporaines davantage tournées vers des parcours perçus comme plus accessibles, plus flexibles et plus rapidement gratifiants financièrement. À ce contexte s'ajoute une architecture économique et sociale (cotisations, conventions collectives, etc.) dont l'adéquation avec les réalités du métier fait l'objet de questionnements au sein de la profession, notamment au regard des déséquilibres qu'elle peut engendrer face à la concurrence internationale. L'ensemble de ces éléments constitue autant de <b>freins à l'installation et à la pérennité</b> de ces activités. Dans ce cadre, un accompagnement ciblé, nourri par l'expérience concrète des professionnels, apparaît indispensable pour soutenir durablement ces activités et restaurer leur attractivité, ainsi qu'un effort d'harmonisation sur le long terme pour élever l'ensemble des pratiques professionnelles. Le CESER invite le Conseil régional et l'État à renforcer leur accompagnement auprès des Comités régionaux pour lever ces difficultés individuelles comme structurelles, et permettre le maintien d'une activité à forte valeur ajoutée environnementale, économique et sociale. Le CESER invite le Conseil régional et l'État à poursuivre et renouveler les campagnes de communication positive sur ces filières.</p> |

Avis du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
La Méditerranée en partage - Le socle commun

| N°<br>préco | Avis                     | Dates | Préconisations   |
|-------------|--------------------------|-------|--|
| 131         | Lagunes et zones humides | 2025  | Accompagner les innovations pour permettre le maintien de ces activités lagunaires<br>Le CESER invite l'État et le Conseil régional à soutenir prioritairement les innovations souhaitées par la profession face aux contraintes du changement climatique. L'aboutissement du prototype des tables solaires SolarinThau, des études sur la possibilité d'apports en eau douce supplémentaires aux bassins de production par une meilleure gestion des ouvrages hydrauliques et la gestion concertée sur le bassin, en sont deux exemples.  |
| 132         | Lagunes et zones humides | 2025  | Renforcer la gestion intégrée des lagunes en articulant encadrement des usages, soutien aux gestionnaires et solidarité avec les usagers<br>Le CESER a déjà rappelé l'importance du maintien et de la pérennisation des moyens humains dédiés aux gestionnaires d'espaces naturels (Préconisation 2) et du rôle de la Région comme coordinateur d'un réseau de partage des pratiques de gestion (Préconisation 3).<br>Le CESER constate l'essor grandissant de la fréquentation des sites lagunaires et des activités récréatives et culturelles qui y sont associées. Si elles démontrent l'engouement et l'attachement des populations permanentes ou saisonnières à ces lieux, elles peuvent générer de graves dégradations environnementales ou conflits d'usages.<br>Le CESER souligne également la capacité des gestionnaires à créer des partenariats locaux constructifs permettant d'aboutir à une gestion intégrée durable des usages et à adopter des stratégies d'affirmation forte de la valeur environnementale et patrimoniale des lagunes jusque dans leur choix de moins ou de ne plus communiquer. <b>Il insiste sur la nécessité de valoriser davantage la qualité et la continuité des relations humaines dans la gestion de ces espaces, en leur associant des moyens dédiés pour en garantir la pérennité.</b>   |
| 133         | Lagunes et zones humides | 2025  | Adapter les réseaux d'assainissement à la réalité de l'accueil saisonnier des territoires<br>L'importance fondamentale des travaux de mise aux normes et de dimensionnement des stations d'épuration sur l'orientation des lagunes vers des trajectoires de restauration écologique a été mise en évidence : les conséquences de débordements mal maîtrisés l'ont également été.<br>Le CESER préconise de poursuivre la cartographie des « points noirs » résiduels dans le traitement des eaux usées et d'adapter ces réseaux à la capacité d'accueil saisonnière des villes littorales, qui en sont responsables dès lors qu'elles bénéficient de cette attractivité touristique et économique.  |
| 134         | Lagunes et zones humides | 2025  | Connaître les potentiels d'accueil des sites et les prioriser au sein des stratégies de gestion de la fréquentation<br>Le CESER recommande de maîtriser la fréquentation des milieux lagunaires, en envisageant, si nécessaire, des mesures de restriction d'accès et en développant des dispositifs forts de régulation afin de préserver l'intégrité écologique de ces espaces fragiles.<br>Il préconise également de soutenir les gestionnaires dans leurs missions d'évaluation et de gestion, en développant des outils de cartographie, de diagnostic de la fréquentation et d'orientation des sites en fonction de leur capacité écologique d'accueil.<br>Il préconise d'être vigilant sur les effets reports d'un site vers l'autre liés aux restrictions d'accès et aux stratégies de déprise de communication.   |
| 135         | Lagunes et zones humides | 2025  | Connaître le poids économique des activités récréatives et construire la solidarité entre le gestionnaire et l'utilisateur dans la préservation de ces écosystèmes<br>Une évaluation fine de la capacité d'accueil des sites demande de bien connaître les dynamiques économiques territoriales des activités, notamment émergentes (sports de la filière vent) ou non inscrites dans des structures fédérales (tourisme naturaliste par exemple). Le CESER insiste sur la nécessité de mieux connaître et évaluer l'activité économique et sociale générée par l'ensemble des activités récréatives et sportives de pleine nature afin de valoriser pleinement leur contribution au développement territorial et de mieux anticiper leur intégration aux milieux lagunaires.<br>Certains exemples territoriaux montrent qu'une cohabitation entre les usages peut être réussie et permettre de créer des solidarités entre usagers et gestionnaires dans la sensibilisation et donc la préservation des écosystèmes lagunaires. <b>Le CESER souligne l'importance de reconnaître, d'encourager et de transmettre les bonnes pratiques de gestion collective et les dynamiques réussies de partage entre usagers pour promouvoir la gestion intégrée des usages et la concertation locale.</b><br><b>Le CESER recommande également que le Conseil régional valorise ces réussites et soutienne leur essaimage à l'échelle du territoire. Ainsi le Conseil régional pourrait-il accompagner et soutenir les gestionnaires dans la diversification de leurs formes de concertation et de contractualisation avec le Ministère des Sports et de la Jeunesse et leurs services territoriaux et déconcentrés pour créer une dynamique pérenne de préservation des écosystèmes dans lesquels ces pratiques sportives évoluent.</b> |
| 136         | Lagunes et zones humides | 2025  | Changer le paradigme de l'évaluation des politiques publiques régionales et mieux contrôler le respect des règles par les aménageurs<br>Le CESER rappelle que l'article 32 de la loi NOTRe du 07 août 2015 lui confère la légitimité pour « contribuer » à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales<br>Le CESER constate que l'évaluation stratégique du Budget vert ne prend pas en compte les services rendus par la nature ni les coûts induits par sa dégradation et par l'inaction publique. En conséquence, certains choix d'aménagement posent de réelles difficultés d'acceptabilité et de compréhension commune des enjeux à long terme pour la population d'Occitanie.  |
| 137         | Lagunes et zones humides | 2025  | Chiffrer le coût de l'inaction dans les politiques publiques et chiffrer le coût de la dégradation induite par les projets<br><b>Le CESER recommande de prendre conscience et de faire connaître le coût des services rendus</b> par la Nature, et notamment les zones humides et milieux lagunaires, dans l'atteinte de la trajectoire climatique globale et le maintien des services écosystémiques.   |

| N°<br>préco | Avis                     | Dates | Préconisations   |
|-------------|--------------------------|-------|--|
|             |                          |       | Le CESER déplore la construction d'un Budget vert lacunaire dans sa méthodologie d'estimation des services rendus et coûts de l'inaction et de la dégradation. <b>Il recommande à l'État et au Conseil régional de s'appuyer sur les méthodologies nationales existantes et les opérateurs experts pour changer le paradigme de son exercice.</b><br>Pour les projets d'aménagements, de nombreuses conditionnalités environnementales existent dans les aides de la Région et de l'État. Le CESER préconise toutefois : <b>de renforcer l'exigence et le poids des critères environnementaux</b> lors de l'étude des subventions allouées aux projets économiques, pour privilégier le développement d'activités compatibles avec la préservation des milieux lagunaires, <b>et des critères liés à la concertation</b> pour démontrer la bonne prise en compte de l'ensemble des parties prenantes locales ; <b>d'imposer aux porteurs de projets de faire figurer dans leur dossier</b> la valorisation, dont le chiffrage, de l'atteinte portée aux écosystèmes, après une application stricte et contrôlée de la mesure ERC.  |
| 138         | Lagunes et zones humides | 2025  | Respecter la séquence Eviter-Réduire-Compenser : Le CESER constate que certains projets de développement économique où le Conseil régional se positionne en maître d'ouvrage des opérations d'aménagement posent des questions de proportionnalité et d'application des mesures compensatoires face aux atteintes environnementales réalisées. <b>Le CESER invite le Conseil régional à se montrer exemplaire dans ses choix d'aménagements, en évitant la destruction de toutes zones humides et milieux lagunaires, et en démontrant la réelle application des mesures compensatoires définies</b> , de leur adéquation avec les fonctions écologiques atteintes jusqu'à leur mise en place effective et leur suivi.   |
| 139         | Lagunes et zones humides | 2025  | Remettre la Nature au cœur des projets : Le CESER préconise de privilégier les solutions fondées sur la nature pour la préservation et la restauration des lagunes et zones humides, en valorisant les méthodes respectueuses des écosystèmes, garantes de la durabilité et de la résilience des milieux. Il recommande que cette exigence soit intégrée de manière contraignante dans les cahiers des charges et les budgets liés aux aménagements, afin de conditionner tout projet à l'adoption de pratiques respectueuses des milieux naturels.<br>Le CESER Occitanie demande au Conseil régional de mettre en place une cellule permanente d'évaluation et de suivi des politiques publiques concernant les zones humides et les lagunes et, conformément à l'article 32 de la loi NOTRe du 07 Août 2015, d'y associer le CESER Occitanie afin de « contribuer » efficacement à la définition des critères évaluatifs. Le CESER recommande d'intégrer l'adaptation au changement climatique <b>comme un impératif et une opportunité pour requalifier l'aménagement du littoral, en orientant les activités et les stratégies d'investissement économique vers des modèles plus durables, coopératifs et socialement responsables</b> |
| 140         | Lagunes et zones humides | 2025  | Valoriser et conscientiser l'attachement des populations aux zones humides et milieux lagunaires pour favoriser la mobilisation en faveur de leur protection et lutter contre le repli ou l'individualisme. Le CESER souligne la capacité des lagunes à susciter un attachement fort, une fierté d'appartenir et d'habiter, auprès d'acteurs et de population d'une grande diversité culturelle, géographique et sociale. Le CESER regrette que cette force et cette diversité d'attachement soient encore trop peu connues et documentées, alors qu'elles pourraient servir de catalyseur d'une révision en profondeur des modèles politiques, notamment d'aménagement, de gestion des territoires et de participation des populations.   |
| 141         | Lagunes et zones humides | 2025  | Construire des outils partagés pour intégrer les attachements dans les politiques publiques : Le CESER préconise de développer les projets de recherche pluridisciplinaires et collaboratifs entre scientifiques, gestionnaires et usagers des lagunes pour qualifier les dynamiques plurielles d'attachement qui s'y jouent. Ces projets pourraient utilement déboucher sur des outils et méthodes (modalités participatives, indicateurs, cartographies, etc.) adaptés aux politiques publiques, de leur mise en œuvre à leur évaluation. Ils constitueront une aide pour identifier les axes de polarisation des acteurs. Le CESER recommande à l'État et au Conseil régional de favoriser ces démarches et de les prendre en compte dans les planifications et documents de politique maritime et littorale.   |
| 142         | Lagunes et zones humides | 2025  | Intégrer l'expression des attachements dans les instances de gestion : passer de la méfiance à la reconnaissance<br>Le CESER constate que les instances de gestion prennent parfois peu en compte la diversité des attachements, soit parce que les décisions sont déjà prises, soit faute de méthodes adaptées ou de représentativité. Le CESER recommande d'utiliser dans les instances des méthodes qui encouragent l'apprentissage collectif et l'émergence d'arrangements partagés, afin de favoriser une concertation plus diversifiée et représentative. Il propose aussi de former les gestionnaires et décideurs à ces méthodes, avec l'appui des chercheurs. Le CESER incite le Conseil régional et l'État à diversifier et promouvoir leur offre de formation et d'accompagnement auprès des acteurs publics de leurs territoires, en s'appuyant sur les acteurs de la recherche et les professionnels de la médiation et de la participation (Lab'Occitanie de la Région Occitanie, universités, ...)  |
| 143         | Lagunes et zones humides | 2025  | Construire une culture partagée de l'écologie : lutter contre la défiance envers la science, s'approprier les enjeux environnementaux et accepter l'incertitude  |
| 144         | Lagunes et zones humides | 2025  | Développer des stratégies de communication claires et efficaces sur les risques liés au changement climatique pour l'ensemble des publics<br>Le CESER préconise de construire un message fort, lisible et accessible sur les milieux à préserver (lagunes, zones humides, littoraux...), avec des contenus visuels, émotionnels et multisensoriels adaptés aux différents publics. Le CESER préconise notamment d'intégrer au plan de communication de la Région une campagne de communication d'ampleur, récurrente à l'échelle régionale, pour accélérer la prise de conscience sur le recul du trait de côte, les risques de submersion marine, et les inondations.   |
| 145         | Lagunes et zones humides | 2025  | Renforcer la Stratégie régionale d'éducation à l'environnement pour accompagner le changement climatique et construire une société respectueuse du vivant<br>Le CESER recommande de renforcer les programmes d'éducation à l'environnement en s'appuyant sur l'ensemble du réseau, à tous les niveaux et pour tous les publics — y compris les acteurs du tourisme et les élus — en y intégrant non seulement des connaissances sur le vivant, mais aussi une réflexion approfondie sur une relation durable entre l'Homme et la Nature. Le CESER préconise  |

Avis du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
La Méditerranée en partage - Le socle commun

| N° préco | Avis                     | Dates | Préconisations   |
|----------|--------------------------|-------|--|
|          |                          |       | d'adapter les supports et méthodes à chaque public cible (habitants permanents, touristes, élus, jeunes, usagers professionnels, etc.), en favorisant des formats interactifs et expérientiels et en s'appuyant sur les acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable, partenaires conventionnels de la Région et de l'État.  |
| 146      | Lagunes et zones humides | 2025  | Renforcer la démocratie environnementale en s'appuyant sur l'attachement au territoire. Le CESER appelle à faire de la participation citoyenne un levier central de la transition écologique, en reconnaissant la force des liens d'attachement que les habitants entretiennent avec leur environnement. Il recommande : d'impliquer les citoyens, dès les premières étapes des projets, en valorisant leur connaissance sensible et vécue des territoires ; de garantir un retour explicite sur la manière dont les contributions citoyennes ont influé sur les décisions ; de soutenir des démarches de concertation durables et prenant en compte les arrangements affectifs entre les acteurs, les usages et les paysages, en y associant les partenaires sociaux. Reconnaître et intégrer ces formes d'attachement, c'est favoriser une transition écologique partagée, enracinée et soutenable dans le temps.  |
| 147      | Lagunes et zones humides | 2025  | Valoriser les connaissances et le discours scientifiques dans l'ensemble des instances politiques et de décision, notamment les formes de gouvernances participatives<br>Le CESER préconise l'accompagnement de la gestion intégrée des espaces naturels par un éclairage scientifique neutre et objectif dans les instances de gouvernance des espaces naturels. Le CESER recommande de particulièrement s'appuyer sur le discours scientifique dans les instances de gouvernance participative pour alimenter le dialogue entre sciences et société, les confronter aux besoins de la société, et parer aux ruptures potentielles entre sciences, politiques et sociétés.  |
| 148      | Lagunes et zones humides | 2025  | Travailler sur la communication de l'incertitude : passer de la défiance au défi scientifique. L'incertitude, inhérente à la démarche scientifique, est trop souvent interprétée à tort par le grand public ou les décideurs comme un signe de faiblesse ou d'absence de vérité. Pourtant, la science ne prétend pas détenir des vérités absolues. Elle produit des connaissances perfectibles, fondées sur l'observation, la confrontation aux faits et l'intégration constructive du doute. Or, dès qu'un résultat s'exprime sous forme d'intervalle de confiance ou de marge d'erreur, il est fréquemment perçu comme peu fiable, voire inapte à fonder une décision. Ce malentendu nourrit la méfiance et fragilise l'impact des savoirs scientifiques. Pour y remédier, transformer la communication autour de l'incertitude, pour la présenter non plus comme une faille, mais un gage de transparence et de rigueur, est essentiel. En faire un enjeu collectif entre chercheurs, citoyens, société civile organisée (dans toutes ses composantes, associations, partenaires sociaux, etc.) et politiques, constituerait un premier pas vers une confiance restaurée et des choix éclairés. Le CESER préconise donc d'agir pour réduire les phénomènes de défiance face aux faits scientifiques, notamment en développant une communication positive autour de l'incertitude : qu'elle serve de support à des volontés, des motivations, des voies de formation vers des défis scientifiques futurs à relever. <b>Sur l'acceptation de l'incertitude : Dans le cadre de la construction de cet Avis, le CESER a mené un exercice de prospective à court terme (2040, horizon du SRADDET) et à plus long terme.</b> Plusieurs scénarios découlent de cette réflexion collégiale : sans prétendre à la justesse ou l'exhaustivité, ils révèlent toutefois des trajectoires parfois extrêmement contrastées pour l'Occitanie. Cette diversité de scénarios, présentée en conclusion de cet Avis, montre notamment qu'il faut accepter l'incertitude de la réponse des Hommes, des sociétés et de l'environnement au changement climatique et à ses conséquences. |
| 149      | Lagunes et zones humides | 2025  | Favoriser les projets « sciences en société » pour développer les mécanismes d'appropriation des connaissances par l'ensemble des populations<br>Le CESER reconnaît la capacité des projets partenariaux avec les professionnels et des sciences participatives à contribuer à l'appropriation des enjeux environnementaux et des méthodes scientifiques. Le CESER préconise également d'inciter les structures à développer des projets partenariaux avec les citoyens et les organisations qui les représentent (associations, collectifs, partenaires sociaux du territoire). L'objectif est de faciliter l'appropriation des connaissances scientifiques et des enjeux environnementaux par l'ensemble des composantes de la population, et ainsi favoriser une implication élargie, inclusive et active dans les transitions à venir, qu'elle prenne la forme de la sensibilisation, de la concertation ou de la négociation.   |
| 150      | Lagunes et zones humides | 2025  | Adapter les politiques publiques régionales à l'incertitude climatique : Un monde où l'élévation des températures dépasse les +1.5 °C est un monde d'inconnues scientifiques sur la réponse environnementale, le développement des pathogènes, la capacité de charge, etc. En conséquence, de nombreux usages pourraient être affectés non seulement par les risques prévisibles, mais aussi par ceux imprévisibles.   |
| 151      | Lagunes et zones humides | 2025  | Face à l'incertitude climatique : inciter les filières professionnelles à développer des systèmes assurantiels propres contre les risques naturels prévisibles et les citoyens à concevoir des modes de responsabilité adaptés   |
| 152      | Lagunes et zones humides | 2025  | Face à l'incertitude climatique : renforcer et soutenir les usages traditionnels et nourriciers  |
| 153      | Lagunes et zones humides | 2025  | Face à l'incertitude climatique : anticiper des effondrements économiques majeurs de certains usages émergents (Cf. Partie 2, les nouveaux usages dans le tourisme et les loisirs)   |
| 154      | Lagunes et zones humides | 2025  | Face à l'incertitude climatique : renforcer la communication puis l'accompagnement des acteurs et citoyens face à la nécessaire adaptation   |

## ANNEXE 2 :

Regroupement des 154 préconisations en

### **10 MACRO-THEMES**

## ANALYSE DU CORPUS DES PRÉCONISATIONS C6 – 2017 A 2025

Répartition des 154 préconisations sur 10 « macro-thèmes » :

|               | MACRO-THEMES (MCT)   | Nombre de précos | %             | Prise en compte des précos dans les documents stratégiques Région |            |                            |            |                     |            |
|---------------|--|------------------|---------------|---|------------|----------------------------|------------|---------------------|------------|
|               |  |                  |               | Précos intégrées  | %          | Précos partielmt intégrées | %          | Précos non trouvées | %          |
| <b>MCT 1</b>  | Gouvernance, stratégie et planification territoriale                             | <b>30</b>        | 19,5%         | <b>18</b>   | 60,0%      | <b>4</b>                   | 13,3 %     | <b>8</b>            | 26,7%      |
| <b>MCT 2</b>  | Développement durable et structuration des filières de l'économie bleue          | <b>23</b>        | 14,9%         | <b>14</b>   | 60,9%      | <b>6</b>                   | 26,1 %     | <b>3</b>            | 13,0%      |
| <b>MCT 3</b>  | Gestion des milieux, biodiversité et ressources naturelles                       | <b>17</b>        | 11,0%         | <b>11</b>   | 64,7%      | <b>4</b>                   | 23,5 %     | <b>2</b>            | 11,8%      |
| <b>MCT 4</b>  | Emploi, formation, compétences et attractivité                                   | <b>16</b>        | 10,4%         | <b>6</b>  | 37,5%      | <b>6</b>                   | 37,5 %     | <b>4</b>            | 25,0%      |
| <b>MCT 5</b>  | Adaptation des territoires et des acteurs au changement climatique et résilience | <b>13</b>        | 8,4%          | <b>12</b>   | 92,3%      | <b>1</b>                   | 7,7%       |                     | 0,0%       |
| <b>MCT 6</b>  | Transition écologique, économie circulaire, décarbonation                        | <b>12</b>        | 7,8%          | <b>11</b>   | 91,7%      | <b>1</b>                   | 8,3%       |                     | 0,0%       |
| <b>MCT 7</b>  | Financement, ingénierie, moyens d'action, coopérations                           | <b>12</b>        | 7,8%          | <b>7</b>  | 58,3%      | <b>2</b>                   |            | <b>3</b>            | 25,0%      |
| <b>MCT 8</b>  | Mobilisation citoyenne, éducation et culture maritime                            | <b>11</b>        | 7,1%          | <b>6</b>  | 54,5%      | <b>5</b>                   | 45,5 %     |                     | 0,0%       |
| <b>MCT 9</b>  | Tourisme durable, aménagement et fréquentation                                   | <b>11</b>        | 7,1%          | <b>8</b>  | 72,7%      | <b>2</b>                   | 18,2 %     | <b>1</b>            | 9,1%       |
| <b>MCT 10</b> | Connaissance, observation, recherche et données                                  | <b>9</b>         | 5,8%          | <b>8</b>  | 88,9%      |                            |            | <b>1</b>            | 11,1%      |
| <b>TOTAL</b>  |  | <b>154</b>       | <b>100,0%</b> | <b>101</b>  | <b>66%</b> | <b>31</b>                  | <b>20%</b> | <b>22</b>           | <b>14%</b> |

## 1. GOUVERNANCE, STRATÉGIE ET PLANIFICATION TERRITORIALE (MCT1)

*Regroupe tout ce qui concerne l'architecture institutionnelle, la coordination des acteurs, la planification stratégique et les instances de dialogue.*

| N° Préco | Thèmes  | Sous-thèmes   |
|----------|---|---|
| 1        | gouvernance institutionnelle                                    | Autorité portuaire régionale unique                                     |
| 2        | gouvernance opérationnelle                                      | gouvernance de gestion / modèle d'exploitation portuaire                |
| 3        | coordination  | instances portuaires et interportuaires de concertation                 |
| 4        | planification stratégique régionale                             | Schéma logistico-portuaire intégré                                      |
| 14       | Planification stratégique et adaptation territoriale            | Financement pluriannuel d'un processus d'adaptation                     |
| 16       | Légitimité et transparence institutionnelle                     | État des lieux "vérité" et confiance publique                           |
| 18       | Gouvernance stratégique intégrée avec pilotage et évaluation    | Gouvernance partenariale + indicateurs de suivi (risques et adaptation) |
| 19       | Coordination et concertation territoriale                       | Participation des élus et acteurs à la planification littorale          |
| 21       | Gouvernance territoriale intégrée et solidarité financière      | Gestion collective GEMAPI et trait de côte                              |
| 22       | Planification réglementaire territoriale                        | SRADDET – obligation de volet littoral dans les SCOT                    |
| 31       | Gouvernance territoriale et gestion intégrée de l'eau           | Solidarité amont/aval et GEMAPI – pollution plastique                   |
| 43       | Gouvernance et structuration stratégique portuaire              | Coopération interportuaire et maîtrise publique                         |
| 70       | Gouvernance démocratique des projets énergétiques               | Respect du débat public (CNDP)  |
| 73       | Concertation et gouvernance intersectorielle                    | Synergies autour de l'éolien en mer                                     |
| 74       | Gouvernance territoriale de l'adaptation littorale              | Instance partenariale tourisme-climat                                   |
| 76       | Planification stratégique territoriale                          | Plan guide Plan Littoral 21   |
| 77       | Planification foncière et réglementaire littorale               | Intégration enjeux littoraux dans SRADDET/ZAN                           |
| 83       | Gestion stratégique du foncier littoral                         | Recensement foncier et friches  |
| 99       | Gouvernance territoriale du tourisme                            | Soutien aux OT intercommunaux   |
| 101      | Planification stratégique environnementale                      | Intégration environnement dans le DSF                                   |
| 103      | Gouvernance des usages marins                                   | Coopération AMP et clubs de plongée                                     |
| 117      | Gouvernance et coordination de la biodiversité                  | Harmonisation régionale des protocoles et suivis                        |
| 120      | Gouvernance intégrée de la ressource en eau                     | Participation et coordination territoriale                              |
| 123      | Solidarité territoriale et gouvernance GEMAPI                   | Coopération amont/aval et conditionnalité des aides                     |
| 124      | Pilotage stratégique de l'aménagement régional face aux risques | Sobriété foncière, ZAN et leadership régional                           |
| 132      | Gestion intégrée des usages lagunaires                          | Encadrement, concertation et solidarité entre usagers                   |
| 135      | Solidarité économique et contractualisation des usages          | Évaluation économique et co-gestion lagunaire                           |
| 146      | Démocratie environnementale                                     | Participation précoce et reconnaissance des attachements                |
| 147      | Intégration du savoir scientifique dans la gouvernance          | Dialogue sciences-société   |
| 150      | Adaptation stratégique à l'incertitude climatique               | Gouvernance adaptative régionale  |

Total : 30 préconisations

## 2. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET STRUCTURATION DES FILIÈRES DE L'ÉCONOMIE BLEUE (MCT 2)

*Regroupe les filières économiques : pêche, aquaculture, conchyliculture, nautisme, énergies marines, et leur structuration.*

| N° Préco | Thèmes   | Sous-thèmes  |
|----------|--|--|
| 6        | Modernisation des filières halieutiques              | Innovation technologique / flotte éco-performante                    |
| 7        | Soutien et restructuration des filières halieutiques | Mutualisation des criées / organisation commerciale                  |
| 8        | Soutien et structuration des filières maritimes      | Conchyliculture – foncier, emploi, environnement, observatoires      |
| 9        | Développement des filières maritimes                 | Pisciculture – investissement, acceptabilité, innovation alimentaire |
| 11       | Défense et sécurisation des filières maritimes       | Plaidoyer européen / mesures compensatoires / reconversion           |
| 42       | Structuration des filières de l'économie bleue       | Commission paritaire maritime – dialogue social et formation         |
| 44       | Développement logistique et multimodal               | Ports comme leviers du report modal                                  |
| 45       | Modernisation des infrastructures portuaires         | Multimodalité Sète – Canal du Rhône                                  |
| 46       | Modernisation des infrastructures portuaires         | Étude liaison ferroviaire Port-Vendres                               |
| 50       | Économie circulaire maritime                         | Filière régionale de déconstruction navale                           |
| 51       | Innovation et compétitivité industrielle             | Protection PI – industries nautiques                                 |

| N° Préco | Thèmes  | Sous-thèmes  |
|----------|---|--|
| 52       | Soutien économique et renouvellement des filières maritimes       | Installation jeunes pêcheurs et modernisation flotte   |
| 57       | Soutien à l'innovation économique                                 | Pérennisation dispositifs type Littoral 21             |
| 60       | Structuration et transition durable de la filière pêche           | Modernisation flotte et contrat de filière             |
| 61       | Développement et diversification aquacole                         | Fermes expérimentales et évaluation environnementale   |
| 65       | Structuration et renouvellement de la filière conchylicole        | Installation et transmission d'exploitations           |
| 66       | Valorisation économique des productions conchylicoles             | Diffusion et commercialisation des produits locaux     |
| 69       | Économie circulaire conchylicole                                  | Valorisation des déchets de production                 |
| 102      | Transition écologique des infrastructures nautiques               | Modernisation durable des ports de plaisance           |
| 105      | Structuration de la filière nautique et sportive                  | Classes sport-études voile                             |
| 109      | Valorisation économique des produits de la mer                    | Traçabilité et identification de l'origine locale      |
| 128      | Maintien et valorisation des activités traditionnelles lagunaires | Haute qualité environnementale et sociale des produits |
| 131      | Innovation et adaptation climatique des filières lagunaires       | Soutien aux innovations professionnelles               |

**Total : 23 préconisations**

### 3. GESTION DES MILIEUX, BIODIVERSITE ET RESSOURCES NATURELLES (MCT 3)

*Regroupe la protection, la restauration et la gestion des écosystèmes, ainsi que la police environnementale.*

| N° Préco | Thèmes  | Sous-thèmes   |
|----------|---|---|
| 5        | Connaissance et gestion durable des ressources                      | Données halieutiques / pollution / coopération scientifique               |
| 62       | Gestion écologique des ressources marines                           | Récifs artificiels et biomasse  |
| 63       | Connaissance et suivi de la ressource halieutique                   | Évaluation pêche de loisir  |
| 64       | Connaissance et suivi scientifique de la ressource                  | Extension du suivi des espèces  |
| 68       | Gestion écologique des écosystèmes conchylicoles                    | Suivi et valorisation espèces invasives                                   |
| 111      | Cohérence et harmonisation des politiques environnementales         | Protection des espèces marines (posidonie)                                |
| 114      | Connaissance et valorisation des services écosystémiques lagunaires | Médiation, cartographie et capacité de charge                             |
| 115      | Gestion adaptative des milieux lagunaires face au climat            | Stratégie différenciée (restauration / repli) et coordination             |
| 116      | Renforcement des dispositifs de gestion des milieux lagunaires      | Consolidation des périmètres et outils de conservation                    |
| 119      | Police environnementale et contrôle des usages                      | Renforcement des gardes et campagnes régionales                           |
| 125      | Régulation participative des milieux lagunaires                     | Articulation réglementation et mobilisation citoyenne                     |
| 127      | Surveillance et régulation des pollutions émergentes                | Élargissement des substances suivies et régulation des bassins contaminés |
| 129      | Connaissance et suivi des filières lagunaires                       | Données économiques, sociales et environnementales                        |
| 133      | Adaptation des infrastructures d'assainissement littorales          | Dimensionnement saisonnier des réseaux                                    |
| 134      | Régulation et maîtrise de la fréquentation                          | Capacité d'accueil écologique et restriction d'accès                      |
| 138      | Exemplarité environnementale des aménagements                       | Application stricte de la séquence ERC                                    |
| 139      | Intégration contraignante des solutions fondées sur la nature       | Cellule permanente d'évaluation et adaptation climatique                  |

**Total : 17 préconisations**

### 4. EMPLOI, FORMATION, COMPÉTENCES ET ATTRACTIVITÉ (MCT 4)

*Regroupe la formation initiale et continue, l'attractivité des métiers, les conditions de travail et l'emploi saisonnier.*

| N° Préco | Thèmes                                   | Sous-thèmes  |
|----------|--|--|
| 10       | Formation et compétences maritimes       | Attractivité et adaptation des métiers pêche / conchyliculture/ pisciculture |
| 53       | Attractivité et valorisation des métiers | Promotion et féminisation des filières maritimes                             |
| 54       | Adaptation formation-emploi              | Technologies, pénibilité et filières émergentes                              |

| N° Préco | Thèmes   | Sous-thèmes   |
|----------|--|---|
| 55       | Structuration de la formation sectorielle                  | Mutualisation formation nautisme                      |
| 56       | Transition écologique dans la formation                    | Intégration modules environnementaux                  |
| 72       | Développement économique et emploi – énergies marines      | Emploi local et formation filière éolienne            |
| 84       | Logement et conditions de vie des travailleurs saisonniers | Solutions modulaires et mobilisation du parc existant |
| 85       | Conditionnalité sociale des aides publiques                | Logement des saisonniers                              |
| 86       | Mobilité et accessibilité des travailleurs                 | Solutions de transport pour saisonniers               |
| 87       | Adaptation du cadre juridique de l'emploi saisonnier       | Expérimentation nouveau contrat                       |
| 88       | Gouvernance de l'emploi saisonnier                         | Conférence du travail saisonnier                      |
| 89       | Connaissance et diagnostic socio-économique                | Profil et besoins des saisonniers                     |
| 106      | Gestion des risques maritimes et sécurité                  | Formation protection civile et sauvetage en mer       |
| 107      | Adaptation de l'offre de formation aux filières émergentes | Création de compétences nouvelles                     |
| 108      | Égalité et attractivité des métiers maritimes              | Féminisation des formations                           |
| 130      | Attractivité et pérennité des métiers lagunaires           | Renouvellement générationnel et viabilité économique  |

Total : 16 préconisations

#### 5. ADAPTATION DES TERRITOIRES ET DES ACTEURS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RÉSILIENCE (MCT 5)

Regroupe les stratégies et actions face aux impacts climatiques : érosion, submersion, relocalisation, résilience.

| N° Préco | Thèmes  | Sous-thèmes   |
|----------|---|---|
| 15       | Planification territoriale et solidarité spatiale       | Solidarité littoral / arrière-littoral / bassins versants |
| 20       | Adaptation climatique et aménagement résilient          | Relocalisation et résilience de l'hôtellerie de plein air |
| 23       | Accompagnement des transitions économiques et sociales  | Relocalisation, GPEC, RSE, formation et soutien financier |
| 67       | Adaptation climatique des filières maritimes            | Résilience de la conchyliculture                          |
| 78       | Intégration sectorielle dans l'adaptation               | Tourisme et partage des ressources                        |
| 79       | Adaptation climatique – solutions fondées sur la nature | Projets de renaturation littorale                         |
| 81       | Adaptation climatique du tourisme                       | Résilience hôtellerie plein air                           |
| 100      | Connaissance et ingénierie de l'adaptation climatique   | Observatoire régional et centre de ressources             |
| 122      | Coopération inter-bassins et résilience hydrique        | Mutualisation et projets structurants                     |
| 151      | Résilience économique face aux risques                  | Systèmes assurantiels sectoriels                          |
| 152      | Résilience socio-économique territoriale                | Maintien des activités traditionnelles                    |
| 153      | Anticipation des vulnérabilités sectorielles            | Prospective sur usages émergents                          |
| 154      | Accompagnement sociétal à l'adaptation                  | Communication et soutien aux acteurs                      |

Total : 13 préconisations

#### 6. TRANSITION ÉCOLOGIQUE, ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DÉCARBONATION (MCT 6)

Regroupe la lutte contre les pollutions, la gestion des déchets et la décarbonation des activités.

| N° Préco | Thèmes   | Sous-thèmes   |
|----------|--|---|
| 29       | Prévention des pollutions et gestion des déchets           | Réduction à la source des déchets plastiques (PRPGD)                |
| 30       | Régulation environnementale et transformation industrielle | Dialogue et pression sur les industriels – réduction des plastiques |
| 34       | Gestion opérationnelle des déchets                         | Collecte et harmonisation du tri des plastiques                     |
| 35       | Coordination institutionnelle et mise en réseau            | Réseau interservices (veille, alertes, recyclage)                   |
| 36       | Exemplarité publique et mise en œuvre opérationnelle       | Compostage et gestion des plastiques en restauration scolaire       |
| 38       | Soutien institutionnel et application de la réglementation | Appui aux maires pour la lutte contre les dépôts sauvages           |
| 40       | Modernisation environnementale des infrastructures         | Certification "Ports Propres" et gestion des déchets portuaires     |
| 41       | Plaidoyer réglementaire et normes environnementales        | Critère plastique dans la labellisation des eaux de baignade        |
| 47       | Transition écologique des infrastructures portuaires       | Verdissement et financement CPER                                    |
| 48       | Transition écologique des filières industrielles           | RSE et matériaux durables – filière nautique                        |
| 49       | Encadrement environnemental des projets économiques        | Évaluation environnementale préalable – construction navale         |
| 71       | Encadrement environnemental des projets énergétiques       | Études d'impact avant parcs industriels                             |

**Total : 12 préconisations**

### 7. FINANCEMENT, INGÉNIERIE, MOYENS D'ACTION, COOPÉRATIONS (MCT 7)

*Regroupe les outils financiers, l'ingénierie de projet et les moyens dédiés à la mise en œuvre.*

| N° Préco | Thèmes   | Sous-thèmes  |
|----------|--|--|
| 12       | Ingénierie financière et accompagnement des projets      | Accès aux financements FEAMP / simplification administrative         |
| 25       | Coopération internationale et rayonnement territorial    | Leadership méditerranéen sur l'adaptation climatique                 |
| 26       | Coopération internationale et interrégionale             | Stratégie méditerranéenne commune de lutte contre la pollution       |
| 27       | Diplomatie territoriale et coopération internationale    | Conférence internationale "Sauvons la Méditerranée"                  |
| 28       | Stratégie institutionnelle et coopération multi-niveaux  | Mandat CESER et effet levier politique/budgétaire                    |
| 39       | Plaidoyer institutionnel et solidarité financière        | Rééquilibrage État-collectivités dans le financement du recyclage    |
| 80       | Écoconditionnalité des financements publics              | Critères environnementaux dans les aides régionales                  |
| 118      | Financement et pérennisation des structures de gestion   | Pluriannualité et effectifs des gestionnaires                        |
| 121      | Ingénierie financière et médiation territoriale          | Mobilisation des financements eau                                    |
| 126      | Valorisation stratégique des investissements écologiques | Communication des bénéfices des restaurations lagunaires             |
| 136      | Réforme de l'évaluation des politiques publiques         | Intégration des services écosystémiques dans le Budget vert          |
| 137      | Intégration économique des services écosystémiques       | Chiffrage du coût de l'inaction et renforcement des conditionnalités |

**Total : 12 préconisations**

### 8. MOBILISATION CITOYENNE, ÉDUCATION ET CULTURE MARITIME (MCT 8)

*Regroupe la sensibilisation, l'éducation à l'environnement, la participation citoyenne et la culture scientifique.*

| N° Préco | Thèmes  | Sous-thèmes  |
|----------|---|--|
| 24       | Mobilisation citoyenne et éducation environnementale              | Sensibilisation et formation à l'adaptation climatique           |
| 32       | Coordination et soutien aux acteurs de la société civile          | Appui aux ONG et bénévoles pour la protection de la Méditerranée |
| 33       | Mobilisation citoyenne et éducation environnementale              | Généralisation des actions d'éducation à l'environnement         |
| 37       | Mobilisation citoyenne et comportements écoresponsables           | Promotion de l'eau du robinet et consigne verre                  |
| 140      | Mobilisation citoyenne et attachement territorial                 | Valorisation du capital affectif et identitaire des lagunes      |
| 141      | Intégration des dynamiques sociales dans les politiques publiques | Outils participatifs et indicateurs d'attachement                |
| 142      | Renouvellement des pratiques de concertation                      | Formation et méthodes participatives avancées                    |
| 143      | Culture écologique et transition sociétale                        | Lutte contre la défiance scientifique                            |
| 144      | Communication des risques climatiques                             | Campagne régionale d'ampleur                                     |
| 145      | Stratégie régionale d'éducation environnementale                  | Approche expérientielle et multi-public                          |
| 148      | Communication de la connaissance scientifique et des incertitudes | Transformation de la défiance en défi collectif                  |

**Total : 11 préconisations**

### 9. TOURISME DURABLE, AMÉNAGEMENT ET FRÉQUENTATION (MCT 9)

*Regroupe spécifiquement le secteur touristique, son adaptation, sa désaisonnalisation et la gestion des flux.*

| N° Préco | Thèmes  | Sous-thèmes                                      |
|----------|---|--|
| 82       | Accessibilité et inclusion dans le tourisme           | Mise en accessibilité des équipements littoraux  |
| 90       | Désaisonnalisation et diversification touristique     | Activités nautiques et patrimoniales hors saison |
| 91       | Soutien économique à la désaisonnalisation            | Activité des prestataires hors saison            |
| 92       | Événementiel et attractivité hors saison              | Manifestations sportives et culturelles          |
| 93       | Marketing territorial touristique                     | Promotion du littoral hors saison                |
| 94       | Diversification stratégique des segments touristiques | Développement tourisme d'affaires                |

| N° Préco | Thèmes  | Sous-thèmes                                     |
|----------|---|---|
| 95       | Complémentarité territoriale touristique        | Synergies littoral / arrière-pays               |
| 96       | Transition écologique du secteur touristique    | Exemplarité environnementale des entreprises    |
| 97       | Requalification urbaine des stations littorales | Rénovation thermique et accessibilité           |
| 98       | Mobilité durable touristique                    | Multimodalité et desserte ferroviaire littorale |
| 104      | Désaisonnalisation touristique                  | Événementiel nautique annuel                    |

Total : 11 préconisations

#### 10. CONNAISSANCE, OBSERVATION, RECHERCHE ET DONNÉES (MCT 10)

*Regroupe la production de connaissances scientifiques, les observatoires, la recherche et l'aide à la décision.*

| N° Préco | Thèmes  | Sous-thèmes                                      |
|----------|---|--|
| 13       | Renforcement des outils d'expertise et d'ingénierie | Soutien au CEPRALMAR                             |
| 17       | Connaissance et observation scientifique            | Observatoire scientifique régional du littoral   |
| 58       | Recherche appliquée et partenariats industriels     | Valorisation scientifique des ressources marines |
| 59       | Financement de la recherche publique                | Renforcement moyens recherche en Occitanie       |
| 75       | Connaissance scientifique et aide à la décision     | Observatoire du littoral                         |
| 110      | Recherche scientifique sur les milieux marins       | Renforcement des moyens d'étude                  |
| 112      | Adaptation réglementaire au service de la recherche | Conditions opérationnelles des études marines    |
| 113      | Soutien à l'innovation environnementale             | Sanctuarisation des AAP biodiversité et climat   |
| 149      | Sciences participatives et appropriation collective | Projets partenariaux chercheurs-citoyens         |

Total : 9 préconisations

\*\*\*\*\*

#### 12. PRECONISATIONS RELEVANT DE PLUSIEURS THEMES

| N° Préco | Préconisations                                 | Thèmes concernés | Thèmes retenus (comptage) | Justification   |
|----------|--|------------------|---------------------------|---|
| 25       | Leadership méditerranéen adaptation climatique | MCT 5 + MCT 7    | MCT 7                     | Les relations internationales sont la finalité première de l'action                             |
| 26       | Stratégie méditerranéenne lutte pollution      | MCT 6 + MCT 7    | MCT 7                     | Les relations internationales sont la finalité première de l'action                             |
| 27       | Conférence "Sauvons la Méditerranée"           | MCT 6 + MCT 7    | MCT 7                     | L'action relève d'abord de la diplomatie territoriale   |
| 32       | Appui aux ONG et bénévoles                     | MCT 8 + MCT 7    | MCT 8                     | La mobilisation citoyenne est la dimension principale   |
| 40       | Certification « Ports Propres »                | MCT 2 + MCT 6    | MCT 6                     | La transition écologique des infrastructures est prioritaire                                    |
| 47       | Verdissement des ports                         | MCT 2 + MCT 6    | MCT 6                     | L'action s'inscrit dans la modernisation des infrastructures portuaires                         |
| 72       | Emploi local et formation filière éolienne     | MCT 2 + MCT 4    | MCT 4                     | Le développement de la filière économique est premier, même si le volet formation est essentiel |

## ANNEXE 3 :

Tableau de suivi des préconisations, destiné à apprécier leur  
niveau de prise en compte dans les documents de  
planification de la Région

*Avis du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
La Méditerranée en partage - Le socle commun*

| N°<br>préco | Avis                               | Dates | Préconisations   |
|-------------|------------------------------------|-------|--|
| 1           | Stratégie et gouvernance portuaire | 2017  | Région autorité portuaire pour l'ensemble des ports de commerce régionaux. La Région seule autorité portuaire de l'ensemble des ports, du fait notamment de ses compétences exclusives en matière de développement et d'animation économique qui lui ont été confiées dans le cadre de la loi NOTRe. La Région autorité portuaire de l'ensemble des ports, associée à d'autres collectivités dans le cadre d'une structure de type « syndicat mixte » telle que celle des Ports Normands Associés. Les membres de ce syndicat mixte pourraient être : la Région (avec la présidence du syndicat), le Conseil Départemental des Pyrénées---Orientales (pour le port de Port---Vendres), les villes/agglomérations de Perpignan (pour le port de Port---Vendres), de Sète (pour le Port de Sète), de Narbonne (pour le port de Port---La Nouvelle), voire de Laudun---L'Ardoise et l'Agglomération du Gard Rhodanien (pour le port fluvial de l'Ardoise).  |
| 2           | Stratégie et gouvernance portuaire | 2017  | Mettre en œuvre une gouvernance unique pour la gestion des ports de commerce régionaux<br><i>Le CESER considère la Société d'Économie Mixte (SEM) comme le meilleur choix, permettant à la fois de déterminer de manière efficace la stratégie commerciale des ports et de bénéficier des investissements et de l'expertise d'acteurs privés.</i><br><i>Par ailleurs, le CESER attire l'attention sur la possibilité d'envisager une relation de « quasi---régie » pour la concession à une SEM avec l'avantage non---négligeable de permettre une attribution sans mise en concurrence préalable (comme pour une SPL). La jurisprudence devra préciser cette possibilité dans le futur.</i>   |
| 3           | Stratégie et gouvernance portuaire | 2017  | Mettre en place de véritables instances de coordination portuaire et interportuaires qui puissent rassembler la communauté portuaire à la fois sur chaque port (Conseils Portuaires) mais également au niveau interportuaire<br><small>Dernière modification du document : Hier à 16:20</small>  |
| 4           | Stratégie et gouvernance portuaire | 2017  | Élaborer un « Schéma Logistico-Portuaire Régional » qui formalise l'ensemble de la politique régionale en faveur des ports de commerce et, plus généralement, de la logistique liée au fret des Pyrénées au Rhône  |
| 5           | Filières pêche et aquaculture      | 2018  | Mieux connaître les ressources et lutter contre la pollution : Le CESER considère que les problèmes de pollution doivent être examinés globalement. C'est la raison pour laquelle il demande au Conseil Régional Occitanie de redoubler d'efforts pour encourager la recherche et soutenir les actions de sensibilisation, d'éducation et de connaissances pour lutter contre les pollutions / Le Conseil Régional devrait initier des « États généraux », pour échanger avec les Régions riveraines de Méditerranée / Pour obtenir des données officielles, le CESER Occitanie demande au Conseil Régional Occitanie/ Pyrénées --- Méditerranée d'intervenir pour améliorer les relations entre la Direction Des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et les Comités régionaux et/ou locaux... situés en Occitanie.   |
| 6           | Filières pêche et aquaculture      | 2018  | Concevoir le chalutier méditerranéen du futur : Le CESER demande au Conseil Régional d'Occitanie de financer d'urgence le cahier des charges pour permettre aux chantiers navals d'étudier la construction de ce nouveau bateau / Si ces études devaient déboucher sur la construction de ce nouveau bateau, le CESER préconise que la réalisation puisse relancer les chantiers navals présents sur la région Occitanie.  |
| 7           | Filières pêche et aquaculture      | 2018  | Aider les criées en difficulté. Le rapprochement des différentes criées via un délégataire unique permettrait une meilleure synergie des acteurs au service d'une filière dont l'avenir est incertain, mais aussi d'encourager, de fédérer et de soutenir la prise d'initiatives pour la vente des produits de la Méditerranée chez les professionnels de la distribution / Dans ce contexte, le CESER demande instamment à la Région Occitanie qu'un travail de mutualisation et de recherche d'une meilleure complémentarité entre les criées d'Occitanie soit entrepris.  |
| 8           | Filières pêche et aquaculture      | 2018  | Soutenir la filière conchylicole : Pour y arriver dans les meilleures conditions, le CESER demande au Conseil Régional Occitanie de soutenir la filière conchylicole régionale à plusieurs niveaux : Accès à l'espace : maintenir et développer un accès au foncier en termes de concessions sur le Domaine Public Maritime (DPM) / Maintien des emplois et des entreprises : aides spécifiques à l'installation et à la transmission, aux formations et reconversions / Développement d'un nouveau maillon de la filière : fort potentiel de captage sur la lagune de Thau pour une production en masse d'unités naissains / Développement d'un dispositif opérationnel Régional : Mettre en place un observatoire (création d'indicateurs de suivi économique) sur l'ensemble de la façade, au niveau des filières et des entreprises / Répondre aux enjeux environnementaux et sanitaires : Créer un observatoire intégré couvrant l'environnement aquatique, la composante sanitaire du milieu et les aspects zoonosaires, tout en prenant en compte les évolutions climatiques / Relancer et améliorer les Réseaux de Suivis Lagunaires (RSL) qui ont été stoppés il y a quelques années, par manque de moyens financiers / Mettre en place un plan de nettoyage des zones lagunaires et des zones côtières d'Occitanie, et favoriser l'émergence de la filière réemploi et déconstruction d'équipement issu de l'activité marine (filets, polyester, polystyrène expansé, etc.). |
| 9           | Filières pêche et aquaculture      | 2018  | Développer la pisciculture des espèces marines : Le CESER attend de la Région Occitanie, une communication positive sur la pisciculture des espèces marines. Il lui demande de soutenir financièrement les créations, de les accompagner et de faciliter les nouvelles installations et leur développement.  |

*Avis du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
La Méditerranée en partage - Le socle commun*

| N° précé | Avis                          | Dates | Préconisations  |
|----------|-------------------------------|-------|---|
| 10       | Filières pêche et aquaculture | 2018  | Accentuer et soutenir la formation des métiers des filières pêche, conchyliculture et pisciculture : <b>Le CESER attire l'attention de la Région Occitanie sur ces deux « pépites », et lui demande de favoriser leur attractivité par un soutien et une communication efficace, y compris auprès des femmes.</b>   |
| 11       | Filières pêche et aquaculture | 2018  | Soutenir les pêcheries méditerranéennes : <b>Le CESER demande à la Région Occitanie d'anticiper des mesures compensatoires et des aides à la reconversion, rendues indispensables en cas d'évolutions réglementaires défavorables / Le CESER demande une intervention urgente d'une délégation, au plus haut niveau, de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, pour obtenir de Bruxelles une progressivité quant aux mesures à venir visant la réduction de l'effort de pêche, afin que celles-ci soient soutenables pour les pêcheurs.</b>  |
| 12       | Filières pêche et aquaculture | 2018  | Aider les porteurs de projets à obtenir des financements européens, nationaux et régionaux. Au-delà des mesures gérées au niveau national, le Conseil Régional d'Occitanie (au titre de l'ex Région Languedoc-Roussillon) a eu une délégation de gestion d'un montant de 12 829 751 € (+ 1,28 M€ d'assistance technique) pour un certain nombre de mesures financées par le FEAMP. Les dossiers de demande de subventions du FEAMP sont très complexes à monter, pour des subventions souvent dérisoires (1% de l'enveloppe régionale s'élevant à 12,8 M€, est consacrée à la pêche). Ils nécessitent une meilleure transparence quant à leurs conditions d'accessibilité aux subventions.  |
| 13       | Filières pêche et aquaculture | 2018  | Soutenir le CEPRLMAR : <b>La Région Occitanie participe largement au financement d'études ou de dispositifs spécifiques du CEPRLMAR. Cependant, compte tenu de ses vastes missions, le CESER lui demande de mettre à sa disposition beaucoup plus de moyens humains et financiers.</b>  |
| 14       | Changement climatique         | 2019  | Dans ce contexte, le CESER demande au Conseil Régional de passer d'une logique de financement par projets, au financement d'un processus d'adaptation à moyen et long terme.  |
| 15       | Changement climatique         | 2019  | Le CESER préconise ainsi, une solidarité réelle et spatiale entre les territoires, qui se fonde sur les conséquences que toute intervention sur un point du littoral (enrochement, digue, ...) aura sur un autre point, pouvant être situé à plus ou moins grande distance. La Région doit encourager une solidarité réelle entre les territoires littoraux entre eux et entre le littoral et l'arrière littoral. Une solidarité amont-aval au sein des bassins-versants doit être également favorisée car il existe des liens entre l'aménagement des cours d'eau et l'évolution du trait de côte (tout ce qui bloque le transit sédimentaire des fleuves accélère l'érosion des plages)   |
| 16       | Changement climatique         | 2019  | Au cours de ses multiples auditions, il est apparu qu'un critère fondamental reposait sur la confiance dans les institutions, c'est la raison pour laquelle le CESER attire l'attention du Conseil Régional sur la nécessité de renforcer la confiance dans les institutions de gestion, par l'élaboration d'un état des lieux « vérité ».  |
| 17       | Changement climatique         | 2019  | Le CESER demande à la Région de s'inspirer, s'appuyer, voire intégrer ce qui est fait localement pour créer un observatoire scientifique régional du littoral, qui permette de mutualiser les expériences à une échelle supérieure.   |
| 18       | Changement climatique         | 2019  | Le CESER préconise par ailleurs, d'instaurer une gouvernance avec ses partenaires institutionnels (État, collectivités, chambres consulaires et autres organismes socio-professionnels, associations environnementales, observatoire, CESER) visant à identifier, à quantifier et à valoriser les risques réels encourus à moyen et long terme par les acteurs territoriaux et par les milieux naturels et à mettre en œuvre une action concertée, coordonnée et synergique de protection et d'adaptation territoriale. Cette gouvernance doit intégrer une approche de suivi et d'évaluation des politiques publiques et donc se doter de critères et d'indicateurs de suivi qui comprennent les dimensions sociales économiques et environnementales.   |
| 19       | Changement climatique         | 2019  | Le CESER insiste auprès du Conseil Régional et de l'État pour que cette planification passe courageusement par l'écoute et la concertation avec les élus locaux, les professionnels notamment du tourisme littoral, les scientifiques et les populations. En effet, au cours de ses déplacements dans les communes littorales, le CESER a enregistré une très forte demande des élus locaux de pouvoir participer avec l'État et les institutions concernées aux décisions relatives à l'aménagement du littoral.   |
| 20       | Changement climatique         | 2019  | Le CESER considère que l'hôtellerie de plein air du littoral doit être soutenue dans son adaptation au changement climatique par l'intégration de solutions de résilience et de réductions de vulnérabilité dans les documents stratégiques existants et à venir concernant la gestion du trait de côte et schémas d'aménagement du littoral. Il demande par ailleurs que la relocalisation inéluctable de certains campings situés dans des zones à fort enjeu climatique puisse se faire tant dans les meilleures conditions financières que de temps, sous peine de mettre en péril une grande partie de l'activité économique liée au tourisme littoral. La possibilité d'aménager des terrains à proximité de terrains susceptibles de jouir d'une attractivité similaire sera également une condition de leur survie. |
| 21       | Changement climatique         | 2019  | Le CESER souligne que la sécabilité de la GEMAPI n'incite pas aujourd'hui à la solidarité financière des collectivités à l'échelle des bassins versants. En cohérence avec le 3ème axe du SRADDET, le CESER préconise à la Région d'encourager les collectivités à ne pas utiliser cette sécabilité, et à poursuivre une gestion collective de tous les items de la GEMAPI, notamment celui qui concerne la gestion du trait de côte.   |

*Avis du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
La Méditerranée en partage - Le socle commun*

| N° préco | Avis                          | Dates | Préconisations   |
|----------|-------------------------------|-------|--|
| 22       | Changement climatique         | 2019  | Le CESER demande à la Région d'ajouter une règle au SRADDET qui contraigne les SCOT littoraux à se doter d'un volet littoral   |
| 23       | Changement climatique         | 2019  | Le CESER souhaite que les entreprises et les salarié.e.s soient associés aux transformations en cours. Des activités sont susceptibles de connaître des mutations importantes. Parmi ces mutations, la question des relocalisations spatiales doit être traitée en tant que tel, ainsi que la reconversion de l'offre touristique littorale  |
| 24       | Changement climatique         | 2019  | Le CESER préconise le renforcement et le développement de campagnes de sensibilisation des habitants d'Occitanie. L'adaptation au changement climatique est clairement l'affaire de tous, et pas seulement de quelques spécialistes. Encore faut-il associer l'ensemble des habitants de la région Occitanie au sujet, pour avoir des chances de succès. Pour cela, une communication proactive est indispensable, sous la forme d'actions d'information et de formation dans les communes, dans les écoles, la distribution de documents pédagogiques, l'intervention de responsables à la télévision et dans les médias. Le travail des acteurs du Réseau Régional de l'Éducation à l'Environnement vers un développement durable (Graine Occitanie) doit avoir des moyens renforcés pour développer son action sur cet enjeu régional majeur.                               |
| 25       | Changement climatique         | 2019  | Le CESER souhaite que la Région Occitanie prenne la tête des relations internationales en Méditerranée sur ce sujet. A l'heure où les jeunes se mobilisent, où les États sous l'égide de l'ONU s'expriment par la voix de leurs leaders, la Région, soucieuse d'afficher son rayonnement dans ses territoires et au-delà, notamment dans les pays entourant la Méditerranée, tient dans le sujet de l'adaptation au changement climatique, une formidable opportunité d'assurer ce rayonnement. C'est pour elle le moment où jamais d'affirmer sa volonté d'optimiser les conditions de vie de ses habitants, et de ceux de ses voisins, dans le respect d'un environnement en grand danger : c'est là rien moins que l'avenir de la Méditerranée qui se joue ... Le CESER, pour modeste que puisse être sa contribution, est totalement décidé à participer à cette aventure. |
| 26       | Pollutions par les plastiques | 2020  | Bâtir, sous l'impulsion du CESER Occitanie une stratégie de lutte contre la pollution en Méditerranée commune aux trois Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux membres de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, tout en élargissant ce réseau d'abord au niveau national : Régions Sud et Corse, puis à l'ensemble des pays riverains volontaires de la Méditerranée.   |
| 27       | Pollutions par les plastiques | 2020  | Se donner ainsi, à l'échéance du premier trimestre 2022, les moyens d'une conférence internationale : « Sauvons la Méditerranée », avec pour objectif de doter l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, de la dimension évidente pour être un acteur de référence aux yeux des instances européennes. Prendre appui sur la présidence tournante de l'Eurorégion dévolue pour deux ans à la Région Occitanie.  |
| 28       | Pollutions par les plastiques | 2020  | Donner mandat au Président du CESER Occitanie, qui occupe pour la même période en application du parallélisme des formes, la présidence des CESER de l'Eurorégion, de porter notre projet de Conférence internationale, tout en partageant cet objectif commun « Sauvons la Méditerranée », avec la Conférence nationale des CESER de France, afin de donner une plus grande dimension à notre initiative. Œuvrer de telle sorte pour faire de l'Occitanie un territoire d'expérimentation qu'on appuiera par effet de levier politique et budgétaire sur les supports de l'État et des Régions concernées.  |
| 29       | Pollutions par les plastiques | 2020  | Le CESER insiste pour que la Région, compétente au titre du PRPGD, affirme et communique largement sur le principe que le moyen le plus efficace de ne pas polluer l'environnement est de moins générer de déchets plastiques.   |
| 30       | Pollutions par les plastiques | 2020  | Le CESER constate que les industriels producteurs sont peu impliqués dans le traitement de la pollution liée au plastique. Il préconise à la Région Occitanie de nouer un dialogue et d'engager des concertations avec les autres régions pour faire pression sur l'État et ses services pour négocier avec les industriels, coproduire un plan d'actions au sein d'un « comité de salut plastique », dans l'objectif de réduire les emballages, le suremballage, utiliser des contenants réemployables, partager une vision vertueuse, investir dans la R&D...  |
| 31       | Pollutions par les plastiques | 2020  | Le CESER réaffirme que la gestion de l'eau doit respecter les bassins versants. La sécabilité de la compétence GEMAPI a fragilisé la solidarité entre les territoires concernés par un cours d'eau. La solidarité amont/aval, rapportée à la pollution plastique, rompue par l'ouverture de la sécabilité de la compétence GEMAPI pourrait être un « fil rouge » pour sensibiliser les élus, dans un premier temps, sur les quatre départements littoraux. La même question se posera pour le bassin Adour-Garonne.  |
| 32       | Pollutions par les plastiques | 2020  | Le CESER préconise de favoriser la coordination des actions et initiatives déployées par le secteur associatif (ONG, bénévoles ...), apporter des soutiens financiers et logistiques aux acteurs de terrain sur lesquels s'appuient les politiques publiques de protection de la Méditerranée et de la nature.   |
| 33       | Pollutions par les plastiques | 2020  | Le CESER observe que les associations d'éducation à l'environnement sont professionnalisées et structurées. Elles portent de nombreuses initiatives destinées à sensibiliser la jeunesse et l'ensemble des citoyens. Éducation et sensibilisation sont les clés pour interagir durablement avec son environnement, elles obtiennent d'excellents résultats et sont très appréciées. Le CESER préconise que ces associations soient encouragées, soutenues et que leurs actions soient généralisées sur tous les publics.   |
| 34       | Pollutions par les plastiques | 2020  | Améliorer la collecte des déchets plastiques est un enjeu fort. Les poubelles de tri doivent se multiplier et être accessibles très facilement dans l'espace public. Le CESER estime que l'harmonisation des pratiques de tri devrait constituer une étape clé qui pourrait être soutenue par l'accroissement des points de collectes.   |

*Avis du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
La Méditerranée en partage - Le socle commun*

| N°<br>préco | Avis                          | Dates | Préconisations   |
|-------------|-------------------------------|-------|--|
| 35          | Pollutions par les plastiques | 2020  | Le CESER affirme que l'environnement n'a pas de limites administratives et demande à la Région d'organiser un fonctionnement en réseau des diverses agences ou services de l'État impliqués dans les missions de veille, d'alertes, et de liens avec les recycleurs.   |
| 36          | Pollutions par les plastiques | 2020  | Le CESER demande à la Région, dans le cadre des compétences qui sont les siennes (cantines des lycées), qu'elle formule des préconisations plus précises, basées sur les normes en vigueur (plastique compostable en composteur domestique ou industriel), et s'assure que le compostage des contenants concernés soit effectivement réalisable et réalisé ; le risque étant, à défaut, que les contenants finissent à l'incinérateur.   |
| 37          | Pollutions par les plastiques | 2020  | Le CESER préconise à la Région de construire des campagnes de promotion des comportements écoresponsables. Elles doivent permettre de restaurer l'image de l'eau « du robinet » pour réduire le recours à l'eau en bouteille à usage unique et restaurer le système de consigne pour les contenants en verre.  |
| 38          | Pollutions par les plastiques | 2020  | Le CESER demande à la Région, dans le cadre de sa compétence « déchets » incluse dans le PRPGD, de soutenir le recours des maires (communes) à la DDTM, aux Préfets (État), pour les aider dans leur lutte contre les dépôts sauvages. Ce sont les maires qui ont la compétence administrative et pénale sur les déchets. Toutefois de nombreuses communes n'ont pas les moyens humains pour faire respecter la réglementation et sanctionner.   |
| 39          | Pollutions par les plastiques | 2020  | Le CESER déplore le désengagement notoire de l'État et ses conséquences en termes de moyens pour les collectivités. L'obligation d'introduire des matières recyclables dans la production de bouteilles plastique dès 2025, déploiera ses effets sur ce marché avec un différé qui laisse persister un reste à charge entre le coût de la collecte/tri et celui du recyclage. Le CESER préconise que la Région demande à l'État de réduire cette charge.   |
| 40          | Pollutions par les plastiques | 2020  | Le CESER préconise à la Région de continuer l'accompagnement technique et financier des ports vers la certification AFAQ - AFNOR « Ports Propres » et « Ports Propres Actifs en biodiversité ». Cette certification incite les ports à une meilleure gestion environnementale, notamment en termes de gestion des déchets produits sur les ports et inclut une formation des agents portuaires qui pourront, à leur tour, sensibiliser et former les usagers des ports à une bonne gestion des déchets. Installer dans les mouillages de nos côtes des poubelles marines à usage des plaisanciers.   |
| 41          | Pollutions par les plastiques | 2020  | Le CESER demande que la Région milite pour l'ajout d'un critère « plastique » pour la labellisation des eaux de baignade.  |
| 42          | Économie bleue - Cahier 1     | 2022  | Le CESER Occitanie propose d'instaurer une commission paritaire maritime du Golfe du Lion, qui pourrait dépendre du Parlement de la mer, et qui pourrait renforcer le dialogue social territorial sur le périmètre du Golfe du Lion.<br>Cette commission pourrait représenter l'ensemble des représentants des activités maritimes afin d'instaurer une synergie entre les acteurs de l'économie bleue.<br>Son objectif pourrait être de partager la connaissance du marché du travail maritime, améliorer l'adéquation formation-emploi, valoriser les métiers de la mer, informer sur les filières de formation et la féminisation des emplois, instaurer un dialogue permanent avec toutes les parties prenantes. |
| 43          | Économie bleue - Cahier 1     | 2022  | Le CESER préconise de mettre en place une coopération à l'échelle régionale entre les ports de commerce afin d'éviter les concurrences frontales et de rechercher les synergies.<br>- Dans ce but, le CESER préconise que la propriété du port de Port-Vendres soit transférée au Conseil régional.<br>- Dans un cadre général, le CESER juge indispensable que les industriels et opérateurs investissent dans leurs installations sur le domaine portuaire de façon à ce que leurs investissements y assurent le maintien de leurs activités.  |
| 44          | Économie bleue - Cahier 1     | 2022  | Le CESER préconise de s'appuyer sur les ports pour développer le transport de fret que ce soit sur le rail ou sur la voie fluviale.  |
| 45          | Économie bleue - Cahier 1     | 2022  | À Sète, la multimodalité entre le port de Sète et le Canal du Rhône devra être développée en engageant les travaux nécessaires à la navigation des péniches d'une capacité de 1800 tonnes.   |
| 46          | Économie bleue - Cahier 1     | 2022  | À Port-Vendres, une étude visant à évaluer la faisabilité (technique et économique) de la remise en fonctionnement de la liaison ferroviaire entre le port et la gare de Port-Vendres devra être lancée.   |
| 47          | Économie bleue - Cahier 1     | 2022  | Le CESER souhaite que les démarches de verdissement des ports (électrification des quais, développement du photovoltaïque...) soient développées et que les investissements liés puissent être inclus dans le Contrat de Plan État-Région.   |

*Avis du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
La Méditerranée en partage - Le socle commun*

| N° préco | Avis                         | Dates | Préconisations   |
|----------|------------------------------|-------|--|
| 48       | Économie bleue<br>- Cahier 1 | 2022  | Le CESER souhaite que les entreprises soient encouragées, incitées et accompagnées dans la mise en œuvre de la transition écologique, notamment pour le choix des matériaux utilisés ; de même le CESER demande à la Région d'accompagner la mise en œuvre de démarches de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) dans la filière nautique.  |
| 49       | Économie bleue<br>- Cahier 1 | 2022  | Dans le cadre d'extensions d'entreprises, le CESER préconise qu'une évaluation précise des solutions alternatives puis des impacts environnementaux soit réalisée avant tout projet de mobilisation foncier.   |
| 50       | Économie bleue<br>- Cahier 1 | 2022  | Le CESER souhaite qu'une filière de déconstruction de bateaux incluant la valorisation des matériaux puisse être développée en Occitanie   |
| 51       | Économie bleue<br>- Cahier 1 | 2022  | Le CESER préconise d'encourager l'innovation et de garantir la protection de la propriété intellectuelle notamment pour les industries nautiques   |
| 52       | Économie bleue<br>- Cahier 1 | 2022  | Le CESER se réjouit de la mise en œuvre une aide financière à l'attention des jeunes pêcheurs professionnels leur permettant d'acquérir des bateaux de pêche pour les petits métiers dans le cadre d'une installation. Il recommande d'abonder ce fonds autant que nécessaire pour moderniser la flotte de pêche.  |
| 53       | Économie bleue<br>- Cahier 1 | 2022  | Le CESER préconise, en s'appuyant sur les réussites industrielles majeures, de favoriser la connaissance de ces filières et de ces métiers pour les rendre plus attractifs notamment pour les femmes.  |
| 54       | Économie bleue<br>- Cahier 1 | 2022  | Le CESER souhaite que la formation professionnelle puisse permettre les évolutions professionnelles plus aisées au sein des entreprises, notamment pour les métiers les plus pénibles. Il considère que l'appropriation des technologies nouvelles concourt tant à l'amélioration des conditions de travail qu'à la féminisation de ce type de métiers traditionnellement occupés par des hommes. Dans ce cadre, une meilleure adéquation entre les besoins des entreprises et les formations sera recherchée (filières émergentes). |
| 55       | Économie bleue<br>- Cahier 1 | 2022  | Le CESER demande que puissent être mises en place des formations aux métiers de la mer de manière mutualisée au bénéfice des entreprises de la filière nautisme.   |
| 56       | Économie bleue<br>- Cahier 1 | 2022  | Le CESER souhaite que des modules visant à une meilleure prise en compte de la transition écologique et des questions environnementales soient intégrés dans les différents dispositifs de formation existants.  |
| 57       | Économie bleue<br>- Cahier 1 | 2022  | Le CESER souhaite que les démarches de soutien à l'innovation dans les entreprises telles que l'appel à projets dans le cadre de littoral 21 soient pérennisées, voire amplifiées.   |
| 58       | Économie bleue<br>- Cahier 1 | 2022  | Le CESER préconise de poursuivre les travaux de recherche en cours, notamment dans le cadre de partenariats avec des laboratoires privés, sur des médicaments, l'agroalimentaire, la chimie, les cosmétiques...  |
| 59       | Économie bleue<br>- Cahier 1 | 2022  | Le CESER souhaite que des fonds plus élevés soient affectés à la recherche publique en Occitanie et en Méditerranée.   |
| 60       | Économie bleue<br>- Cahier 1 | 2022  | Le CESER recommande à la Région de renforcer l'accompagnement des pêcheurs : dans la nécessaire transition de la filière vers une pêche durable en Occitanie notamment en appuyant la construction de bateaux plus économes / dans l'apport d'un appui technique à l'ingénierie de projet, de type montage et suivi de demandes de financement, décomptes de subvention accordée, notamment européennes ; en mettant en œuvre un contrat de filière à l'image de celui de la conchyliculture   |
| 61       | Économie bleue<br>- Cahier 1 | 2022  | Le CESER encourage la mise en place d'une ou plusieurs fermes aquacoles expérimentales, sous réserve d'une évaluation fine des impacts environnementaux.   |
| 62       | Économie bleue<br>- Cahier 1 | 2022  | Le CESER préconise de mettre en place une stratégie partagée avec tous les usagers de la mer pour l'installation de récifs artificiels afin de développer la biomasse dans le golfe du Lion.   |

*Avis du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
La Méditerranée en partage - Le socle commun*

| N° préco | Avis                      | Dates | Préconisations   |
|----------|---------------------------|-------|--|
| 63       | Économie bleue - Cahier 1 | 2022  | Le CESER recommande d'améliorer la connaissance des prises liées à la pêche de loisir. L'impact sur la ressource est aujourd'hui insuffisamment connu.   |
| 64       | Économie bleue - Cahier 1 | 2022  | Le CESER recommande qu'un suivi scientifique puisse être mené sur un plus grand nombre d'espèces afin de mieux connaître la ressource.   |
| 65       | Économie bleue - Cahier 1 | 2022  | Le CESER préconise qu'une aide puisse être apportée aux jeunes dans le cadre d'acquisition de parcs, d'installation ou de reprise d'entreprise.  |
| 66       | Économie bleue - Cahier 1 | 2022  | Le CESER souhaite qu'une meilleure diffusion des productions locales puisse être possible à l'échelle de l'Occitanie et au-delà.   |
| 67       | Économie bleue - Cahier 1 | 2022  | Le CESER préconise de poursuivre et amplifier les travaux en cours pour permettre à la filière de s'adapter au réchauffement climatique.   |
| 68       | Économie bleue - Cahier 1 | 2022  | Le CESER recommande de renforcer le suivi des espèces invasives et d'accompagner les initiatives visant à valoriser cette ressource.   |
| 69       | Économie bleue - Cahier 1 | 2022  | Le CESER préconise de poursuivre les travaux de recherche visant à valoriser les déchets de la filière (économie circulaire, amendements, chimie...).  |
| 70       | Économie bleue - Cahier 1 | 2022  | Le CESER considère qu'il n'est pas acceptable que les décisions récentes ne tiennent pas compte des conclusions du débat public EOS mené par la Commission nationale du débat public.  |
| 71       | Économie bleue - Cahier 1 | 2022  | Le CESER demande que les études environnementales soient menées à bien, afin d'augmenter la connaissance des impacts des fermes éoliennes expérimentales en mer avant de débiter la construction des parcs éoliens industriels.  |
| 72       | Économie bleue - Cahier 1 | 2022  | Le CESER demande que la création d'emplois locaux dans la filière éolienne (construction, entretien, hydrogène vert...) soit une priorité de ce projet, notamment en développant des formations spécifiques  |
| 73       | Économie bleue - Cahier 1 | 2022  | Le CESER demande que le développement de l'éolien en mer se fasse en concertation avec l'ensemble des acteurs du monde de la mer et renforce les synergies entre les acteurs économiques, politiques et sociaux (activités portuaires, logistiques, pêche, recherche...).  |
| 74       | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Tourisme : Mettre en place une gouvernance des partenaires institutionnels publics et privés   |
| 75       | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Tourisme : Créer un observatoire scientifique du littoral (pour objectiver et partager la connaissance).   |
| 76       | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Tourisme : Formaliser un plan guide pluriannuel qui donne lisibilité et cohérence au Plan Littoral 21 (État, Région, collectivités). À ce jour, les actions menées, études ou expérimentations ne permettent pas de « lire » une stratégie claire sur ce sujet. La définition d'une stratégie commune, partagée entre État, Région et collectivités, permettrait à tous les acteurs de coordonner leurs politiques publiques.      |
| 77       | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Tourisme : Porter une attention particulière aux documents de planification des collectivités du littoral. La spatialisation du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) qui doit être formalisée dans le SRADDET révisé doit intégrer les enjeux spécifiques du littoral : identification du foncier potentiel (friches et nouvelles urbanisations) et priorisation pour les activités qui ont un besoin impératif d'un accès à la mer. |
| 78       | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | La filière tourisme devra être pleinement intégrée aux inévitables arbitrages à engager sur le partage de la ressource, les démarches vertueuses déjà entreprises devront être encouragées et amplifiées. Ce point devra faire l'objet d'une évaluation précise permettant de mesurer les progrès réalisés.  |
| 79       | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Favoriser les projets mettant en œuvre les solutions fondées sur la nature   |
| 80       | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | inclure des critères d'écoconditionnalité importants dans tous les financements de la Région : utilisation de matériaux biosourcés, désimperméabilisation des sols, création d'îlots de fraîcheur, usage économe de l'eau y compris utilisation de l'eau brute, économie du foncier, mise en œuvre de solutions de renaturation...   |

*Avis du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
La Méditerranée en partage - Le socle commun*

| N° préco | Avis                      | Dates | Préconisations  |
|----------|---------------------------|-------|---|
| 81       | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Soutenir les activités touristiques et notamment l'hôtellerie de plein air dans leur adaptation au changement climatique (solutions de résilience, réduction des vulnérabilités...)   |
| 82       | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Soutenir les activités touristiques et notamment l'hôtellerie de plein air dans la mise en accessibilité  |
| 83       | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Mettre en œuvre le recensement du foncier disponible sur le littoral, friches, urbanisations nouvelles, zones d'activités non réalisées   |
| 84       | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Encourager la mobilisation de logements pour les saisonniers, notamment sous forme d'habitat modulaire, démontable, mobile (containers aménagés ou autres), de mobilisation des logements vacants, d'intensification de l'utilisation de logements existants (internats de lycées, logements étudiants...).   |
| 85       | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Saisonniers : Conditionner l'attribution des aides régionales aux entreprises touristiques à la réalisation de logements pour les saisonniers   |
| 86       | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Saisonniers : Encourager les solutions de mobilités dans les zones proches du littoral pour les saisonniers : horaires décalés  |
| 87       | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Saisonniers : Mise en œuvre d'une expérimentation pour un nouveau contrat de travail : un contrat spécifique pour les travailleurs saisonniers reste à inventer (plus souple que la règle actuelle).  |
| 88       | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Saisonniers : Coordonner l'ensemble des acteurs publics impliqués au sein d'une seule instance de gouvernance pour mettre en œuvre des politiques publiques fortes et coordonnées : Conférence du travail saisonnier ».   |
| 89       | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Saisonniers : Améliorer la connaissance des saisonniers : besoins en formation, âge, origine...   |
| 90       | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Allongement saison : Développer et soutenir les activités nautiques et de découverte des patrimoines littoraux hors saison (classes vertes ; familles...)   |
| 91       | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Allongement saison : Augmenter la fréquentation des centres de loisirs et l'activité des prestataires (moniteurs de voile, plongée, éducateurs à l'environnement...)  |
| 92       | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Allongement saison : Encourager l'organisation d'évènements sportifs (y compris compétitions) et culturels hors période estivale  |
| 93       | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Allongement saison : Développer une communication sur les attraits du littoral en toutes saisons  |
| 94       | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Allongement saison : Encourager les collectivités à mettre en place des mesures incitatives, notamment pour le tourisme d'affaires  |
| 95       | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Allongement saison : Développer la complémentarité entre littoral et arrière-pays   |
| 96       | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Tourisme : Rechercher systématiquement l'exemplarité environnementale en tendant vers un impact social et environnemental positif pour les entreprises du tourisme.   |
| 97       | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Tourisme : Accélérer la requalification des stations du littoral (logements). Rénovation thermique (contribue à l'allongement de la saison), évolution des logements (agrandissement et accessibilité universelle avec qualité d'usage ...).  |
| 98       | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Faciliter les déplacements hors voiture individuelle. • Connexions gares et aéroports, développer la multimodalité, bornes de recharge électrique, mobilités douces. Dans le cadre de la future mise en service du TGV, la ligne des étangs pourrait être transformée en ligne de desserte locale pour les stations du littoral : encourager la Région à préserver la mixité des usages sur la ligne des étangs |
| 99       | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Gouvernance : Demander à la Région de soutenir les projets touristiques proposés par les OT intercommunaux, comme le prévoit la loi   |

*Avis du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
La Méditerranée en partage - Le socle commun*

| N° préco | Avis                      | Dates | Préconisations  |
|----------|---------------------------|-------|---|
| 100      | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Gouvernance : Mettre en place un observatoire des impacts du changement et un centre de ressources pour l'adaptation et la lutte contre le changement climatique (sous réserve qu'une autorité compétente soit désignée et que des ressources financières et en ingénierie soient dégagées)   |
| 101      | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Le CESER recommande de donner une attention particulière à la préservation de l'environnement dans les documents stratégiques et notamment le Document Stratégique de Façade.   |
| 102      | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Ports de plaisance : Encourager et soutenir les efforts de modernisation, d'économie d'eau et d'énergie et de réduction des impacts environnementaux  |
| 103      | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Plongée : Permettre une plus grande coopération entre gestionnaires des aires marines protégées et des clubs de plongée   |
| 104      | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Voile : Faciliter l'organisation de régates tout au long de l'année qui contribuent à l'allongement de la saison  |
| 105      | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Voile : Encourager le déploiement de classes de sport études voile dans les établissements du littoral pour développer le lien avec la mer et l'émergence de futurs champions « made in Occitanie ».  |
| 106      | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | La survenue de phénomènes météo imprévisibles (Corse 2022) et de submersions marines, dans un contexte de massification des transports, d'industrie en mer (EMR), de fragilisation de la flotte de pêche, d'exposition des cultures, de dérégulation des usages côtiers (kite, scooters...) et de population littorale forte doit nous amener à repenser le risque maritime : Mettre en œuvre des formations à la protection civile des acteurs et des populations du littoral (compétences en sauvetage en mer (SNSM) / Police de la mer et du littoral).  |
| 107      | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Formation : Encourager la mise en œuvre de nouvelles formations pour de nouvelles compétences, en lien avec une commande publique ou privée claire et soutenue  |
| 108      | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Le CESER encourage les efforts de féminisation des formations (qui stagnent à 10 % des effectifs dans certaines formations liées aux métiers de la mer).  |
| 109      | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Valoriser et identifier la provenance locale des produits de la mer dans la restauration (criée d'origine, type de pêche...)  |
| 110      | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Recherche innovation : Augmenter les moyens consacrés aux études des milieux maritimes  |
| 111      | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Recherche innovation : Corriger les incohérences territoriales en termes de protection des espèces (les herbiers de posidonie par exemples sont très protégés en PACA et moins en Occitanie).   |
| 112      | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Recherche innovation : Assouplir certaines règles et conditions de travail pour l'étude des milieux marins (travail du dimanche souvent nécessaire pour mener les investigations indispensables, les difficultés d'accès à la flotte océanographique publique nécessitent de trouver des solutions alternatives avec des pêcheurs par exemple).   |
| 113      | Économie bleue - Cahier 2 | 2023  | Recherche innovation : Poursuivre et sanctuariser les moyens déployés par l'État et la Région dans le cadre des AAP (appel à projets) axés vers la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.  |
| 114      | Lagunes et zones humides  | 2025  | Prendre conscience de ces aménités naturelles, leurs bienfaits et leur unicité. Le CESER constate la forte disparition des zones humides et milieux lagunaires en Occitanie depuis les années 1970, conséquences d'une artificialisation accrue : ces dégradations sont désormais irréversibles. Pour protéger et restaurer les aménités naturelles restantes, le CESER préconise au Conseil régional et à l'Etat de poursuivre et renforcer leur soutien aux initiatives de médiation environnementale. Il est essentiel d'investir dans la cartographie de ces écosystèmes, de quantifier leur capacité de charge, et de diffuser largement les connaissances sur leur rôle unique et vital pour l'environnement et les populations qui y évoluent. Cela inclut des programmes d'éducation à destination du grand public, des acteurs locaux et des décideurs, afin de mieux comprendre l'importance des lagunes et de susciter un véritable changement dans la gestion de ces espaces. |
| 115      | Lagunes et zones humides  | 2025  | Anticiper les effets du changement climatique et prioriser les orientations de gestion. Face aux impacts du changement climatique, le CESER préconise à l'État et à au Conseil régional d'afficher un soutien clair, continu et fort à la mise en place des stratégies de gestion adaptative pour protéger les lagunes et zones humides. Ce soutien doit d'abord être financier : un financement fléché, assorti d'un calendrier précis de mise en œuvre apparait nécessaire. Il doit ensuite afficher des lignes directrices claires : cibler les territoires où l'intervention humaine est souhaitable (restauration écologique active, innovation, etc.), mais reconnaître et affirmer aussi ceux où le repli est nécessaire compte tenu de leur vulnérabilité. La Région et l'État doivent également faciliter une coordination renforcée des acteurs locaux pour garantir une gestion intégrée et durable des milieux lagunaires face aux défis climatiques à venir.                 |

*Avis du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
La Méditerranée en partage - Le socle commun*

| N°<br>préco | Avis                     | Dates | Préconisations  |
|-------------|--------------------------|-------|---|
| 116         | Lagunes et zones humides | 2025  | Gouvernance : Donner aux gestionnaires les moyens d'accroître et de pérenniser l'efficacité des actions de conservation des milieux lagunaires  |
| 117         | Lagunes et zones humides | 2025  | Gouvernance : Renforcer la coordination des acteurs de la conservation à l'échelle régionale. Le CESER préconise de soutenir les dynamiques existantes de coordination des différents acteurs de la conservation des milieux lagunaires et des zones humides, notamment au niveau régional. Cette coordination pourrait être effectuée soit dans les services techniques régionaux soit dans une agence telle que l'Agence régionale de la Biodiversité. Le CESER invite le Conseil régional à faciliter cette coordination pour harmoniser les protocoles de suivi, mutualiser les suivis, favoriser le partage des pratiques et l'émergence de projets communs pour accélérer les dynamiques de protection et de restauration.  |
| 118         | Lagunes et zones humides | 2025  | Assurer un soutien adapté et pérenne aux gestionnaires, notamment en termes d'effectifs. Malgré le contexte budgétaire contraint de la Région, et face à des opérateurs sous pression et remis en question, le CESER insiste sur la nécessité de ne pas réduire les subventions allouées aux associations gestionnaires d'espaces naturels ou aux structures de gestion. Le CESER incite le Conseil régional à aller vers la pluriannualité de ces financements, y compris sur ce volet « fonctionnement », en coordonnant et portant elle-même la réponse à certains projets européens ou internationaux qui permettent le financement des agents de ces structures. Si cette question repose sur un engagement militant et bénévole indispensable, elle ne doit pas pour autant occulter le besoin d'emplois publics pérennes au sein de structures ressources.   |
| 119         | Lagunes et zones humides | 2025  | Soutenir et déployer une réelle politique de police environnementale. Le CESER constate le nombre limité de gardes du littoral et d'agents assermentés face à l'ampleur des usages et de la fréquentation des zones humides et lagunaires. Si l'éducation à l'environnement et la sensibilisation sont essentielles (cf. Partie 3), les efforts réalisés et consentis par les gestionnaires et les usagers volontaires seraient amplifiés par une politique de contrôle forte, coordonnée entre les services et assortie de sanctions exemplaires. Le CESER préconise donc : d'augmenter progressivement le nombre de gardes du littoral et d'agents des structures de gestion assermentés et habilités à réaliser des actions de police environnementale. Cela nécessite le recrutement d'emplois pérennes en quantité avec des qualifications suffisantes, et qui intègre de manière satisfaisante les pics de saisonnalité ; de rééquilibrer le nombre de contrôles réalisés par les opérateurs et services de l'État en augmentant la part réalisée sur les zones humides ; de mettre en place une campagne régionale annuelle de contrôle sur les zones humides et lagunaires. |
| 120         | Lagunes et zones humides | 2025  | Accompagner tous les usagers dans leur participation à la régulation de la ressource en eau<br>Le CESER souligne la finesse du maillage territorial pour une gestion de la ressource en eau au plus près des besoins des acteurs et des réalités hydrologiques ; le CESER souligne également l'ampleur de l'investissement financier déployé par l'AERMC, soutenue par la Région et les collectivités (cf. 2b.). À nouveau, l'ensemble des complexes lagunaires de la façade est couvert par un SAGE qui permet une appréhension fine des flux et apports en eau douce aux lagunes. Le CESER préconise toutefois d'inciter les initiatives tendant à une réflexion plus intégrée et coordonnée de la gouvernance de l'eau pour renforcer la cohésion et la communication entre les territoires.   |
| 121         | Lagunes et zones humides | 2025  | Faciliter la compréhension des mécanismes financiers et leur mobilisation par des acteurs « démunis » par des médiateurs. Le CESER préconise d'abord de cartographier les sources de financements sous-mobilisées dans le cadre de projet d'économies d'eau et d'identifier les points de difficultés. Le CESER préconise ensuite d'inciter les gestionnaires et les syndicats professionnels à accompagner les usagers vers ces projets : des formes de médiation doivent être mises en place, par le financement de postes d'animateurs ou par des temps de concertation dédiée à la problématique, au sein des structures ou avec le soutien de l'AERMC et de la Région. La mobilisation de la taxe GEMAPI ou, à nouveau, le portage par la Région de projets européens pourraient être des solutions à considérer. Il serait utile d'impliquer les entreprises, via leur RSE, en proportion de leur taille et de leur capacité à créer de la valeur.  |
| 122         | Lagunes et zones humides | 2025  | Valoriser les initiatives de coordination inter-bassins. Le CESER préconise de valoriser et soutenir les initiatives de collaboration inter-bassins pour une mutualisation technique et politique des problématiques, une meilleure prise en compte prospective des vulnérabilités et contraintes climatiques et un poids décisionnel renforcé. Le CESER invite notamment la Région à reprendre un rôle politique et stratégique dans les projets structurants du partage et de la gestion de l'eau sur le territoire, tels Aqua Domitia 2, où elle exerce pleinement sa responsabilité stratégique de résilience et d'égalité des territoires.   |
| 123         | Lagunes et zones humides | 2025  | Faire de la compétence GEMAPI un réel vecteur de solidarité<br>Le CESER insiste régulièrement sur les limites de la sécabilité de la compétence GEMAPI, qui freine la solidarité financière entre collectivités à l'échelle des bassins versants. Il préconise, en cohérence avec le troisième axe du SRADDET, d'encourager une gestion collective et solidaire de l'ensemble des volets de la GEMAPI, en particulier celui lié à la gestion du trait de côte (Avis sur <i>Les effets du changement climatique sur le littoral d'Occitanie</i> (2019)). Il propose également d'inciter les collectivités à ne pas recourir à cette sécabilité, notamment en conditionnant les aides régionales à des démarches de coopération amont/aval. Enfin, le CESER invite à réinterroger la répartition des compétences entre échelons territoriaux, afin de faciliter le portage de la maîtrise d'ouvrage par les collectivités les mieux placées ( <i>Contribution aux SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse</i> (2021)).  |
| 124         | Lagunes et zones humides | 2025  | Replacer la Région dans son rôle de chef de file d'une politique d'aménagement rationnel face aux risques : sobre dans sa consommation d'espaces naturels et équitable pour les populations vulnérables. Le CESER prend acte des prévisions démographiques, climatiques et de risque pour l'Occitanie à un horizon compris entre 2050 et 2100 : il constate également la valeur économique  |

Avis du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
La Méditerranée en partage - Le socle commun

| N°<br>préco | Avis                     | Dates | Préconisations   |
|-------------|--------------------------|-------|--|
|             |                          |       | <p>croissante des terres et des biens, même menacés, la forte consommation d'espaces naturels en zone littorale, et une augmentation croissante des usages et des usagers sur ces espaces (cf. <b>2Erreur ! S</b> <b>ource du renvoi introuvable.</b>). Rien ne montre ainsi un recul net de la pression foncière sur le littoral ni une réelle prise de conscience de la vulnérabilité de certains territoires.</p> <p>Le CESER souligne l'existence d'outils programmatiques conjoints entre l'Etat et la Région, tel le Plan Littoral 21, ainsi que de leviers réglementaires d'importance (Loi Littoral, ZAN) de cette volonté de sensibiliser et d'accompagner les territoires vers une adaptation au changement climatique. Le CESER questionne toutefois la suffisance de ces fonds face à l'ampleur du mouvement de mutation ou de repli à initier.</p> <p>Toutefois, le CESER déplore <b>une forme de dilution de l'objectif initial du ZAN</b> dans les documents de planification de la Région Occitanie. <b>En minorant les critères environnementaux et de risques, en confiant aux planifications infra (SCOT, PLU) une responsabilité que ces intercommunalités ne peuvent pas endosser face aux enjeux économiques, la Région ne remplit pas entièrement son rôle de chef de file d'un aménagement sobre et rationnel.</b> Le CESER invite donc la Région à reconsidérer la mobilisation de cet outil réglementaire et son rôle dans l'orientation des planifications territoriales.</p>   |
| 125         | Lagunes et zones humides | 2025  | Associer leviers réglementaires et mobilisation citoyenne dans la lutte contre les pressions résiduelles, pour accompagner les lagunes vers la reconquête de leurs aménités  |
| 126         | Lagunes et zones humides | 2025  | <p>Valoriser auprès de l'ensemble des acteurs et décideurs l'intérêt général à long terme des investissements structurants dans les aménités naturelles des lagunes</p> <p>Le CESER préconise au Conseil régional de valoriser les bénéfices concrets de la restauration des lagunes, en diffusant largement les retombées écologiques, économiques et sociales observées, pour convaincre les décideurs de s'engager dans des investissements structurants.</p>   |
| 127         | Lagunes et zones humides | 2025  | <p>Augmenter le nombre de substances chimiques et polluantes suivies dans les analyses de qualité des eaux et donner l'impulsion de la régulation sur les bassins de contamination historique</p> <p>Le CESER constate les récents événements liés à la surveillance chimique des eaux (PFAS, eaux minérales contaminées, etc.) et leur répercussion sur la santé des populations concernées (habitants, usagers, consommateurs, salariés, etc.).</p> <p>Le CESER préconise au Conseil régional de renforcer la surveillance et la régulation des polluants émergents en soutenant l'élargissement des substances suivies et en engageant un dialogue constructif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- avec l'État pour adapter les cadres réglementaires,</li> <li>- avec les usagers du bassin via des dispositifs participatifs (ambassadeurs, comités locaux, science citoyenne) afin de faire de la reconquête des lagunes un projet collectif.</li> </ul> <p>Le CESER rappelle enfin à l'État et au Conseil régional leur rôle d'alerte et d'impulsion vers la régulation des bassins de contamination historique et encore en activité.</p>   |
| 128         | Lagunes et zones humides | 2025  | <p>Maintenir et promouvoir les activités traditionnelles en lagunes dans une approche de haute qualité environnementale et sociale des produits</p> <p><i>Le CESER reconnaît que, dans certains cas, comme en Camargue, le développement d'usages anthropiques encadrés a permis de revaloriser des territoires auparavant délaissés, et recommande de tirer parti de ces expériences pour inspirer une gestion durable des lagunes d'Occitanie.</i></p>   |
| 129         | Lagunes et zones humides | 2025  | <p>Mieux connaître l'avenir des espèces exploitées ou élevées et la réalité de l'intensité des activités de pêche et de conchyliculture</p> <p>Le CESER se félicite de l'engagement des professionnels dans des Contrats de filières et du soutien accordé aux professionnels par l'ensemble de la communauté maritime.</p> <p>Le CESER rappelle toutefois à l'État et au Conseil régional l'enjeu majeur de disposer de données économiques et sociales d'une part, de réseaux d'observation environnementale d'autre part pour orienter au mieux les professionnels de la mer et des lagunes dans l'adaptation et la durabilité de leurs pratiques. <b>Il invite le Conseil régional et l'État à accompagner professionnels et scientifiques dans la construction apaisée et conjointe de ces stratégies d'acquisition de connaissances.</b></p>   |
| 130         | Lagunes et zones humides | 2025  | <p>Reconnaitre les réalités du terrain pour garantir un renouvellement générationnel des pêcheurs petits métiers et une rentabilité économique respectueuse de l'environnement</p> <p>Le CESER constate que les conchyliculteurs et pêcheurs petits métiers se heurtent à une série de réalités particulièrement contraignantes : lourdeurs administratives, difficulté à susciter des vocations, manque de formations adaptées. Ces métiers exigeants peinent à attirer en raison notamment de conditions de travail éprouvantes, d'une rentabilité incertaine due aux aléas environnementaux, d'un décalage avec les aspirations contemporaines davantage tournées vers des parcours perçus comme plus accessibles, plus flexibles et plus rapidement gratifiants financièrement. À ce contexte s'ajoute une architecture économique et sociale (cotisations, conventions collectives, etc.) dont l'adéquation avec les réalités du métier fait l'objet de questionnements au sein de la profession, notamment au regard des déséquilibres qu'elle peut engendrer face à la concurrence internationale. L'ensemble de ces éléments constitue autant de freins à l'installation et à la pérennité de ces activités. Dans ce cadre, un accompagnement ciblé, nourri par l'expérience concrète des professionnels, apparaît indispensable pour soutenir durablement ces activités et restaurer leur attractivité, ainsi qu'un effort d'harmonisation sur le long terme pour élever l'ensemble des pratiques professionnelles. Le CESER invite le Conseil régional et l'État à renforcer leur accompagnement auprès des Comités régionaux pour lever ces difficultés individuelles comme structurelles, et permettre le maintien d'une activité à forte valeur ajoutée environnementale, économique et sociale. Le CESER invite le Conseil régional et l'État à poursuivre et renouveler les campagnes de communication positive sur ces filières.</p> |

Avis du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
La Méditerranée en partage - Le socle commun

| N° préco | Avis                     | Dates | Préconisations   |
|----------|--------------------------|-------|--|
| 131      | Lagunes et zones humides | 2025  | Accompagner les innovations pour permettre le maintien de ces activités lagunaires<br>Le CESER invite l'État et le Conseil régional à soutenir prioritairement les innovations souhaitées par la profession face aux contraintes du changement climatique. L'aboutissement du prototype des tables solaires SolarinThau, des études sur la possibilité d'apports en eau douce supplémentaires aux bassins de production par une meilleure gestion des ouvrages hydrauliques et la gestion concertée sur le bassin, en sont deux exemples.  |
| 132      | Lagunes et zones humides | 2025  | Renforcer la gestion intégrée des lagunes en articulant encadrement des usages, soutien aux gestionnaires et solidarité avec les usagers<br>Le CESER a déjà rappelé l'importance du maintien et de la pérennisation des moyens humains dédiés aux gestionnaires d'espaces naturels (Préconisation 2) et du rôle de la Région comme coordinateur d'un réseau de partage des pratiques de gestion (Préconisation 3).<br>Le CESER constate l'essor grandissant de la fréquentation des sites lagunaires et des activités récréatives et culturelles qui y sont associées. Si elles démontrent l'engouement et l'attachement des populations permanentes ou saisonnières à ces lieux, elles peuvent générer de graves dégradations environnementales ou conflits d'usages.<br>Le CESER souligne également la capacité des gestionnaires à créer des partenariats locaux constructifs permettant d'aboutir à une gestion intégrée durable des usages et à adopter des stratégies d'affirmation forte de la valeur environnementale et patrimoniale des lagunes jusque dans leur choix de moins ou de ne plus communiquer. <b>Il insiste sur la nécessité de valoriser davantage la qualité et la continuité des relations humaines dans la gestion de ces espaces, en leur associant des moyens dédiés pour en garantir la pérennité.</b>   |
| 133      | Lagunes et zones humides | 2025  | Adapter les réseaux d'assainissement à la réalité de l'accueil saisonnier des territoires<br>L'importance fondamentale des travaux de mise aux normes et de dimensionnement des stations d'épuration sur l'orientation des lagunes vers des trajectoires de restauration écologique a été mise en évidence : les conséquences de débordements mal maîtrisés l'ont également été.<br>Le CESER préconise de poursuivre la cartographie des « points noirs » résiduels dans le traitement des eaux usées et d'adapter ces réseaux à la capacité d'accueil saisonnière des villes littorales, qui en sont responsables dès lors qu'elles bénéficient de cette attractivité touristique et économique.  |
| 134      | Lagunes et zones humides | 2025  | Connaître les potentiels d'accueil des sites et les prioriser au sein des stratégies de gestion de la fréquentation<br>Le CESER recommande de maîtriser la fréquentation des milieux lagunaires, en envisageant, si nécessaire, des mesures de restriction d'accès et en développant des dispositifs forts de régulation afin de préserver l'intégrité écologique de ces espaces fragiles.<br>Il préconise également de soutenir les gestionnaires dans leurs missions d'évaluation et de gestion, en développant des outils de cartographie, de diagnostic de la fréquentation et d'orientation des sites en fonction de leur capacité écologique d'accueil.<br>Il préconise d'être vigilant sur les effets reports d'un site vers l'autre liés aux restrictions d'accès et aux stratégies de déprise de communication.   |
| 135      | Lagunes et zones humides | 2025  | Connaître le poids économique des activités récréatives et construire la solidarité entre le gestionnaire et l'utilisateur dans la préservation de ces écosystèmes<br>Une évaluation fine de la capacité d'accueil des sites demande de bien connaître les dynamiques économiques territoriales des activités, notamment émergentes (sports de la filière vent) ou non inscrites dans des structures fédérales (tourisme naturaliste par exemple). Le CESER insiste sur la nécessité de mieux connaître et évaluer l'activité économique et sociale générée par l'ensemble des activités récréatives et sportives de pleine nature afin de valoriser pleinement leur contribution au développement territorial et de mieux anticiper leur intégration aux milieux lagunaires.<br>Certains exemples territoriaux montrent qu'une cohabitation entre les usages peut être réussie et permettre de créer des solidarités entre usagers et gestionnaires dans la sensibilisation et donc la préservation des écosystèmes lagunaires. <b>Le CESER souligne l'importance de reconnaître, d'encourager et de transmettre les bonnes pratiques de gestion collective et les dynamiques réussies de partage entre usagers pour promouvoir la gestion intégrée des usages et la concertation locale.</b><br><b>Le CESER recommande également que le Conseil régional valorise ces réussites et soutienne leur essaimage à l'échelle du territoire. Ainsi le Conseil régional pourrait-il accompagner et soutenir les gestionnaires dans la diversification de leurs formes de concertation et de contractualisation avec le Ministère des Sports et de la Jeunesse et leurs services territoriaux et déconcentrés pour créer une dynamique pérenne de préservation des écosystèmes dans lesquels ces pratiques sportives évoluent.</b> |
| 136      | Lagunes et zones humides | 2025  | Changer le paradigme de l'évaluation des politiques publiques régionales et mieux contrôler le respect des règles par les aménageurs<br>Le CESER rappelle que l'article 32 de la loi NOTRe du 07 août 2015 lui confère la légitimité pour « contribuer » à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales<br>Le CESER constate que l'évaluation stratégique du Budget vert ne prend pas en compte les services rendus par la nature ni les coûts induits par sa dégradation et par l'inaction publique. En conséquence, certains choix d'aménagement posent de réelles difficultés d'acceptabilité et de compréhension commune des enjeux à long terme pour la population d'Occitanie.  |
| 137      | Lagunes et zones humides | 2025  | Chiffrer le coût de l'inaction dans les politiques publiques et chiffrer le coût de la dégradation induite par les projets<br><b>Le CESER recommande de prendre conscience et de faire connaître le coût des services rendus</b> par la Nature, et notamment les zones humides et milieux lagunaires, dans l'atteinte de la trajectoire climatique globale et le maintien des services écosystémiques.   |

*Avis du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
La Méditerranée en partage - Le socle commun*

| N° préco | Avis                     | Dates | Préconisations   |
|----------|--------------------------|-------|--|
|          |                          |       | Le CESER déplore la construction d'un Budget vert lacunaire dans sa méthodologie d'estimation des services rendus et coûts de l'inaction et de la dégradation. <b>Il recommande à l'État et au Conseil régional de s'appuyer sur les méthodologies nationales existantes et les opérateurs experts pour changer le paradigme de son exercice.</b><br>Pour les projets d'aménagements, de nombreuses conditionnalités environnementales existent dans les aides de la Région et de l'État. Le CESER préconise toutefois : <b>de renforcer l'exigence et le poids des critères environnementaux</b> lors de l'étude des subventions allouées aux projets économiques, pour privilégier le développement d'activités compatibles avec la préservation des milieux lagunaires, <b>et des critères liés à la concertation</b> pour démontrer la bonne prise en compte de l'ensemble des parties prenantes locales ; <b>d'imposer aux porteurs de projets de faire figurer dans leur dossier la valorisation, dont le chiffrage, de l'atteinte portée aux écosystèmes, après une application stricte et contrôlée de la mesure ERC.</b>  |
| 138      | Lagunes et zones humides | 2025  | Respecter la séquence Eviter-Réduire-Compenser : Le CESER constate que certains projets de développement économique où le Conseil régional se positionne en maître d'ouvrage des opérations d'aménagement posent des questions de proportionnalité et d'application des mesures compensatoires face aux atteintes environnementales réalisées. <b>Le CESER invite le Conseil régional à se montrer exemplaire dans ses choix d'aménagements, en évitant la destruction de toutes zones humides et milieux lagunaires, et en démontrant la réelle application des mesures compensatoires définies, de leur adéquation avec les fonctions écologiques atteintes jusqu'à leur mise en place effective et leur suivi.</b>  |
| 139      | Lagunes et zones humides | 2025  | Remettre la Nature au cœur des projets : Le CESER préconise de privilégier les solutions fondées sur la nature pour la préservation et la restauration des lagunes et zones humides, en valorisant les méthodes respectueuses des écosystèmes, garantes de la durabilité et de la résilience des milieux. Il recommande que cette exigence soit intégrée de manière contraignante dans les cahiers des charges et les budgets liés aux aménagements, afin de conditionner tout projet à l'adoption de pratiques respectueuses des milieux naturels.<br>Le CESER Occitanie demande au Conseil régional de mettre en place une cellule permanente d'évaluation et de suivi des politiques publiques concernant les zones humides et les lagunes et, conformément à l'article 32 de la loi NOTRe du 07 Août 2015, d'y associer le CESER Occitanie afin de « contribuer » efficacement à la définition des critères évaluatifs. Le CESER recommande d'intégrer l'adaptation au changement climatique <b>comme un impératif et une opportunité pour requalifier l'aménagement du littoral, en orientant les activités et les stratégies d'investissement économique vers des modèles plus durables, coopératifs et socialement responsables</b> |
| 140      | Lagunes et zones humides | 2025  | Valoriser et conscientiser l'attachement des populations aux zones humides et milieux lagunaires pour favoriser la mobilisation en faveur de leur protection et lutter contre le repli ou l'individualisme. Le CESER souligne la capacité des lagunes à susciter un attachement fort, une fierté d'appartenir et d'habiter, auprès d'acteurs et de population d'une grande diversité culturelle, géographique et sociale. Le CESER regrette que cette force et cette diversité d'attachement soient encore trop peu connues et documentées, alors qu'elles pourraient servir de catalyseur d'une révision en profondeur des modèles politiques, notamment d'aménagement, de gestion des territoires et de participation des populations.   |
| 141      | Lagunes et zones humides | 2025  | Construire des outils partagés pour intégrer les attachements dans les politiques publiques : Le CESER préconise de développer les projets de recherche pluridisciplinaires et collaboratifs entre scientifiques, gestionnaires et usagers des lagunes pour qualifier les dynamiques plurielles d'attachement qui s'y jouent. Ces projets pourraient utilement déboucher sur des outils et méthodes (modalités participatives, indicateurs, cartographies, etc.) adaptés aux politiques publiques, de leur mise en œuvre à leur évaluation. Ils constitueront une aide pour identifier les axes de polarisation des acteurs. Le CESER recommande à l'État et au Conseil régional de favoriser ces démarches et de les prendre en compte dans les planifications et documents de politique maritime et littorale.   |
| 142      | Lagunes et zones humides | 2025  | Intégrer l'expression des attachements dans les instances de gestion : passer de la méfiance à la reconnaissance<br>Le CESER constate que les instances de gestion prennent parfois peu en compte la diversité des attachements, soit parce que les décisions sont déjà prises, soit faute de méthodes adaptées ou de représentativité. Le CESER recommande d'utiliser dans les instances des méthodes qui encouragent l'apprentissage collectif et l'émergence d'arrangements partagés, afin de favoriser une concertation plus diversifiée et représentative. Il propose aussi de former les gestionnaires et décideurs à ces méthodes, avec l'appui des chercheurs. Le CESER incite le Conseil régional et l'État à diversifier et promouvoir leur offre de formation et d'accompagnement auprès des acteurs publics de leurs territoires, en s'appuyant sur les acteurs de la recherche et les professionnels de la médiation et de la participation (Lab'Occitanie de la Région Occitanie, universités, ...)  |
| 143      | Lagunes et zones humides | 2025  | Construire une culture partagée de l'écologie : lutter contre la défiance envers la science, s'appropriier les enjeux environnementaux et accepter l'incertitude   |
| 144      | Lagunes et zones humides | 2025  | Développer des stratégies de communication claires et efficaces sur les risques liés au changement climatique pour l'ensemble des publics<br>Le CESER préconise de construire un message fort, lisible et accessible sur les milieux à préserver (lagunes, zones humides, littoraux...), avec des contenus visuels, émotionnels et multisensoriels adaptés aux différents publics. Le CESER préconise notamment d'intégrer au plan de communication de la Région une campagne de communication d'ampleur, récurrente à l'échelle régionale, pour accélérer la prise de conscience sur le recul du trait de côte, les risques de submersion marine, et les inondations.   |
| 145      | Lagunes et zones humides | 2025  | Renforcer la Stratégie régionale d'éducation à l'environnement pour accompagner le changement climatique et construire une société respectueuse du vivant<br>Le CESER recommande de renforcer les programmes d'éducation à l'environnement en s'appuyant sur l'ensemble du réseau, à tous les niveaux et pour tous les publics — y compris les acteurs du tourisme et les élus — en y intégrant non seulement des connaissances sur le vivant, mais aussi une réflexion approfondie sur une relation durable entre l'Homme et la Nature. Le CESER préconise  |

*Avis du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
La Méditerranée en partage - Le socle commun*

| N°<br>préco | Avis                     | Dates | Préconisations   |
|-------------|--------------------------|-------|--|
|             |                          |       | d'adapter les supports et méthodes à chaque public cible (habitants permanents, touristes, élus, jeunes, usagers professionnels, etc.), en favorisant des formats interactifs et expérientiels et en s'appuyant sur les acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable, partenaires conventionnels de la Région et de l'État.  |
| 146         | Lagunes et zones humides | 2025  | Renforcer la démocratie environnementale en s'appuyant sur l'attachement au territoire. Le CESER appelle à faire de la participation citoyenne un levier central de la transition écologique, en reconnaissant la force des liens d'attachement que les habitants entretiennent avec leur environnement. Il recommande : d'impliquer les citoyens, dès les premières étapes des projets, en valorisant leur connaissance sensible et vécue des territoires ; de garantir un retour explicite sur la manière dont les contributions citoyennes ont influé sur les décisions ; de soutenir des démarches de concertation durables et prenant en compte les arrangements affectifs entre les acteurs, les usages et les paysages, en y associant les partenaires sociaux. Reconnaître et intégrer ces formes d'attachement, c'est favoriser une transition écologique partagée, enracinée et soutenable dans le temps.  |
| 147         | Lagunes et zones humides | 2025  | Valoriser les connaissances et le discours scientifiques dans l'ensemble des instances politiques et de décision, notamment les formes de gouvernances participatives<br>Le CESER préconise l'accompagnement de la gestion intégrée des espaces naturels par un éclairage scientifique neutre et objectif dans les instances de gouvernance des espaces naturels. Le CESER recommande de particulièrement s'appuyer sur le discours scientifique dans les instances de gouvernance participative pour alimenter le dialogue entre sciences et société, les confronter aux besoins de la société, et parer aux ruptures potentielles entre sciences, politiques et sociétés.  |
| 148         | Lagunes et zones humides | 2025  | Travailler sur la communication de l'incertitude : passer de la défiance au défi scientifique. L'incertitude, inhérente à la démarche scientifique, est trop souvent interprétée à tort par le grand public ou les décideurs comme un signe de faiblesse ou d'absence de vérité. Pourtant, la science ne prétend pas détenir des vérités absolues. Elle produit des connaissances perfectibles, fondées sur l'observation, la confrontation aux faits et l'intégration constructive du doute. Or, dès qu'un résultat s'exprime sous forme d'intervalle de confiance ou de marge d'erreur, il est fréquemment perçu comme peu fiable, voire inapte à fonder une décision. Ce malentendu nourrit la méfiance et fragilise l'impact des savoirs scientifiques. Pour y remédier, transformer la communication autour de l'incertitude, pour la présenter non plus comme une faille, mais un gage de transparence et de rigueur, est essentiel. En faire un enjeu collectif entre chercheurs, citoyens, société civile organisée (dans toutes ses composantes, associations, partenaires sociaux, etc.) et politiques, constituerait un premier pas vers une confiance restaurée et des choix éclairés. Le CESER préconise donc d'agir pour réduire les phénomènes de défiance face aux faits scientifiques, notamment en développant une communication positive autour de l'incertitude : qu'elle serve de support à des volontés, des motivations, des voies de formation vers des défis scientifiques futurs à relever. <b>Sur l'acceptation de l'incertitude : Dans le cadre de la construction de cet Avis, le CESER a mené un exercice de prospective à court terme (2040, horizon du SRADDET) et à plus long terme.</b> Plusieurs scénarios découlent de cette réflexion collégiale : sans prétendre à la justesse ou l'exhaustivité, ils révèlent toutefois des trajectoires parfois extrêmement contrastées pour l'Occitanie. Cette diversité de scénarios, présentée en conclusion de cet Avis, montre notamment qu'il faut accepter l'incertitude de la réponse des Hommes, des sociétés et de l'environnement au changement climatique et à ses conséquences. |
| 149         | Lagunes et zones humides | 2025  | Favoriser les projets « sciences en société » pour développer les mécanismes d'appropriation des connaissances par l'ensemble des populations<br>Le CESER reconnaît la capacité des projets partenariaux avec les professionnels et des sciences participatives à contribuer à l'appropriation des enjeux environnementaux et des méthodes scientifiques. Le CESER préconise également d'inciter les structures à développer des projets partenariaux avec les citoyens et les organisations qui les représentent (associations, collectifs, partenaires sociaux du territoire). L'objectif est de faciliter l'appropriation des connaissances scientifiques et des enjeux environnementaux par l'ensemble des composantes de la population, et ainsi favoriser une implication élargie, inclusive et active dans les transitions à venir, qu'elle prenne la forme de la sensibilisation, de la concertation ou de la négociation.   |
| 150         | Lagunes et zones humides | 2025  | Adapter les politiques publiques régionales à l'incertitude climatique : Un monde où l'élévation des températures dépasse les +1.5 °C est un monde d'inconnues scientifiques sur la réponse environnementale, le développement des pathogènes, la capacité de charge, etc. En conséquence, de nombreux usages pourraient être affectés non seulement par les risques prévisibles, mais aussi par ceux imprévisibles.   |
| 151         | Lagunes et zones humides | 2025  | Face à l'incertitude climatique : inciter les filières professionnelles à développer des systèmes assurantiels propres contre les risques naturels prévisibles et les citoyens à concevoir des modes de responsabilité adaptés   |
| 152         | Lagunes et zones humides | 2025  | Face à l'incertitude climatique : renforcer et soutenir les usages traditionnels et nourriciers  |
| 153         | Lagunes et zones humides | 2025  | Face à l'incertitude climatique : anticiper des effondrements économiques majeurs de certains usages émergents (Cf. Partie 2, les nouveaux usages dans le tourisme et les loisirs)   |
| 154         | Lagunes et zones humides | 2025  | Face à l'incertitude climatique : renforcer la communication puis l'accompagnement des acteurs et citoyens face à la nécessaire adaptation   |

## **LISTE DES ABRÉVIATIONS**

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>AMP</b>        | Les aires marines protégées  |
| <b>BIMER</b>      | Le Brevet d'Initiation à la Mer  |
| <b>CARIF-OREF</b> | Les centres animation ressources d'information sur la formation-<br>Observatoire régional emploi formation |
| <b>CEPRALMAR</b>  | Centre d'étude pour la promotion des activités lagunaires et maritimes                                     |
| <b>CES</b>        | Le Conseil Économique Social   |
| <b>DSF</b>        | Le document stratégique de façade  |
| <b>FEDER</b>      | Le Fonds européen de développement régional  |
| <b>FSE</b>        | Le Fonds social européen   |
| <b>GECT</b>       | Le groupement européen de coopération territoriale   |
| <b>GEMAPI</b>     | Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations   |
| <b>INTERREG</b>   | La coopération territoriale européenne   |
| <b>MCT</b>        | Macro-Thèmes   |
| <b>OFB</b>        | L'Office français de la biodiversité   |
| <b>PACCLO</b>     | Le plan d'adaptation au changement climatique du littoral d'Occitanie                                      |
| <b>PCP</b>        | Politique commune de la pêche  |
| <b>PNUE</b>       | Programme des Nations Unies pour l'Environnement   |
| <b>PAM</b>        | Plan d'action pour la Méditerranée   |
| <b>REPOS</b>      | Région à Énergie Positive  |
| <b>RSE</b>        | Responsabilité sociétale des entreprises   |
| <b>SDAGE</b>      | Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau  |
| <b>SEMOP</b>      | Société d'économie mixte à opération unique  |
| <b>SLGTC</b>      | La stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte   |
| <b>SRADDET</b>    | Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité<br>des territoires                    |
| <b>TRACC</b>      | Trajectoire de Réchauffement de référence pour l'Adaptation au<br>Changement Climatique                    |
| <b>ZAN</b>        | Zéro artificialisation nette   |

**EXPLICATIONS DE VOTE**

## **EXPLICATIONS DE VOTE**

### **1<sup>er</sup> COLLÈGE**

M. Philippe MAYDAT

### **2<sup>e</sup> COLLÈGE**

Mme Nathalie VEYRE

Pour les organisations syndicales CFTD – CGT – Solidaires – FSU

Mme Karine SABAH

Les Organisations syndicales FO, CFTC, CFE-CGC, UNSA et Fédération autonome de la fonction publique

### **3<sup>e</sup> COLLÈGE**

Mme Claudine GAMBET

### **4<sup>e</sup> COLLÈGE**

M. Didier GARDINAL

---

**Avis adopté à l'unanimité**

**Suffrages exprimés : 152**

---

## Intervention de Monsieur Philippe MAYDAT

### Pour le 1<sup>er</sup> Collège

---

Le fond et la forme de cet Avis sont inédits au CESER. Évaluer et disséquer les 7 Avis produits par la commission avec leurs 154 préconisations en vue de bâtir le socle des travaux à venir, est courageux et ambitieux.

Le premier collège salue la méthode retenue par la commission, elle présente un intérêt stratégique majeur, elle permet d'identifier les sujets qui méritent d'être approfondis, afin de se lancer vers des thématiques plus ciblées et plus opérationnelles.

Émilie VARRAUD, la présidente, a assuré la continuité et la complémentarité après Marc CHEVALLIER à la tête de la Commission *Littoral - Coopérations transfrontalières et méditerranéennes – Europe*. L'ancien président aurait certainement beaucoup apprécié ces travaux.

Myriam et Bruno, les rapporteurs, n'ont pas hésité à s'investir et s'immerger (désolé pour le mauvais jeu de mots) dans la production de cet Avis innovant.

Sandra IMBERT, la chargée de mission, a produit un travail colossal pour chercher, rechercher, rassembler et classer la masse d'informations nécessaires pour bâtir le « socle commun ».

Les enjeux méditerranéens méritaient une vision transversale afin d'éviter de se heurter à l'écueil de la réflexion en silo.

L'Avis offre une vision transversale des enjeux méditerranéens en regroupant les enseignements issus des travaux sur les ports, la pêche, l'aquaculture, l'économie bleue, les plastiques, le changement climatique, les lagunes et les zones humides.

L'Avis permet également d'évaluer l'impact réel des travaux du CESER, en montrant que 86 % des préconisations ont été totalement ou partiellement reprises dans les documents régionaux.

Pour le Collège 1, cette démarche renforce la cohérence, la continuité et l'efficacité de l'action publique en évitant la dispersion des travaux et en concentrant les efforts sur les enjeux prioritaires.

#### **Intérêt économique et compétitivité**

L'Avis reconnaît explicitement la nécessité de maintenir et d'adapter les filières économiques du littoral : ports, pêche, conchyliculture, nautisme, tourisme et énergies marines. Il soutient l'économie bleue comme levier majeur de développement régional. Il met en avant les perspectives industrielles et économiques liées à Port-la-Nouvelle, à l'éolien flottant et à l'hydrogène vert. Il défend l'adaptation des modèles économiques aux mutations climatiques et énergétiques afin de préserver l'activité et la compétitivité des territoires. Il rappelle l'importance des contrats de filière comme outils de structuration et de développement économique.

#### **Emploi, formation et compétences**

L'Avis identifie les besoins en compétences comme un enjeu central pour l'avenir des filières maritimes et littorales. Il soutient le développement des formations adaptées aux métiers de la mer. Il met en avant le rôle du Carif-Oref du BIMER et des dispositifs d'acculturation aux enjeux maritimes. Il souligne

l'importance de l'attractivité des métiers et de l'adaptation des compétences aux transformations économiques et environnementales.

#### Attractivité des territoires

L'Avis considère le littoral méditerranéen comme un espace stratégique pour le développement de l'Occitanie. Il cherche à concilier attractivité économique, qualité environnementale et cohésion territoriale. Il valorise le tourisme littoral comme composante essentielle de l'économie régionale tout en réfléchissant à son adaptation future.

#### Innovation

L'Avis soutient le développement de l'innovation scientifique, technologique et environnementale. Il valorise les outils numériques, la modélisation, les jumeaux numériques et les dispositifs de prospective territoriale. Il encourage l'émergence de nouveaux modèles économiques conciliant développement économique et transition écologique.

#### **Coopération et gouvernance**

L'Avis défend une approche plus intégrée de la gouvernance du littoral. Il encourage les coopérations entre acteurs publics, économiques, scientifiques et associatifs. Il valorise les coopérations méditerranéennes et européennes comme leviers de développement et d'anticipation.

#### **Financement et efficacité de l'action publique**

L'Avis met en évidence l'effet levier des dispositifs existants tels que le Plan littoral 21, qui a généré environ un milliard d'euros d'investissements. Il insiste sur la nécessité d'une meilleure articulation entre planification, financement et action publique.

La forte convergence entre les travaux du CESER et les politiques régionales démontre l'utilité concrète des Avis produits.

#### **Points de vigilance du Collège 1**

##### **Faisabilité opérationnelle**

Plusieurs orientations reposent sur des évolutions de gouvernance complexes impliquant de nombreux acteurs. Certaines coopérations méditerranéennes ou transfrontalières restent encore peu opérationnelles et devront démontrer leur efficacité concrète.

##### **Financement**

Les besoins financiers liés à l'adaptation du littoral, aux infrastructures et aux mutations économiques demeurent considérables. L'Avis souligne lui-même le risque de réduction de certains financements dédiés aux transitions sous l'effet des priorités nouvelles liées à la sécurité et à la défense.

##### **Impact sur les entreprises et les filières**

Les transitions demandées aux filières économiques devront rester compatibles avec leur viabilité économique. Les secteurs de la pêche, de la conchyliculture, du tourisme ou des activités portuaires sont déjà confrontés à de fortes contraintes.

Les nouvelles exigences environnementales devront être accompagnées afin de ne pas fragiliser davantage les entreprises.

### **Complexité administrative et gouvernance**

L'Avis constate lui-même une gouvernance encore fragmentée et parfois difficilement lisible. Une simplification et une clarification des responsabilités entre acteurs publics demeurent nécessaires.

### **Besoin de hiérarchisation**

Le champ couvert par l'Avis est très large et nécessitera une priorisation claire des futurs travaux afin de garantir leur efficacité opérationnelle.

### **Besoin d'évaluation**

Le Collège 1 peut soutenir la volonté de mieux mesurer les impacts économiques, sociaux et environnementaux des politiques engagées. Les futurs cahiers thématiques devront déboucher sur des préconisations concrètes, évaluables et suivies dans le temps.

### **Articulation avec les compétences régionales**

Plusieurs enjeux évoqués relèvent également de décisions nationales ou européennes ; une vigilance est nécessaire pour concentrer l'action régionale sur les leviers effectivement mobilisables.

Cet Avis apporte une vision stratégique cohérente de l'avenir du littoral méditerranéen, soutient l'économie bleue, l'innovation, les filières productives, l'emploi et la formation.

Le Collège 1 salue particulièrement la méthode retenue, qui consiste à construire un socle commun à partir des travaux antérieurs afin d'identifier les futurs sujets prioritaires et de renforcer l'efficacité des travaux du CESER.

La Commission *Littoral - Coopérations transfrontalières et méditerranéennes - Europe* a su exploiter la diversité de ses conseillers pour aborder les sujets sans tabou.

Le 1<sup>er</sup> collège restera néanmoins vigilant sur la faisabilité opérationnelle, les financements mobilisables et la préservation de la compétitivité des entreprises dans les transitions engagées.

Nous voterons favorablement cet Avis.

---

**Intervention de Madame Nathalie VEYRE**  
**Pour les organisations syndicales CFTD – CGT – Solidaires - FSU**

---

Monsieur le Préfet de la région Occitanie,  
Madame la Présidente du Conseil régional d'Occitanie,  
Monsieur le Président CHAUZY,  
Chers camarades rapporteurs,  
Chers collègues,  
Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui, en votant en faveur de ce projet d'Avis, nos organisations souhaitent, au-delà de l'approbation de son contenu, saluer la qualité et la profondeur du travail accompli autant que le choix d'adopter une démarche rigoureuse et collaborative, destinée à poser un regard évaluatif sur 9 années de production de recommandations. Une analyse qui offre le support d'une proposition de feuille de route partagée.

Nous remercions Sandra Imbert pour son remarquable engagement dans cet opus, Vitrigny Cam pour la qualité de son organisation, la présidente et les membres du bureau de la commission pour leur ressort et la dynamique qu'ils portent.

Ce projet d'Avis montre la capacité du CESER d'être un formidable rempart contre la fragmentation à l'heure où les défis s'accumulent (réchauffement climatique, pression sur les ressources, mutations sociales...). Loin d'être un simple organe consultatif, c'est un laboratoire d'idées, un catalyseur de solutions, et surtout, un gardien de l'équilibre entre les différentes forces qui animent notre territoire.

Au travers de ce projet d'avis, la Commission *littoral, coopérations transfrontalières et méditerranéennes – Europe*, nous permet une respiration, un temps de retour et d'examen de ses travaux produits depuis 2017 ; ce bilan est éloquent.

Car l'Occitanie est aussi une terre méditerranéenne pour laquelle la mer est le cœur battant de nos identités, partie d'un écosystème complexe où se croisent opportunités, défis et destins partagés.

Sur ce vaste territoire où tout est lié, l'eau, l'économie, les populations et l'environnement forment un tout indissociable, les questions de pollution, de transport, de transition écologique ou d'accueil des migrations ne peuvent être résolues en silos. Elles exigent une réflexion globale, capable et désireuse de saisir les liens invisibles qui unissent ces enjeux.

La Commission, par sa démarche rigoureuse et collaborative, fondée sur l'écoute des acteurs locaux, le recoupement des savoirs, et la construction pas-à-pas de propositions, a permis de dépasser les clivages traditionnels pour embrasser une logique intégrée.

Le résultat ? 154 recommandations, dont une très forte majorité a déjà inspiré les politiques régionales. Cette adéquation entre les travaux du CESER et les orientations du Conseil régional n'est pas un hasard : elle prouve que l'intelligence collective peut rencontrer ou guider l'action publique avec pertinence.

Pour autant, l'avenir s'annonce et la notion de « Méditerranée en partage » nous invite à rencontrer une réalité tangible : des défis communs à toutes les rives, des ressources à gérer collectivement, des fragilités qui ne connaissent pas de frontières.

Elle nous incite à nous départir des logiques étroites pour embrasser une vision large, où chaque décision prend en compte son impact sur l'ensemble du bassin.

La feuille de route dessinée autour de 3 priorités s'attache au projet de renforcer les liens humains et culturels, repenser le tourisme dans un cadre durable, faire de l'adaptation un moteur de progrès et de développement. Elle ouvrira pour notre CESER une nouvelle séquence d'élaboration de propositions de voies pour surmonter les défis qui ne manqueront pas.

À l'heure où les lieux pourtant vitaux où s'échangent les idées, où s'affrontent les perspectives et où se construit l'intérêt général, sont contestés, les CESER, plus que jamais indispensables, voient leur légitimité remise en question. La menace de leur suppression s'est une fois de plus éloignée, mais reste réelle...

En votant favorablement ce projet d'Avis aujourd'hui, nous affirmons également notre confiance dans cette approche. Nous reconnaissons que, face à la complexité du monde, l'union des intelligences est notre meilleure arme. Et nous réaffirmons que les CESER, loin d'être des reliques du passé, sont des piliers pour l'avenir.

## Intervention de Madame Karine SABAH

---

### Les Organisations syndicales FO, CFTC, CFE-CGC, UNSA et Fédération autonome de la fonction publique

Monsieur le Président du CESER,  
Monsieur le Président du Parlement de la mer et maire de Gruissan,  
Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères,

Les Organisations syndicales FO, CFTC, CFE-CGC, UNSA et Fédération autonome de la fonction publique, dont je suis aujourd'hui le porte-parole, se félicitent que cet Avis consacré à « La Méditerranée en partage » soit présenté ici, à Gruissan, sur le littoral même, dans un territoire où toutes les problématiques abordées dans cet Avis trouvent un écho particulièrement concret et vivant.

Nous nous réjouissons également que cette présentation se tienne sous l'égide de Didier Codorniou, président du Parlement de la Mer, instance originale créée à l'initiative de Christian Bourquin afin de faire vivre le dialogue entre l'ensemble des acteurs du littoral : pêcheurs, conchyliculteurs, élus, professionnels portuaires, plaisanciers, acteurs économiques, chercheurs, associations environnementales ou encore professionnels du tourisme.

Cette culture du dialogue et de la concertation irrigue pleinement l'esprit de cet Avis.

Au-delà même du sujet qui nous réunit aujourd'hui — la Méditerranée, cette Mare Nostrum que Platon décrivait comme un espace où les peuples vivent « comme des grenouilles autour d'une mare » — cet Avis démontre avec force toute l'utilité des CESER dans l'élaboration des politiques publiques.

Le travail de retour sur les sept avis précédents est, à cet égard, particulièrement éclairant : sur 154 préconisations formulées depuis 2017, 86 % se retrouvent totalement ou partiellement dans les documents de planification régionaux. C'est une démonstration par le réel de la pertinence des analyses produites par la société civile organisée.

Nous voulons saluer ici le travail considérable conduit par les conseillères et conseillers de la commission. Ce travail d'analyse, de mise en perspective et d'évaluation donne toute sa valeur à l'action du CESER.

Car les CESER ne sont pas un coût, comme certains le prétendent. Ils sont un espace de réflexion collective, un laboratoire d'idées, une boîte à outils démocratiques, un lieu où se construit une expertise indépendante et partagée, dans lequel les collectivités territoriales puisent pour éclairer leurs choix et préparer l'avenir. Le Conseil constitutionnel a censuré la disposition législative rendant les CESER optionnels : nous nous en réjouissons, mais pour autant, il ne faut pas baisser la garde. Cette censure est liée à la forme - il s'agit d'un cavalier législatif. En censurant la loi, le Conseil constitutionnel a qualifié le CESER d'« *assemblée concourant par ses avis à l'administration de la région* ». Ce faisant, le Conseil constitutionnel consolide le statut institutionnel des CESER et trace un cadre opposable à toute réforme et velléité de suppression future. La question des instances représentatives, de la démocratie sociale, des corps intermédiaires, de la représentation de la société civile organisée et du parlementarisme sera un des enjeux de la présidentielle.

Cet Avis met également en lumière un phénomène majeur : la littoralisation croissante des activités humaines. Le littoral concentre populations, activités économiques, mobilités, tensions environnementales et conflits d'usage.

Une question centrale traverse donc tout ce travail : quels leviers d'action construire pour permettre le développement de cet espace tout en préservant ses équilibres fragiles ?  
Comment concilier développement économique, emploi, attractivité, transition écologique, préservation des ressources, justice sociale ?

Les exemples de Gruissan et de Port-la-Nouvelle illustrent parfaitement ces défis.

À Gruissan, en l'espace de quelques décennies, un ancien village de pêcheurs est devenu une grande station touristique. Le tourisme représente aujourd'hui plus de la moitié des nuitées de toute l'Occitanie sur les 200 kilomètres du littoral méditerranéen. Cette attractivité constitue évidemment une richesse économique majeure pour notre région.

Mais elle génère également des tensions considérables, notamment sur la ressource en eau, les mobilités, le logement ou encore les usages des espaces naturels. La question posée est donc celle de l'équilibre : comment organiser le partage de ressources devenues limitées ?

À Port-la-Nouvelle, c'est une autre transformation qui est à l'œuvre : celle d'une stratégie d'industrialisation fondée sur la décarbonation, les énergies renouvelables et l'éolien flottant.

Cette dynamique ouvre des perspectives importantes en matière d'emplois, d'innovation et de souveraineté énergétique. Mais elle suppose également une vigilance constante quant à la préservation des espaces naturels remarquables, par exemple celui de l'île de Sainte-Lucie.

Elle pose aussi une question essentielle : celle de la parité dans les métiers industriels, portuaires et maritimes. À ce titre, l'Observatoire de la parité d'Occitanie a engagé depuis 2 ans un travail avec le Mecklembourg-Poméranie-Occidentale afin de construire une stratégie européenne favorisant l'accès des femmes aux métiers de la mer et des énergies renouvelables. La dernière rencontre, du 4 au 7 mai 2026, crée les bases d'un partenariat avec le port de Rostock .

Enfin, cet Avis rappelle avec force une idée essentielle : la Méditerranée est un espace de destins partagés.

Les pollutions, les tensions climatiques, les ressources halieutiques, les flux migratoires, les enjeux énergétiques ou encore les tensions géopolitiques ignorent les frontières administratives. Aucun territoire ne pourra répondre seul à ces défis.

La gestion de cet espace impose donc une responsabilité collective :

- collective à l'échelle régionale ;
- collective entre les territoires du littoral ;
- mais aussi collective à l'échelle de l'ensemble du bassin méditerranéen.

C'est précisément tout le sens de cette « Méditerranée en partage » : reconnaître que nous sommes interdépendants, que nos vulnérabilités sont communes, et que les réponses devront nécessairement être fondées sur la coopération, la solidarité et la capacité à construire du dialogue.

En conclusion, nos organisations syndicales souhaitent saluer le travail considérable réalisé pour produire cet Avis, que ce soit la qualité des auditions, la richesse des analyses, la masse documentaire mobilisée et l'effort de synthèse accompli.

Mais, nous restons sur notre faim. Cet Avis, sans préconisation, ressemble davantage à une introduction, à une cartographie des enjeux. Nous avons aujourd'hui le décor, les personnages, les tensions dramatiques... mais nous attendons encore l'intrigue et le dénouement !

Autrement dit : à quand la saison 2 ?

Nous comprenons bien que c'est précisément l'objectif annoncé de cet « avant-projet d'Avis » : ouvrir une nouvelle étape avec des cahiers thématiques ciblés qui dégageront les futures préconisations pour notre littoral.

Cet Avis soulève la transversalité de ce sujet qui touche l'ensemble des activités humaines sur le littoral et impacte *ipso facto* d'autres commissions du CESER. D'où la nécessaire coordination organisée par nos instances : Bureau, Conférence permanente.

Enfin, le CESER pourra-t-il convaincre cette multiplicité d'acteurs ? C'est là aussi, très concrètement, un défi qui nous est lancé.

Nous voterons cet Avis.

---

**Intervention de Madame Claudine GAMBET**  
**Pour le 3<sup>e</sup> Collège**

---

Monsieur le Préfet de région,  
Madame la Présidente du Conseil régional,  
Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, chers collègues,  
Mesdames et Messieurs,

Nous allons faire une courte intervention à 2 voix, Maria RUYSSSEN et moi.

Le Collège 3 adresse ses remerciements à l'ensemble des personnes ayant contribué à la réalisation de cet Avis, en premier lieu desquels le duo de rapporteurs, Bruno LAFAGE et Myriam GONZATO, ainsi que sa présidente Émilie VARRAUD, soutenue par Sandra IMBERT et Vitrigny CAM.

Au nom du 3<sup>e</sup> collège du CESER, nous souhaitons féliciter la commission 6 « Littoral - Coopérations transfrontalières et méditerranéennes - Europe » pour la qualité de son Avis, mais aussi souligner une innovation qui pourrait être reprise à l'avenir par d'autres commissions. Il s'agit de la première partie de cet Avis : Capitaliser les expériences : Bilan des avis passés.

Le destin des préconisations que produit le CESER mérite en effet d'être interrogé à l'heure où l'intérêt du CESER et par conséquent sa survie ont pu être jusqu'à très récemment remis en question. Le CESER ne cesse de préconiser à juste titre le développement d'évaluations. La démarche de la Commission 6, si on ne peut pas la qualifier d'évaluation au sens strict de la doctrine, pose une première pierre en comptabilisant les préconisations suivies d'effets et en les classant par ordre d'efficacité et par thèmes. Et le résultat est largement positif.

Il nous semble que les différentes commissions du CESER pourraient s'inspirer de cette démarche, chacune en l'adaptant bien sûr à ses domaines de compétence et à son plan de charge, l'idéal étant que le CESER puisse en tirer des enseignements à la mi-mandat pour ses travaux futurs, mais aussi pour la défense de son action.

La partie II nous paraît particulièrement importante, car elle dit clairement que la Méditerranée n'est plus seulement un espace d'opportunités : c'est un espace sous tensions. Tensions sur l'eau, sur les usages, sur les milieux, sur les filières économiques, sur les compétences, mais aussi tensions géopolitiques et humanitaires.

Au-delà du constat, elle propose des leviers : restaurer nos milieux marqués par les flux et les transitions ; mieux gouverner, former et coopérer ; mieux planifier et associer ceux qui vivent et ressentent leur passage, court ou pérenne, dans nos territoires.

Et c'est peut-être là que réside le message central : l'adaptation ne pourra pas être seulement technique ; elle devra être sociale, culturelle, démocratique. L'Avis insiste sur l'attachement des populations à leurs territoires comme force de mobilisation, et sur la culture, faite de solidarité, de responsabilité et de secours, comme ressource collective.

Enfin, nous voulons souligner la belle ouverture de l'axe III. Faire de l'adaptation un levier de recomposition territoriale, c'est refuser de subir. C'est dire que la contrainte climatique peut devenir un moteur de transformation, à condition qu'elle rencontre une volonté politique claire.

C'est là que culture et décision publique se rejoignent : une culture maritime et littorale partagée, une conscience des vulnérabilités, une volonté d'agir ensemble. L'Avis le formule fortement : l'adaptation peut construire de nouvelles compétences, de nouveaux métiers, de nouvelles solidarités, et transformer une contrainte subie en capacité retrouvée.

Pour toutes ces raisons, le Collège 3 soutient cet Avis. Il y voit non seulement un socle de travail, mais aussi une affirmation du rôle indispensable du CESER : éclairer, relier, anticiper, et contribuer à construire du commun.

Je vous remercie.

## Intervention de Monsieur Didier GARDINAL

---

### Pour le 4<sup>e</sup> Collège

Monsieur le Président,  
Monsieur le Représentant de la Région,  
Chers collègues,

Le collège 4 tient à féliciter et à remercier les rapporteurs Myriam GONZATO et Bruno LAFAGE, et la Commission *Littoral - Coopérations transfrontalières et méditerranéennes - Europe* dans son ensemble pour leur excellent travail, très fouillé et utile aux prises de décisions.

Je me suis permis d'isoler quelques phrases tirées du rapport :

- « Faire de l'adaptation au changement climatique un levier de recomposition territoriale et de résilience pour les territoires littoraux ».
- « Construire des réponses adaptées aux mutations profondes qui traversent le littoral méditerranéen et accompagner le Conseil régional dans la définition de politiques publiques à la hauteur des défis à venir ».
- « Les écosystèmes littoraux et marins apparaissent aujourd'hui fortement fragilisés. Les effets du changement climatique accélèrent des évolutions déjà à l'œuvre : recul du trait de côte, perturbation des milieux, déséquilibres écologiques et pression accrue sur les ressources ».
- « Relocalisation des activités. S'appuyer sur l'attachement des populations à leurs territoires ».

Je suis également allé regarder l'Avis de 2019 « Les effets du changement climatique sur le littoral d'Occitanie » ou j'ai relevé la phrase suivante : « La prospective territoriale permet de passer d'une logique de réaction à une logique d'anticipation et enfin de mobiliser les outils fonciers et financiers. »

J'ai isolé ces phrases, car je les ai moi-même utilisées dans l'avis que j'ai présenté en tant que rapporteur au CESE le 13 janvier 2026 intitulé : « Anticiper et prévenir les risques liés au changement climatique, pour les infrastructures ». Je ne vais pas vous présenter cet avis ici, bien que je vous invite à aller le lire. Je vais simplement vous donner quelques chiffres et faire un focus sur un point commun des 2 avis, le retrait du trait de côte.

On peut dire que la prise de conscience des conséquences du réchauffement climatique, pour les particuliers et les entreprises, en France, est actée.

La trajectoire de référence + 4° en 2100 a commencé et nous sommes même en avance. 2023 : + 1.2°. On sera à + 2° en 2030.

La dette grise, c'est-à-dire l'entretien des infrastructures qui n'a pas été réalisé à ce jour, est chiffrée à 240 milliards d'euros, ponts, digues, réseaux, etc.

Derniers chiffres pour illustrer les conséquences du réchauffement climatique, le coût des règlements de sinistres suite aux catastrophes naturelles depuis 1982, date de l'instauration du fond des catastrophes naturelles. Je vous rappelle que le taux de taxe sur vos contrats d'assurance est passé de 12 à 20 % en 2025.

De 1982 à 1989 : 1.6 milliard  
De 1990 à 2009 : 2.7 milliards  
En 2024 : 3.9 milliards

En 2025 : 5.2 milliards  
Chiffres officiels de la fédération des assureurs.

C'est exponentiel, de plus en plus de sinistres, de plus en plus souvent avec des origines de plus en plus nombreuses, grêle, gel, inondations, tempêtes, retrait gonflement des argiles, éboulements et j'en passe.

J'en viens au retrait du trait de côte qui nous concerne aujourd'hui pour la Méditerranée. Sur ce sujet, la prise de conscience n'a pas encore eu lieu sauf pour les initiés. Les élus, les particuliers, les chefs d'entreprises n'ont pas encore intégré les conséquences sociales, économiques, psychologiques et financières de ce phénomène. Et pour ne pas affoler les populations concernées, on n'en parle pas.

Pour illustrer mon propos, je vais prendre un exemple réel et actuel. Ont déjà été concernées quelques zones en Bretagne et au Pays basque. La presse en a parlé, mais je vais vous expliquer ce qui se passe actuellement au village de Miquelon, Saint-Pierre et Miquelon territoire français au sud du Groenland. Ce territoire est en première ligne, au sud de Terre-Neuve, exposé à la fonte des pôles et donc à une montée des eaux déjà importante. Dans ma commission au CESE, j'étais avec le maire de Saint-Pierre, un ami, qui nous a expliqué en détail ce qui se passe pour le village de Miquelon de 600 habitants. Le village subit de plein fouet les aléas de la météo. La submersion par les vagues lors des tempêtes de plus en plus violentes et de plus en plus nombreuses, les inondations, et la montée des eaux ont rendu la vie impossible à Miquelon. Les autorités compétentes ont pris la décision de relocaliser le village à quelques kilomètres et à 10 m au-dessus du niveau de la mer. Après une phase de concertation citoyenne et des études réalisées en 2022 et 2023, les nouveaux terrains ont été acquis.

En 2024, la mairie a réalisé un appel à candidatures, sélectionnant les 14 premiers ménages à venir s'installer et des permis de construire ont été délivrés il y a quelques mois. Les fondations et les murs des premières maisons sortent de terre. Mais il faudra du temps. Cette relocalisation est planifiée sur plusieurs dizaines d'années.

Ce projet est considéré comme un « laboratoire français de l'adaptation » et est suivi de très près à tous les échelons de l'État, ainsi que par d'autres communes en métropole qui sont confrontées au risque de submersion, mais aussi à l'érosion des côtes. Ce que nous vivons à Miquelon aide à répondre à des questions importantes et inédites liées au financement, aux conséquences juridiques et à la concertation citoyenne.

Ce que je souhaite vous dire par cet exemple, c'est que le risque existe et que certains secteurs de la Méditerranée, certaines villes devraient déjà anticiper et mettre en œuvre les Plans de prévention des risques littoraux (PPRL) et les approuver. Qu'il est nécessaire dès aujourd'hui de créer des réserves foncières, de discuter avec les citoyens, de constituer des réserves budgétaires et de prendre conscience que dans cette situation on ne déménage pas seulement les habitations, mais aussi tous les services qui sont attachés à la vie : les écoles, les réseaux, les établissements de santé, les entreprises, etc.

Voilà le témoignage que je voulais vous apporter. Ce qui se passe à Miquelon arrivera bientôt sur le pourtour méditerranéen. 2030 c'est demain, 2040, 2050 c'est après demain. Il faut des dizaines d'années pour réaliser ce type de délocalisation et comme on est en France, des dizaines d'années pour décider et autant pour épuiser les recours. Alors mesdames et messieurs les élus, il faut anticiper dès aujourd'hui.

C'est à l'État d'activer rapidement et d'assurer la gouvernance de ces opérations avec un plan pluriannuel. Avec bien entendu, le concours des collectivités, mais aussi des agences spécialisées, comme le CEREMA, Météo France, la FNTF, mais aussi la société civile, les exploitants des réseaux et concessions, les populations concernées, sans oublier les assureurs et les banquiers.

Enfin pour terminer nous tenons à saluer le rôle du CESER, de la section prospective et de la commission 1 en périphérie de cet Avis.

Ces compléments d'information faits, le collège 4 votera cet Avis.

Je vous remercie.



L'Avis est téléchargeable sur le site du CESER.

## CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

### **Siège**

18 allées Frédéric Mistral  
31077 Toulouse Cedex 4  
Tél. 05 62 26 94 94  
Fax 05 61 55 51 10  
ceser@ceser-occitanie.fr

### **Site de Montpellier**

201 av. de la Pompignane  
34064 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 22 93 42  
Fax 04 67 22 93 94  
ceser@laregion.fr



[www.ceser-occitanie.fr](http://www.ceser-occitanie.fr)

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional  
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

Couverture CESER Occitanie